

les medecins

Un régime très favorable

- 2 -

par Claire DUTRISAC

Avant le régime de l'Assurance-maladie, les médecins craignaient de n'être pas suffisamment rémunérés. "Nous sommes humains, plaident-ils. Si on ne nous paie pas assez, nous ne serons guère incités au travail". Maintenant, de leur propre aveu, on les rémunère si bien qu'ils doivent cesser leur activité pour ne point payer un trop fort tribut au fisc.

"C'est que, m'expliquait un médecin, on nous paie pour quantité d'actes que nous posons auparavant sans rien exiger du client". Le pire, c'est que ce n'est pas la profession médicale qui a exigé de décortiquer ainsi les actes médicaux. Il faut rappeler ici que les négociations se sont faites à partir du document sessionnel, c'est-à-dire des honoraires déterminés par le gouvernement, après qu'il eût forcé les médecins spécialistes à rentrer au bercail, après leur exode du Québec.

L'hypothèse la moins défavorable que l'on peut avancer, c'est que les négociateurs gouvernementaux ont agi par ignorance (c'était une nouvelle expérience) et que les médecins ont épuisé, après coup, la surprise de constater que le régime leur était très favorable... au point d'en être gênant.

On a, occasionnellement et pour certaines spécialités, décomposé l'acte médical global et on a attaché aux diverses composantes de cet acte un tarif parfois superflu, souvent exagéré. Exemple: avant l'assurance-maladie, dans une région géographique donnée, les médecins adoptaient le même tarif pour enlever des hémorroïdes, à moins qu'il s'agisse d'un cas extraordinairement complexe ou d'un médecin d'une réputation exceptionnelle.

Maintenant, le tarif est uniforme pour tous les médecins. Mais des honoraires sont attachés à chacun des actes mineurs parfois associés à l'opération elle-même, comme le sectionnement d'un repli de la muqueuse (pour les initiés: crypte, polypes, fistule, fissure). Le coût de l'intervention chirurgicale en est augmenté d'autant.

Au chapitre des examens, qui comptent parmi les 50 actes médicaux les plus fréquents, on trouve trois types d'examen et autant de consultations, soit: ordinaires, complets, et examens complets majeurs. Les tarifs varient selon le lieu et le temps où sont effectués les examens: à domicile, au cabinet du médecin, au cabinet du médecin situé dans un hôpital, au chevet du malade, aux cliniques externes et à l'urgence, le jour, le soir, la nuit, le dimanche et les jours fériés.

Pour différencier les trois types d'examen qu'il subit, le profane ne dispose que de deux critères: l'histoire de cas (maladies antérieures, hérédité, conditions de vie, habitudes alimentaires, etc) et la durée de l'examen.

La Régie et les médecins possèdent, eux, d'autres points de repère. A moins d'abus évidents, il n'existe pas de contrôle. Le ministère des Affaires sociales a créé, en juillet 1973, un comité de révision des honoraires... qui n'a pas encore fonctionné. Et le président de la Fédération des médecins spécialistes, le Dr Raymond Robillard, s'en plaint amèrement.

Au cours d'une conversation téléphonique, le Dr Robillard a répété ce qu'il avait déclaré lors d'une conférence de presse: "Il est certain qu'un revenu, disons de \$100,000, demande un examen sérieux, même s'il est possible qu'un revenu inférieur puisse aussi en exiger un". Cet examen n'implique pas qu'il y a nécessairement fraude ou abus.

Au Québec, l'examen complet majeur peut être répété pour le même bénéficiaire, quel qu'en soit l'endroit. Il n'y a pas de limite de temps: un par mois? par six mois? plus souvent? moins souvent? Après le premier examen complet, les honoraires ne varient pas pour les examens complets subséquents. Dans d'autres provinces, sinon dans toutes, les Régies d'assurance-maladie n'exercent aucun contrôle, ce qui serait d'ailleurs préjudiciable à la pratique de la médecine, mais les honoraires sont décroissants.

REGIME, page A 6

Des mesures pour protéger les acheteurs de maisons neuves

par Pierre VENNAT

envoyé spécial de LA PRESSE

HALIFAX — Le ministre d'Etat chargé des Affaires urbaines, M. Ron Basford, a fait part hier de l'intention du gouvernement fédéral d'instituer un régime destiné à protéger véritablement les acheteurs d'habitations nouvelles. Ce régime complet d'assurances s'étendrait à tout le pays. Le Canada serait ainsi doté d'un Conseil national de l'habitation, lequel serait chargé à la fois de la protection des consommateurs et de l'éta-

blissement de normes uniformes auxquelles tous les constructeurs devront se conformer, sous peine de n'être pas accrédités.

Le ministre Basford a également fait savoir qu'il a convoqué à Ottawa pour le mois prochain la 1ère réunion d'un conseil qui regroupera des représentants d'associations de consommateurs, de l'entreprise privée, du gouvernement fédéral et des provinces.

Des associations de consommateurs, le gouvernement fédéral ne prévoit aucune difficulté. De l'entreprise privée non plus car

bien qu'un bon nombre de constructeurs aient préféré, au niveau des principes, l'établissement d'un tel conseil contrôlé uniquement par l'entreprise, l'Association canadienne de l'habitation et du développement urbain, qui regroupe toutes les associations provinciales de constructeurs d'habitations à travers le pays, faisait savoir hier que la formule d'un conseil indépendant mixte, formé à la fois de représentants des consommateurs, de l'industrie et du gouvernement serait la formule la plus appropriée, le gouvernement ne voulant pas

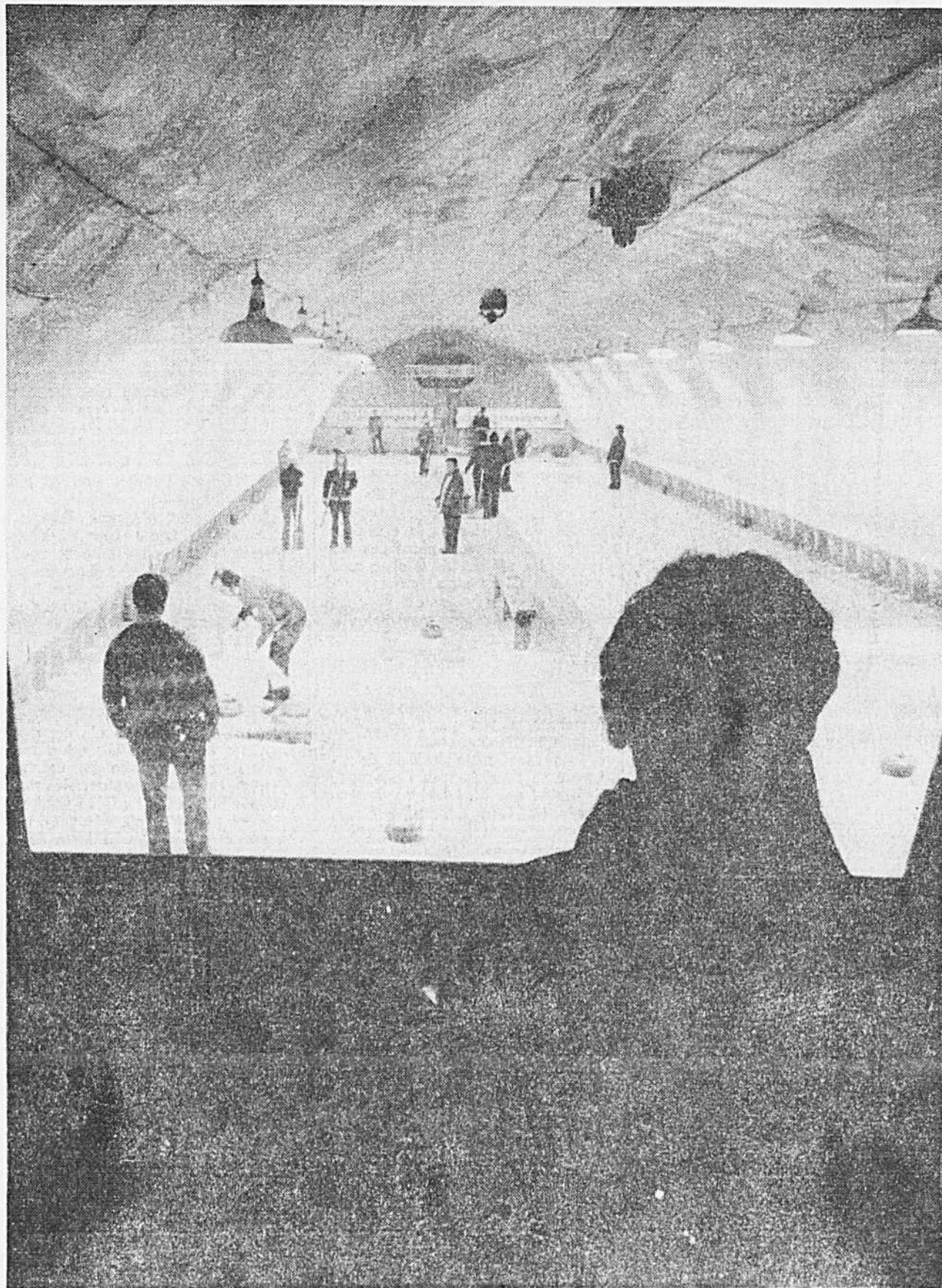
entendre parler d'un organisme formé exclusivement de représentants de l'industrie et l'industrie ne voulant pas entendre parler d'un organisme entièrement contrôlé par l'Etat.

C'est justement un organisme mixte qu'a proposé de faire le ministre Basford à l'ACHDU, ce qui ne surprend personne puisqu'il y a un an que la Société centrale d'hypothèques et de logement, l'Association canadienne d'habitation et du développement urbain et le ministère fédéral de la Consommation se penchent sur ce problème.

La seule opposition, si opposition il y avait, viendrait donc des provinces.

Il est devenu tout à fait évident que plusieurs gouvernements provinciaux interviendront bientôt dans le domaine de la protection des acquéreurs. Le gouvernement du Manitoba a justement établi une commission en ce sens, tandis que le gouvernement de l'Ontario a déjà reçu les propositions de sa propre commission de réforme du droit.

Au Québec, bien qu'on n'ait pas encore... Voir MESURES, page A 6



De l'unique bar d'Anticosti, une fenêtre permet de suivre les joutes de curling.

photo Pierre Côté, LA PRESSE

"On s'ennuie six mois, puis après on ne veut plus partir"

- 3 -

par Louise COUSINEAU

envoyée spéciale de LA PRESSE

PORT-MENIER — C'est un fait établi que dans les pays du Nord, les suicides sont plus fréquents qu'ailleurs. Pourtant, à Anticosti, il n'y a jamais eu ni suicide ni meurtre.

Il n'y a même pas de ces querelles tenaces que l'on voit parfois dans les villages. "Vous savez, m'a expliqué M. Albert McCormick, l'un des deux seuls anglophones de l'île, ici, c'est une petite place et on est sûr de se revoir le lendemain. Alors, on fait attention".

Dans la semaine, tout le monde, ou à peu près, travaille. Les enfants vont à l'école. Mais en fin de semaine? Surtout l'hiver, quand on ne peut pas s'adonner à plein air deux grandes passions de l'île, la chasse et la pêche?

Nous avons passé un week-end à Port-Menier. Première constatation: tout le monde a congé le samedi et le dimanche. Le magasin et le garage sont fermés. On a fait ses provisions le vendredi.

Ce dimanche-là, il neigeait assez pour que les Montréalais appellent ça une tempête. Je n'avais pas aussitôt lâché le mot que je recueillis des regards pleins de moquerie de Pierre Francis, le paie-maitre. "Une tempête? Voyons donc. Ici, une tempête, c'est quand le noroît souffle et que les vents vont jusqu'à 90 milles à l'heure".

Cette neige folle qui n'en finissait pas de tomber, c'était du "poil de lièvre".

Ils étaient tous à l'affût des baromètres, qui tombaient dangereusement. Quand le vent s'est arrêté, M. Henri Poulin a dit: "Ça, c'est mauvais signe. Il y a de forts dangers que ça tourne".

Le temps de la chasse

Le temps a une importance capitale à Anticosti. Premier indice d'un changement pour le pire: la télévision est plus claire. On l'apprécie tout de même parce qu'en général, la tempête, elle, balait le petit écran qui relaie Radio-Canada de Matane.

Une chute de neige pour Mme Eléonore Dresdell signifie qu'elle aura à débayer ses collets où elle attrappe



quotidiennement des lièvres. Elle n'est pas la seule à faire ce genre de chasse: tous les matins, les motoneiges tirant traîneaux s'élancent vers la forêt pour aller vérifier les collets.

Personne ne se fera mourir à pelleter. Une fois la chute de neige terminée, la charrie de la Consolidated déblaira les rues et même les entrées de maisons. Normal, puisque tout appartient à la Consol.

A chaque porte ou presque, il y a un véhicule. En général, c'est un camion "quatre roues" qui peut vous sortir d'un sérieux banc de neige. L'été et l'automne, le quatre-roues devient le véhicule transportant les chasseurs, style safari. Les nemrods sont debout dans la boîte, le guide au volant. Quand le chasseur lorgne un chevreuil de son goût, il n'a qu'à taper sur la cabine. Le camion s'immobilise, le chasseur tire, le guide se précipite et ramène la bête. Le tour est joué.

La motoneige

On a aussi en général une motoneige, en majorité des Bombardier puisque la compagnie a les pièces de rechange en consigne. Grâce à la motoneige, les habitués du Deer Head, le seul bar d'Anticosti, sont sûrs de ne pas rater leur soirée.

La motoneige permet aussi de quitter le village en hiver puisque seule la route de l'aéroport demeure ouverte. Evidemment, on finit par se fatiguer de parcourir les mêmes six milles aller-retour.

Ils vont à leurs chalets, en bandes, pour une partie de plaisir. Ils vont pêcher... Voir PARTIR, page A 6

AUJOURD'HUI HEBDO-ECONOMIE

- Dossier sur la location d'autos
- L'impôt augmente plus vite que les prix
- Farmex, marchand de vaches?
- Les marins prêts à faire la grève
- Téléconférence en direct Québec-Paris
- Feu sur la fiscalité
- Requête en faillite contre les Pharmacies Modernes
- L'inflation a atteint 9.3 p.c. au Canada

- Cahier B

Les retraités de deux résidences en appellent à la Régie des loyers

Le chef Daigneault avait "oublié" le dossier Gelineau

- page A 3

l'automobile par JACQUES DUVAL

Il est possible d'épargner de l'essence - page C 6

Le Canada ne manquera pas de pétrole en 1974 - page A 14

"Sit-in" pour sauver la table à cartes - page D 1

SOMMAIRE

Arts et spectacles : A 10, A 11, A 14
Bandes dessinées : C 14
Cinéma : A 11
Décès, naissances, etc. : A 12, A 13
"Dites-moi, docteur" : B 12
Economie : B 1 à B 8
Editorial : A 4
Etes-vous observateur? : D 14
Horoscope : B 12
Informations étrangères : A 8
La bonne table : B 14
Les maux de notre langue : A 7
L'auto : C 6, C 8
Mon Oeil sur Montréal : B 11
"Mot-mystère" : D 6
Perites annonces : C 12, C 13, D 2 à D 15
Radio et télévision : A 11
Sports : C 1 à C 5, C 11
Tribunaux : C 14, D 15
Vivre aujourd'hui : B 10 à B 13
BIRTON-TAYLOR : D 5

La Baie James coûtera beaucoup plus que prévu

par Pierre-Paul GAGNE

Même s'il a refusé de dévoiler des chiffres précis, le premier ministre Bourassa a admis, hier, que le coût final du projet d'aménagement hydro-électrique de la Baie James pourrait être considérablement plus élevé que prévu.

Parlant devant un groupe d'étudiants de l'école Polytechnique, M. Bourassa a toutefois repoussé du revers de la main les chiffres que lui suggérait un étudiant selon lesquels le coût du projet pourrait bien être le double de celui prévu à l'origine.

Faisant état de récents rapports, cet étudiant prétendait que le coût des travaux pourrait bien s'élever à \$10 ou \$11 milliards plutôt que les \$6 milliards prévus depuis le lancement du projet. Selon cet étudiant, une augmentation aussi considérable serait imputable à une sous-évaluation des coûts d'aménagement qui serait survenue lors des études originales.

Selon M. Bourassa, des hausses importantes sont à prévoir, mais rien n'indique, à l'heure actuelle, qu'elles résulteront d'"erreurs de calcul" qui se seraient produites au

moment du calcul du coût du projet.

A son avis, c'est l'augmentation phénoménale et imprévisible du taux d'inflation, de même que la hausse générale des taux d'intérêt, qui constitueront les deux principales causes de la hausse des coûts. Dans les études originales, on avait prévu un taux annuel d'inflation de 4 p. cent, mais ce taux a plus que doublé au cours de l'année 1973.

Attendre deux ans

De l'avis du premier ministre, il faudra attendre encore environ deux ans avant d'avoir une idée plus précise de ce que sera le coût final du projet de la Baie James. Malgré tout, des études ont déjà été entreprises pour en obtenir une meilleure idée.

Néanmoins, M. Bourassa a soutenu, hier, qu'il demeurerait persuadé du bien-fondé de la décision d'aménager la Baie James plutôt que de se lancer, par exemple, dans l'énergie nucléaire ou thermique.

A son avis, la présente crise de l'inflation en constitue même une preuve puisque, une fois terminée,

une centrale hydro-électrique n'est pratiquement plus sujette à la fluctuation générale des prix. Par contre, une centrale thermique alimentée au pétrole verrait très certainement augmenter ses coûts d'opération si une nouvelle crise de l'énergie devait se produire dans l'avenir.

Indexation des impôts

Les étudiants de polytechnique ont également posé de nombreuses questions au premier ministre en ce qui a trait à sa décision de ne pas imiter le fédéral dans sa politique d'indexation des impôts.

Selon M. Bourassa, la proposition du président de la Confédération des syndicats nationaux, M. Marcel Pepin, d'indexer les impôts au coût de la vie pour les seuls travailleurs qui gagnent moins de \$15,000 par année est ridicule.

A son avis, une telle mesure aurait pour effet de débalancer la structure québécoise de l'impôt, en plus d'inciter les travailleurs qui gagnent actuellement entre \$14,500 et \$15,000 à refuser toute augmentation.

Voir BAIE JAMES, page A 6

mini-presse

le monde

À la suite du débarquement de troupes sud-vietnamiennes dans certaines îles de l'archipel des Spratly, la Chine populaire a lancé hier soir un grave avertissement à Saigon, qui pourrait laisser présager de nouveaux combats en mer de Chine méridionale. Pékin qualifie de nouvelle provocation militaire le débarquement sud-vietnamien aux Spratly et affirme que la

Chine ne tolérera pas d'atteinte à sa souveraineté sur cet archipel. On sait que les Chinois ont délogé récemment par la force les Sud-Vietnamiens des îles Paracels, situées dans la même région. La situation se complique du fait que Taiwan revendique également les Spratly et maintient des garnisons sur certaines îles.

le Canada

Selon le vice-président de la compagnie Imperial Oil, il semble maintenant certain que le Canada ne connaîtra pas de pénurie de pétrole cette année.

Le prix du pétrole brut canadien augmentera de \$2 le baril en avril pour atteindre ainsi \$4 le baril. Cette décision du gouvernement fédéral fera que le gallon d'essence augmentera de 7 cents en Ontario.

La société Bell Canada estime que ses gains de productivité réalisés au cours des deux dernières décennies ne sont pas suffisants pour contrer les effets de l'inflation. C'est la raison que la Bell donne pour justifier sa demande de hausser ses tarifs, demande qu'étudie actuellement la Commission canadienne des transports.

le Québec

Le chef de l'Union nationale, M. Gabriel Loubier, aurait consenti à retarder sa démission de deux mois, en laissant le temps aux membres du parti de choisir son successeur, de discuter de l'avenir du parti et de l'utilisation des fonds de la caisse électorale.

Deux anciens députés de l'Union nationale, M.M. Fernand Grenier (député de Frontenac) et Maurice

Martel (député de Richelieu) seraient intéressés à prendre la relève de M. Gabriel Loubier à la direction de l'UN.

Contrairement au Collège des médecins, le mouvement "Médecins du Québec pour le respect de la vie", un organisme nouvellement créé, est contre toute forme d'avortement, même l'avortement thérapeutique permis par la loi.

méto

Même si cela peut paraître bizarre, le directeur de la police de la CIM, M. René Daignault, soutient dur comme fer qu'il avait complètement oublié depuis deux ans l'existence du dossier d'enquête criminelle sur le sergent-détective Alphonse Gélneau. Il prétend n'avoir ni lu, ni regardé une seule page du dossier qui était sur son bureau depuis décembre 1971.

Des motorists de Québec ont réglé leur problème de façon bruyante à

Québec, hier. Une bombe a explosé dans une auto au moment où le conducteur tournait la clé de contact le tuant sur le coup et blessant deux passagers tandis qu'un quatrième s'en tirait indemne. Pendant ce temps les prévenus qui devaient répondre à l'appel des rôles à l'ouverture de la session d'hiver des Assises criminelles ont refusé de se présenter et un "bingo" s'ensuivit.

le sport

Aucun match n'était disputé hier soir dans la ligue Nationale. Les activités reprendront ce soir alors que le Canadien sera opposé aux Blues, à St-Louis.

Dans la ligue Majeure du Québec, le National de Laval a finalement remporté un match. Il a vaincu les Rangers de Drummondville, 6-2.

Par ailleurs, Michel Blanchard,

directeur de nos pages sportives, commente les premiers jours de compétition des championnats du monde de ski actuellement disputés à St-Moritz, en Suisse.

Pierre Foglia, lui, continue son analyse sur les derniers Jeux du Commonwealth qui ont pris fin à Christchurch en Nouvelle-Zélande, au cours du weekend.

Deux anciens députés veulent diriger l'UN

de notre bureau de Québec

QUEBEC — Au moins deux anciens députés, qui ont siégé à l'Assemblée nationale de 1966 à 1970, seraient intéressés à prendre la relève de M. Gabriel Loubier, chef démissionnaire de l'Union nationale.

L'ex-ministre du Tourisme dans les cabinets Johnson et Bertrand donnera demain midi une conférence de presse "historique", a-t-il fait savoir hier aux journalistes, "ne voulant pas abuser plus longtemps de votre patience angélique".

M. Loubier, croit-on, confirmera alors son intention ferme de quitter son poste à brève échéance.

Entre-temps, M. Fernand Grenier, ex-député unioniste de Frontenac, carresse le désir de se présenter à la direction de l'UN. "J'y songe même sérieusement", a-t-il déjà confié à LA PRESSE.

Un autre ex-député est également présent en ce sens. Il s'agit de M. Maurice Martel, qui a représenté le comté de Richelieu de 1966 à 1970. Défait cette année-là, il a repris son travail de pharmacien et a mis sur pied une clinique médicale, qui ouvre ses portes la semaine prochaine.

Agé de 37 ans, M. Martel a admis hier à LA PRESSE qu'il s'intéresse toujours à la politique, qu'il a été sollicité et qu'il suit la tournée des événements. Il se propose d'en discuter avec M. Jean-Paul Cloutier, l'ex-ministre des Affaires sociales, dont on parle largement comme le successeur intérimaire de M. Loubier. M. Martel fut adjoint parlementaire de M. Cloutier de 1969 à 1970, et il est resté lié à son ancien "patron".

"Il y a là un défi à relever, dit-il, et j'aime les défis."

Chose certaine, ajoute M. Martel, il faudra que l'Union nationale se branche et cesse d'être assise entre deux chaises comme elle le fut depuis 1970. Il estime qu'il y a place au Québec pour un troisième parti bien structuré ayant des options précises.

Il semble que les pressions dont M. Martel est l'objet lui viennent surtout d'anciens collègues.

Contrairement à ce que l'on croyait, l'ex-député de l'UN n'a pas milité

pour le Parti québécois durant la dernière campagne électorale. Il est plutôt resté "neutre", occupé qu'il était à ses affaires personnelles.

M. Martel est donc disponible; il écoute les propositions qui lui sont faites et il prendra une décision en temps et lieu.

Loubier retarderait son départ

QUEBEC (PC) — C'est demain que le chef de l'Union nationale, M. Gabriel Loubier, annoncera à la population ses intentions concernant son avenir politique.

Quelques semaines après la défaite cuisante de son parti lors du scrutin du 29 octobre, cinq pour cent du vote et pas un député élu, M. Loubier avait pris sur lui l'entière responsabilité de l'échec.

Il avait à cette occasion manifesté son intention de se retirer de la vie publique.

Mais plusieurs personnes de son entourage et des membres influents du parti ont insisté pour qu'il ne précipite pas les choses.

Influence

Le jeu des influences aurait fortement marqué la dernière réunion de l'exécutif du conseil de l'Union nationale, qui s'est tenue en fin de semaine au club Renaissance, à Montréal.

M. Loubier aurait consenti, lors de cette réunion, à retarder sa démission de deux mois, en laissant le temps aux membres de choisir son successeur, de discuter de l'avenir du parti et de l'utilisation des fonds de la caisse électorale.

Selon M. Loubier, le parti disposerait encore d'un peu plus de \$1 million.

Toutes ces choses pourront être discutées lors de la réunion du conseil national du parti, prévue pour la fin de février ou le début de mars. Environ 350 personnes de toutes les régions du Québec sont attendues à ces assises, qui pourront être déterminantes pour le parti fondé par Maurice Duplessis en 1936.

Départ

Selon des sources au sein de l'Union nationale, M. Loubier pourrait demeurer à son poste de leader jusqu'à la fin de mars.

En prenant cette décision de retarder sa démission de deux mois, il semble que M. Loubier aurait répondu au vœu exprimé par plusieurs personnes, qui craignaient notamment que le Parti et la caisse ne tombent aux mains de l'un des deux clans qui se font la lutte actuellement, soit l'un de Montréal et l'autre de Québec.

Le départ précipité de M. Loubier aurait pu en effet favoriser l'un des deux groupes.



Maurice MARTEL

Ottawa espère vendre ses réacteurs CANDU à l'Angleterre

LONDRES (PC) — Les espoirs du Canada de collaborer plus étroitement avec la Grande-Bretagne dans le domaine des réacteurs nucléaires se sont améliorés hier, lorsqu'un comité parlementaire britannique a suggéré le rejet d'un plan américain.

Ce comité a plutôt invité la Grande-Bretagne à aller de l'avant avec le système de plaques instables, qui constitue un système de réacteur à eau lourde, générateur de vapeur semblable au système CANDU du Canada. Le comité londonien a invité le gouvernement britannique à poursuivre les études anglo-canadiennes sur une possible collaboration.

Le président d'Atomic Energy of Canada, M. Lorne Gray, a déclaré que le rapport du comité ne pouvait être plus favorable. A Londres pour poursuivre des entretiens avec les autorités britanniques, M. Gray a précisé qu'il ne prévoyait pas une acceptation du système CANDU de la part du comité, mais qu'il appréciait les suggestions de l'organisme, du fait que le système nucléaire britannique est semblable à celui du Canada.

Même si le Canada n'a commencé que sur le tard à offrir ses services pour la mise en place d'une nouvelle génération de réacteurs nucléaires en Grande-Bretagne, il espère vendre ses réacteurs CANDU ou, du moins, collaborer avec Londres du point de vue technologique, afin de vendre des réacteurs à d'autres nations.

Un débat parlementaire doit être amorcé sur cette question avant qu'une décision soit rendue par Londres. Les Britanniques ont mis au point un réacteur nucléaire connu sous le sigle de SGHWR, dont la technologie a été importée du Canada.

en bref

Opposition au tracé de l'oléoduc

TORONTO — Le ministre de l'Agriculture de l'Ontario, M. William Stewart, hier a affirmé que l'opposition des fermiers de cette province à l'extension éventuelle de l'oléoduc entre Sarnia et Montréal pourrait retarder le projet de deux ans.

Il a dit avoir été estomaqué en apprenant que le gouvernement fédéral avait choisi la route du sud pour acheminer le pétrole de l'Oest jusqu'à Montréal. Il a ajouté que la décision avait été prise sans consultation avec le gouvernement de Toronto. M. Stewart favorise une route dans le nord ontarien, tracé qui, selon Ottawa, coûterait \$100 millions de plus et prendrait deux ans de plus à concrétiser.

Trudeau au Club de Rome

SALZBOURG, Autriche — Le premier ministre Trudeau a traité hier des difficultés qu'ont les politiciens de se hisser au-dessus des problèmes immédiats, alors que six chefs d'Etat complétaient la première moitié d'une réunion du Club de Rome sur la lutte que doit livrer l'homme pour survivre.

Le chef du gouvernement canadien a déclaré aux journalistes, à l'issue de cette première session, qu'il avait parlé de l'importance de créer une conscience politique parmi les populations, afin d'étudier des problèmes à moyen et long termes.

Glissements de terrains au Québec

QUEBEC — Le Service de géotechnique du ministère des Richesses naturelles a procédé au cours de l'année 1973-74 à 160 enquêtes sur les sites de glissements de terrains et de problèmes connexes. Il s'agit d'une augmentation de 45 p. cent comparativement à 1972-73.

Un communiqué émis hier par le ministère révèle qu'une revue rapide des cas démontre que l'intervention humaine est la cause directe ou indirecte des glissements de terrain dans 60 p. cent des cas.

D'après le directeur du service, M. Jean-Yves Gagnon, les enquêtes effectuées ont révélé des problèmes majeurs dans 15 p. cent des cas et des travaux correctifs ont dû être exécutés par la Direction des eaux, les municipalités et autres organismes publics.



Irénée VAUTRIN (Photo prise en 1935)

Décès de l'ancien ministre Vautrin

Les funérailles de M. Irénée Vautrin, ministre de la Colonisation d'ans le gouvernement Taschereau, ont lieu à midi à Montréal. M. Vautrin est passé à la petite histoire de 85 ans.

Député de Saint-Jacques de 1919 à 1923, puis de 1927 à 1935, M. Vautrin est passé à la petite histoire des élections au Québec, ayant été la cible des attaques de M. Maurice Duplessis, lors des enquêtes sur les comptes publics qui ont suivi le renversement en 1936 d'un régime libéral qui se maintenait depuis 39 ans.

La légende veut que le ministre de la Colonisation avait déboursé un peu moins de \$10 pour payer au ministre une paire de "breeches" utilisés pour une tournée des terres de colons. A la suite de valeureux effets oratoires, "les culottes à Vautrin" devint un slogan électoral particulièrement efficace et dévastateur.



Fernand GRENIER

Avortement: des médecins désapprouvent le Collège

par Daniel L'HEUREUX de notre bureau de Québec

QUEBEC — Contrairement au Collège des médecins, le mouvement "Médecins du Québec pour le respect de la vie", un organisme nouvellement créé qui a fait connaître hier sa raison d'être, est contre toute forme d'avortement, même l'avortement thérapeutique permis par la loi.

"L'expression avortement thérapeutique est une antinomie qui fait injure à la conscience médicale", a proclamé hier la présidente provisoire de ce groupe, le Dr Thérèse Martel-Jutras.

Cette position est contraire à celle du Collège des médecins qui, aussi récemment qu'en décembre dernier, écrivait à ses membres pour leur rappeler les dispositions de la loi au sujet de l'avortement thérapeutique.

"Les convictions morales ou religieuses (des médecins) ne doivent pas priver une personne des dispositions prévues par la loi", soulignait alors le président du Collège, le Dr Jules Gosselin.

Le Collège pressait ses membres qui s'opposent personnellement à pratiquer un avortement d'en informer leurs patientes au besoin et de les référer à un autre médecin.

Le président du collège sollicitait même la "collaboration" de ses collègues pour favoriser la mise sur pied, dans les hôpitaux, des "comités d'avortement thérapeutique" prévus par la loi. Il appert que très peu de ces comités ont effectivement été mis sur pied, ce qui prive d'autant les patientes susceptibles de pouvoir subir un avortement thérapeutique.

1,800 médecins

L'exécutif provisoire des "Médecins du Québec pour le respect de la vie" est composé, outre du Dr Jutras, de Victoriaville, du Dr Paul David, de

l'Institut de cardiologie de Montréal, du Dr René Simard, de l'université Laval, du Dr Jacques Gagnon, de Grand'Mère et du Dr Jean-Marie Bolduc, de Victoriaville.

Selon le Dr Jutras, quelque 1,800 des 9,700 médecins du Québec ont jusqu'à maintenant endossé la déclaration de principes du nouveau mouvement. Se retrouvent parmi ceux-ci 52 des 699 femmes qui pratiquent la médecine au Québec.

La déclaration de principes en question, empruntée à l'académicien français Jérôme Lejeune, a été remise hier à la presse. Cette déclaration a été envoyée à tous les médecins du Québec accompagnée d'une lettre sollicitant leur appui, dans laquelle il était singulièrement question de "l'avortement sur demande".

Cette lettre, dont LA PRESSE a eu vent mais qui n'a pas été rendue publique par les "Médecins du Québec pour le respect de la vie", est d'une portée toute différente de la déclaration de principes que les médecins étaient invités à signer en guise d'appui au mouvement.

Plus générale, la déclaration de principes ne fait aucune mention de l'avortement sur demande. Au Collège des médecins, on admet volontiers que l'écart entre les deux textes ait pu semer une certaine confusion chez les médecins invités à se prononcer.

"On peut être contre l'avortement sur demande sans rejeter l'avortement thérapeutique", de souligner le registraire, le Dr Augustin Roy.

Des cas rarissimes

Aux yeux des Médecins du Québec pour le respect de la vie, les cas qui pourraient justifier un avortement thérapeutique sont, avec la médecine moderne, tellement "rarissimes" qu'il ne saurait être question d'élaborer une attitude à partir de ces derniers.

Le mouvement estime également

que les avortements thérapeutiques actuellement pratiqués dépassent les limites permises par la loi en étendant le concept de santé de la mère à des préoccupations sociales ou économiques.

"Même si on me disait que la mère va mourir, je ne consentirais pas à tuer. Je n'aurais pas le coeur de tuer un enfant pour sauver sa mère", a déclaré le Dr René Simard.

Le nouveau mouvement entend encourager des organismes comme "Grossesse-Secours" ou encore aider une femme aux prises avec une grossesse non désirée.

Les Médecins du Québec pour le respect de la vie n'ont cependant pas encore pris position sur les méthodes contraceptives. Les membres de leur exécutif ont même paru très surpris quand on leur a demandé leur position face à la peine de mort.

"Il faut être logique: si on est pour le respect de la vie, on doit être contre la peine de mort", a répondu l'un d'eux, le Dr Jean-Marie Bolduc, après quelques secondes d'hésitation.

la presse

LA PRESSE est publiée par LA PRESSE, L.T.E.E., 7, rue St-Jacques, Montréal. Seule La Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de "LA PRESSE" et celles des services de la Presse Associée et de Reuters. Tous les droits de reproduction des informations contenues à LA PRESSE sont malheureusement réservés. «Courrier de la deuxième classe». Enregistrement numéro 1400. Port de retour garanti.

TELEPHONISTE (pour tous les services) 874-7272
RÉDACTION 874-7070
PUBLICITÉ 874-7306
PETITES ANNONCES 874-7111
LIVRAISON À DOMICILE 874-6911

LA METEO

Les avantages du froid

Le mercure se maintiendra aux alentours de zéro encore aujourd'hui. Le ciel sera généralement clair dans presque toutes les régions du Québec.

Vous savez, ça fait un bon bout de temps que nous n'avons pas eu de neige à pelletter. D'après des médecins, une chose est certaine: depuis la mi-janvier, il y a eu une sensible diminution de pertes de vie, suite à des attaques cardiaques au Québec.

Les routes sont belles. Les jeunes hockeyeurs qui pratiquent leur

sport préféré sur les patinoires extérieures n'ont aucun problème, grâce au temps froid.

Pour vous, madame, votre mari ne peut plus vous donner l'excuse qu'il a été retardé par la température...

Bien plus, le temps est propice, vous pourriez revenir à la charge pour tenter d'obtenir le manteau de fourrure qu'il vous promet depuis si longtemps...

Comme vous pouvez le constater, le temps froid a aussi ses avantages!

à Montréal

AUJOURD'HUI Maximum 5 — Minimum -10 Généralement clair

DEMAIN Généralement ensoleillé

au Québec

REGIONS	AUJOURD'HUI	DEMAIN
Saint-Maurice	-23 — -19	Quelques nuages
Outaouais	-15 — 5	Général ensoleillé
Laurénois	-10 — 5	Général, clair
Cantons de l'Est	-13 — 5	Généralement clair
Québec	-15 — 5	Généralement clair
Rimouski	-10 — 0	Généralement clair
Lac-Saint-Jean	-20 — 10	Quelques nuages
Belle-Croix	-10 — 0	Généralement clair
Saint-Hubert	-10 — 0	Généralement clair
Gaspé	-10 — 0	Généralement clair

au Canada

REGIONS	AUJOURD'HUI	DEMAIN
Colombie-Britannique	Clair	Vancouver 40 — 45
Alberta	Néige	Edmonton 5 — 15
Saskatchewan	Néige	Regina -7 — 5
Manitoba	Néige	Winnipeg — —
Ontario	Clair	Toronto -5 — 10
Nouveau-Brunswick	Clair	Saint-Jean -5 — 15
Nouvelle-Écosse	Clair	Halifax 10 — 20
Île-du-Prince-Édouard	Clair	Charlottetown 0 — 10
Terre-Neuve	Clair	Saint-Jean 10 — 20

si vous partez

Aux États-Unis	Min.	Max.
New York	—	—
Washington	25	40
Boston	15	25

Vers les capitales

Paris	41	Moscou	32	Hong Kong	59
Londres <td>43</td> <td>Stockholm <td>37</td> <td>Lisbonne <td>39</td> </td></td>	43	Stockholm <td>37</td> <td>Lisbonne <td>39</td> </td>	37	Lisbonne <td>39</td>	39
Rome <td>54</td> <td>Tokyo <td>41</td> <td>Sydney <td>68</td> </td></td>	54	Tokyo <td>41</td> <td>Sydney <td>68</td> </td>	41	Sydney <td>68</td>	68
Berlin <td>37</td> <td>Athènes <td>61</td> <td>Tunis <td>59</td> </td></td>	37	Athènes <td>61</td> <td>Tunis <td>59</td> </td>	61	Tunis <td>59</td>	59
Amsterdam <td>41</td> <td>Casablanca <td>61</td> <td>Vienne <td>41</td> </td></td>	41	Casablanca <td>61</td> <td>Vienne <td>41</td> </td>	61	Vienne <td>41</td>	41
Bruxelles <td>45</td> <td>Genève <td>43</td> <td>Varsovie <td>36</td> </td></td>	45	Genève <td>43</td> <td>Varsovie <td>36</td> </td>	43	Varsovie <td>36</td>	36
Madrid <td>46</td> <td>Le Caire <td>63</td> <td></td> <td></td> </td>	46	Le Caire <td>63</td> <td></td> <td></td>	63		

Vers les plages

Acapulco	72	Bermudes	65	Nassau	60
Mexico <td>50 <td>Barbade <td>75 <td>Rio de Janeiro <td>77</td> </td></td></td></td>	50 <td>Barbade <td>75 <td>Rio de Janeiro <td>77</td> </td></td></td>	Barbade <td>75 <td>Rio de Janeiro <td>77</td> </td></td>	75 <td>Rio de Janeiro <td>77</td> </td>	Rio de Janeiro <td>77</td>	77

(Ces chiffres indiquent le minimum enregistré hier et le maximum la nuit dernière)

ANGLAIS - ESPAGNOL ALLEMAND COURS DE CONVERSATION

\$185

60 périodes de 45 minutes
10 semaines (2 séances par semaine)
20 semaines (1 séance par semaine)

LPS

Étage F. Place Bonaventure 878-2821
Reconnue par le Ministère de l'Éducation
Permis no 749766 — (Culture personnelle)

Le chef Daigneault avait "oublié" le dossier Gélinau

par François TREPANIER

Même si cela peut apparaître bizarre, le directeur de la police de la CUM, M. René Daigneault, soutient dur comme fer qu'il avait complètement oublié depuis deux ans l'existence du dossier d'enquête criminelle sur le sergent-détective Alphonse Gélinau.

Plus étrange encore, M. Daigneault prétend qu'il n'a pas encore lu ni même regardé une seule page de ce dossier qui était dans son bureau depuis décembre 1971 et sur lequel il vient d'ordonner une enquête, six ans après que des accusations eurent été portées par un membre de la pègre contre M. Gélinau.

C'est là du moins ce que M. Daigneault a soutenu, hier, au cours d'un entretien téléphonique avec un représentant de LA PRESSE.

Surcroît de travail

D'après M. Daigneault, c'est probablement à cause d'un surcroît de travail que lui-même et ses proches collaborateurs auraient complètement oublié le dossier Gélinau pendant deux ans.

Ce dossier, selon des renseignements communiqués à LA PRESSE, aurait été classé une première fois le 10 décembre 1968 à la suite d'une enquête disciplinaire dirigée par l'assistant-directeur de l'époque M. Paul-Emile Olivier.

Trois ans plus tard, un mois avant qu'éclate la fameuse affaire Saulnier, le directeur de la police, M. Jacques Saulnier décidait de ressusciter ce dossier et d'en confier l'étude à trois de ses directeurs adjoints, MM. André Guay, Maurice Vadeboncoeur et René Daigneault.

Cette étude devait porter sur les accusations d'une prostituée et d'un spécialiste de la fraude, Michel Beauchesne, arrêté par Gélinau en 1968 sous une accusation de tentative de fraude de \$8 millions aux dépens de l'American Express.

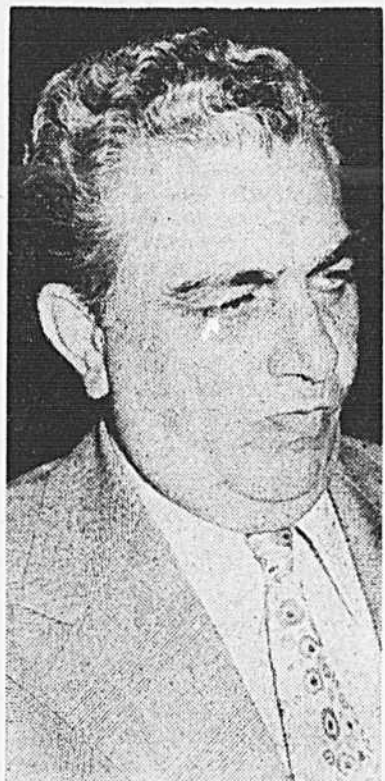


photo Yves Beauchamp, LA PRESSE
Le chef Daigneault, un "oublieux"

C'est en parlant de cette enquête mettant en cause la conduite d'autres policiers que M. Daigneault a prétendu, hier, qu'il n'eût pas l'occasion à l'époque, contrairement à ses autres collègues, de prendre connaissance du dossier sur le policier Gélinau.

Ce dossier, M. Daigneault l'aurait reçu en décembre 1971 mais, à cause de son travail à l'administration, il aurait demandé à ses collègues d'attendre au mois de janvier avant d'en juger le contenu. Par la suite, à cause de l'affaire Saulnier et de sa nomination en janvier 1972 comme directeur de la police, M. Daigneault n'aurait jamais trouvé le temps nécessaire pour lire même une page des reproches que l'on adressait à M. Gélinau.

Pourquoi M. Daigneault a-t-il soudainement décidé la semaine dernière, suite aux articles publiés par

"Montréal-Matin" de rouvrir le dossier Gélinau?

"Je cherche la vérité"

M. Daigneault n'a pas fourni d'explications très précises à ce sujet sinon qu'il veut faire la vérité tant sur cette affaire que sur celle de Me André Ledoux dans laquelle le quotidien Montréal-Matin a également impliqué M. Gélinau.

"Je cherche la vérité, a dit M. Daigneault. Je suis comme Drogé. Je cherche un homme. Le gars qui va être capable d'arriver dans mon bureau et de me dire: "C'est ça, c'est ça", je pense que sa mère n'est pas encore au monde."

Pourquoi M. Gélinau s'est-il vu confier durant les deux dernières années des responsabilités très importantes dans la lutte contre le crime organisé si un dossier mettant en doute sa conduite existait toujours?

C'est là une autre question à laquelle M. Daigneault n'a pu fournir une réponse très précise. Sinon que, dans le cours normal des choses, on aurait peut-être dû agir autrement.

A-t-on raison d'insinuer que M. Daigneault, à cause de son attitude dans l'affaire Gélinau et dans celle de Me André Ledoux, serait favorable aux policiers fidèles au chef Jacques Saulnier?

A cela, M. Daigneault répond tout simplement que l'on oublie un clan lorsque l'on parle des groupes Guay et Saulnier. Ce clan, c'est celui de Daigneault, celui "des gars qui sont en service".

"Je ne suis pas la marionnette de personne, dit M. Daigneault. On s'imagine que Daigneault, c'est le porte-parole de certaines autorités du ministère de la Justice ou du Conseil de sécurité, c'est absolument faux."

L'affaire Ledoux

A-t-on raison de le critiquer pour la rapidité avec laquelle il a décidé de trancher l'affaire Ledoux et est-il d'accord avec la version de ce conseiller juridique qui prétend avoir fait installer à son domicile une table d'écoute pour retracer certains appels de menaces?

"Si nous avons pris des décisions dans l'affaire Ledoux, réplique M. Daigneault, c'est que nous avons eu des témoignages qui nous ont permis d'en arriver à des conclusions positives.

"Dans le cas de Me Ledoux, ce sont ces admissions qui nous ont permis de prendre des décisions. C'est Me Ledoux qui nous a révélé qu'une table d'écoute avait été installée à son domicile pas seulement pour les appels de menaces mais pour connaître les conversations et les messages que son épouse recevait.

"Je ne joue pas à la vierge offensée, poursuit M. Daigneault. Si j'écoutais certains journalistes, je serais obligé de diriger mon service comme ils le veulent. Ce n'est pas ça que je dois faire. J'ai un service à diriger et mes responsabilités il faut que je m'en occupe."

"Pas bon"

"Dans certains cas, poursuit M. Daigneault, on me reproche de ne pas avoir de colonne. La semaine dernière, je me suis mêlé à fond d'un problème et maintenant mon bureau est inondé de papiers et on me reproche d'avoir pris des décisions trop rapidement et trop précipitamment.

"C'est comme ça à la police. Tu fais rien et on dit que tu es un "pas bon". Tu fais quelque chose et on dit encore que tu es un "pas bon". Celui qui fait une chose aussi grave que dans l'affaire Cholette mérite le sort qu'on lui a réservé. Le job de directeur de police, ce n'est pas un concours de popularité.

Gilbert et Saint-Aubin

Pendant que M. Daigneault tenait ses propos hier, deux anciens directeurs de la police de Montréal, M. Jean-Paul Gilbert et Marcel Saint-Aubin, avouaient à LA PRESSE ne pas avoir pris connaissance du fameux dossier Gélinau pourtant existant à l'époque où ils dirigeaient la police.

Et, à la Fraternité des policiers de Montréal, les rumeurs voulant que M. Gélinau prenne des poursuites pour libelle diffamatoire contre les personnes mettant en doute son honnêteté circulaient bon train.



"C'est un règlement de comptes entre deux gangs de motards", affirment les policiers chargés de l'enquête. Les victimes sont des membres du club "les Rebelles pacifiques".

Règlement de comptes à la bombe et émeute de détenus à Québec

QUEBEC (PC) — L'ouverture de la session d'hiver des Assises criminelles au Palais de justice de Québec a été perturbée, hier, par un assassinat causé par l'explosion d'une bombe dans une automobile, et par une émeute organisée par une vingtaine de prévenus de la prison d'Orsainville, qui ont saccagé un étage de l'édifice, sis à la Place d'Armes, à proximité du Château Frontenac.

L'explosion a fait un mort et deux blessés, un quatrième personnage en a été quitte pour une bonne peur. Serge Létourneau est mort sur le coup alors que ses deux compagnons, André Talbot et Claude Guay, ont été légèrement blessés. Ces derniers sont présentement hospitalisés à l'Hôtel-Dieu. Claude Guay s'en est tiré indemne.

Selon le lieutenant Jean-Marc Roy,

de la Sûreté municipale de Québec, la bombe a explosé quelques secondes seulement après que Létourneau, Talbot et Guay eurent pris place dans l'auto. M. Louis Louvain, un expert en balistique, a été aussitôt dépêché sur les lieux pour examiner une autre voiture stationnée à quelques centaines de pieds seulement du lieu de l'explosion et qui serait également une auto piégée.

Létourneau, Talbot et Guay sont membres, affirme-t-on, du club de motards les "Rebelles pacifiques". Les policiers chargés de l'enquête sont persuadés qu'il s'agit avant tout "d'un règlement de comptes" qui aurait pu être finalement plus tragique.

On croit, en effet, dans les milieux policiers, qu'une deuxième voiture était piégée. De toute façon, la voiture dans laquelle la bombe a explosé

est "une perte complète", affirme le porte-parole de la police.

Cette explosion n'a cependant pas été le seul événement percutant, hier, dans la Vieille Capitale, puisqu'une vingtaine de prévenus ont délibérément refusé de répondre à l'appel du rôle lors de l'ouverture de la session d'hiver des Assises criminelles, hier matin, au Palais de justice de Québec.

Parmi cette brochette de prévenus amenés au Palais de justice pour l'ouverture de la session d'hiver des Assises criminelles, certains appartiennent aussi au gang des "Rebelles pacifiques", mais la police refuse pour l'instant de voir un lien direct entre les deux événements.

Arrivés au Palais de Justice, les prisonniers récalcitrants ont refusé, en

premier lieu, de pénétrer dans les cellules qu'on vient d'emménager au sous-sol de l'édifice.

Ils ont ensuite saccagé leurs cellules, arrachant les toilettes, les conduites d'eau et tout le système électrique.

Une équipe de la brigade anti-émeute de la Sûreté du Québec a été aussitôt mobilisée pour aider les agents de la paix en poste au Palais de Justice. Les policiers ont pris plus de quarante minutes pour museler les prévenus récalcitrants qui ont été reconduits à la prison d'Orsainville. Toutes ces causes ont été reportées au terme du printemps des Assises criminelles.

184 causes, dont sept de meurtre, sont inscrites sur le rôle d'hiver des Assises criminelles, dans la Vieille Capitale.

Les retraités de deux résidences en appellent à la Régie des loyers

par Nicole PERREAULT

Les quelque 800 locataires des Résidences Rivière-des-Prairies et Les Cascades, maisons d'appartements privées pour retraités, contesteront leur hausse de loyer respectif devant la Régie des loyers. En débattant ces deux causes, en apparence séparées, la Régie jettera peut-être un éclairage public sur d'étranges coïncidences administratives.

LA PRESSE dénonçait hier la duplicité des résidences pour retraités en faisant état des clauses additionnelles du bail des locataires de la Résidence Rivière-des-Prairies, située à ville de Laval. La même "Section III: autres conventions", rattachée au bail, prend aussi à la gorge les locataires de la Résidence Les Cascades, située à Montréal-Nord.

La controverse, rappelons-le, gravite autour d'un cautionnement de \$300 à \$500 à fournir par l'intermédiaire d'une compagnie de finance, et l'éviction du logement, en cas de maladie, sur la décision finale et sans appel d'un médecin.

En plus, une hausse du loyer variant de 26 à 30 pour cent frappe les locataires de la Résidence Les Cascades, mise à part l'augmentation de \$3 du prix des services.

La Société BBV, dont M. Gilles Longpré assume la présidence, a construit la Résidence Rivière-des-Prairies. C'est également M. Longpré qui a réalisé la construction de la Résidence Les Cascades.

Entrepreneur, bien connu à Laval, M. Longpré a été impliqué dans l'enquête touchant l'administration de l'ex-ville Saint-Michel. En 1969, il avait été inculpé de corruption pour avoir versé un pot-de-vin de \$85,000 au maire et aux conseillers municipaux à l'occasion de la construction d'un aréna.

Le juge Armand Chevrette de la cour des Sessions de la paix avait rejeté cette accusation, en déclarant qu'il s'agissait d'une contribution à la

caisse électorale du maire et des conseillers et non pas d'un pot-de-vin pour obtenir le contrat de construction de l'aréna qui devait porter durant quelque temps le nom du maire de l'époque. L'acquiescement de M. Longpré avait soulevé un tollé de protestations.

Le premier ministre de l'époque, M. Jean-Jacques Bertrand, avait de son côté annoncé publiquement que le ministre de la Justice en appellerait de la décision du juge Chevrette.

M. Longpré a confié l'administration de la Résidence Rivière-des-Prairies à M. Jacques Tielemans, le fils de M. Albert Tielemans. Ce dernier préside la corporation à qui appartient la Résidence Les Cascades.

Cette corporation est une corporation à dividendes limités. Ayant contracté un prêt à la Société centrale d'hypothèques et de logement, ses profits ne doivent pas excéder 5 pour cent du capital investi, aux termes d'une "convention d'exploitation". Le promoteur a ainsi signé une entente avec la SCHL concernant le taux des loyers, entente qui prévaut tant et aussi longtemps que le prêt hypothécaire n'aura pas été remboursé.

La SCHL scrute donc les états financiers de la corporation avant d'approuver une hausse des loyers.

Or, la SCHL prévoit un déficit d'opération de \$242,000 en 1974 pour la corporation, déficit dû surtout aux taxes municipales à acquitter. Elle a accordé une augmentation de loyer de \$28 dollars (les loyers des Cascades s'élevaient de \$85 à \$135 l'année dernière, hormis le supplément des servi-

ces) pour chacun des 392 logements de la résidence. La SCHL a laissé au propriétaire la liberté de répartir cette hausse selon les types de logement.

Dans l'avis de modification du bail, M. Albert Tielemans informait les locataires de l'approbation de la SCHL. Sans plus d'explications. L'anxiété des personnes âgées s'est donc manifestée à cause de leur incapacité à démêler un échec juridique compliqué. Car, malgré l'approbation de la SCHL, la nouvelle loi 2 sur "le louage des choses" permet aux locataires de contester l'augmentation devant la Régie des loyers.

Les services de la Résidence Les Cascades, pour la plupart des commerces, sont communs à la Résidence Angélica.

La Résidence Angélica est un centre d'hébergement pour personnes âgées, subventionné par le ministère des Affaires sociales. Les Soeurs de la Charité de Sainte-Marie en sont les propriétaires en même temps qu'elles ont le contrat de gérance de la Résidence Les Cascades. Elles font d'une pierre deux coups! Et d'ailleurs M. Albert

Tielemans s'affichait jusqu'à l'année dernière l'homme lige de la supérieure de la congrégation, sœur Anselme-Marie.

Mais ce chevauchement de services entre deux établissements ayant un statut diamétralement opposé plonge les locataires des Cascades en pleine confusion. Les locataires des Cascades s'imaginent pouvoir être hébergés automatiquement à la Résidence Angélica si leur état de santé se détériore.

Or, c'est la rue qui les guette, advenant l'application de la clause d'éviction du logement sur décision d'un médecin, en cas de maladie. Et s'ils séjournent à l'infirmière de la Résidence Angélica, ils doivent alors débours \$8 par jour en plus de leur loyer aux Cascades.

La Régie des loyers démystifiera peut-être le statut de d'autres résidences pour retraités.

COURS DE RELIURE

(l'art "d'habiller" les livres)

ATELIER DE MONTRÉAL

RENS.: 744-2150

Permis du Ministère de l'Éducation

André Talbot
OPTICIEN D'ORDONNANCES
7168, ST-HUBERT, Mtl
Tél. 271-4868

ÉCOLE DE CONDUITE!

De préférence

LAUZON

la presse

PAUL DESMARAIS
président du conseil d'administrationROGER LEMELIN
président et éditeurROCH DESJARDINS
vice-président
JEAN SISTO
éditeur adjoint
YVON DUBOIS
directeur de l'information
VINCENT PRINCE
éditorialiste en chef

Politique de la langue

Le premier ministre Robert Bourassa expliquait à un confrère journaliste, dimanche, que la principale préoccupation de son gouvernement à l'heure actuelle concerne la mise en place d'une éventuelle politique linguistique. Le cabinet a déjà consacré deux de ses séances à examiner "les implications juridiques des pièces législatives à être adoptées" dans le cadre de cette politique.

Selon M. Bourassa, il faudra encore quelques autres séances d'étude de la part de l'exécutif avant que celui-ci ne soit en mesure de présenter un projet concret au caucus libéral... et, bien sûr, par voie de conséquence, avant de le déposer en Chambre.

En d'autres termes, ça bouge peut-être lentement, mais ça bouge. Les propos du premier ministre laissent supposer qu'on a atteint l'étape de la définition des termes ou de la rédaction des pièces législatives. On commencerait donc à savoir où on veut aller. On discuterait sur des propositions précises.

Il y a lieu, bien sûr, de s'en réjouir. Le gouvernement a déjà trop tardé à donner suite aux recommandations du rapport Genpron. Il s'est déjà montré trop timoré. Il est essentiel qu'il mette fin aux atermoiements et qu'il passe à l'action. On veut bien qu'il arrive avec quelque chose qui ne sente pas le bâclé, mais il a eu amplement le temps de se former une opinion.

L'incertitude que le gouvernement a laissé planer jusqu'ici ne peut davantage durer sans provoquer une détérioration du climat social et économique. Il ne faut pas oublier que même les hommes d'affaires exigent depuis déjà des mois qu'on clarifie la situation. Et les autres milieux avaient réagi bien avant.

De toute façon, l'administration Bourassa doit savoir qu'elle peut présenter aujourd'hui une politique linguistique assez audacieuse sans risquer de graves perturbations. Certes, il n'y a pas unanimité parfaite de vues dans la population sur tous les points susceptibles d'être englobés dans une telle politique, mais il y a un consensus suffisant sur les questions majeures pour le rassurer.

Nous croyons, quant à nous, qu'il y a un large consensus sur les propositions suivantes:

1. Le français devrait être la seule langue

officielle du Québec (ce qui n'empêcherait pas de reconnaître à l'anglais des droits limités).

2. Le français devrait être la langue de communication avec l'Etat québécois pour les corporations et corps publics.

3. Une connaissance d'usage du français devrait être une condition de l'octroi du diplôme d'études secondaires.

4. Les municipalités et commissions scolaires devraient rédiger leurs textes officiels en français même lorsqu'elles peuvent justifier le recours à l'anglais en raison de leur composition ethnique. Dans ce dernier cas, en d'autres termes, le bilinguisme serait de rigueur.

5. Les raisons sociales unilingues anglaises devraient être bannies et être remplacées par des raisons sociales françaises ou bilingues (avec respect, bien entendu, du français). L'étiquetage et l'affichage devraient répondre aux mêmes normes.

6. Une commission devrait être mise sur pied qui, de concert avec les entreprises, préparerait pour chacune d'elles un programme annuel de francisation (emploi du français) et de francophonisation (promotion des francophones dans les postes de cadres) dont le respect pourrait être vérifié dans le rapport annuel et public de ladite commission.

7. Les conventions collectives de travail devraient être discutées et rédigées en français, sauf sur avis contraire du syndicat.

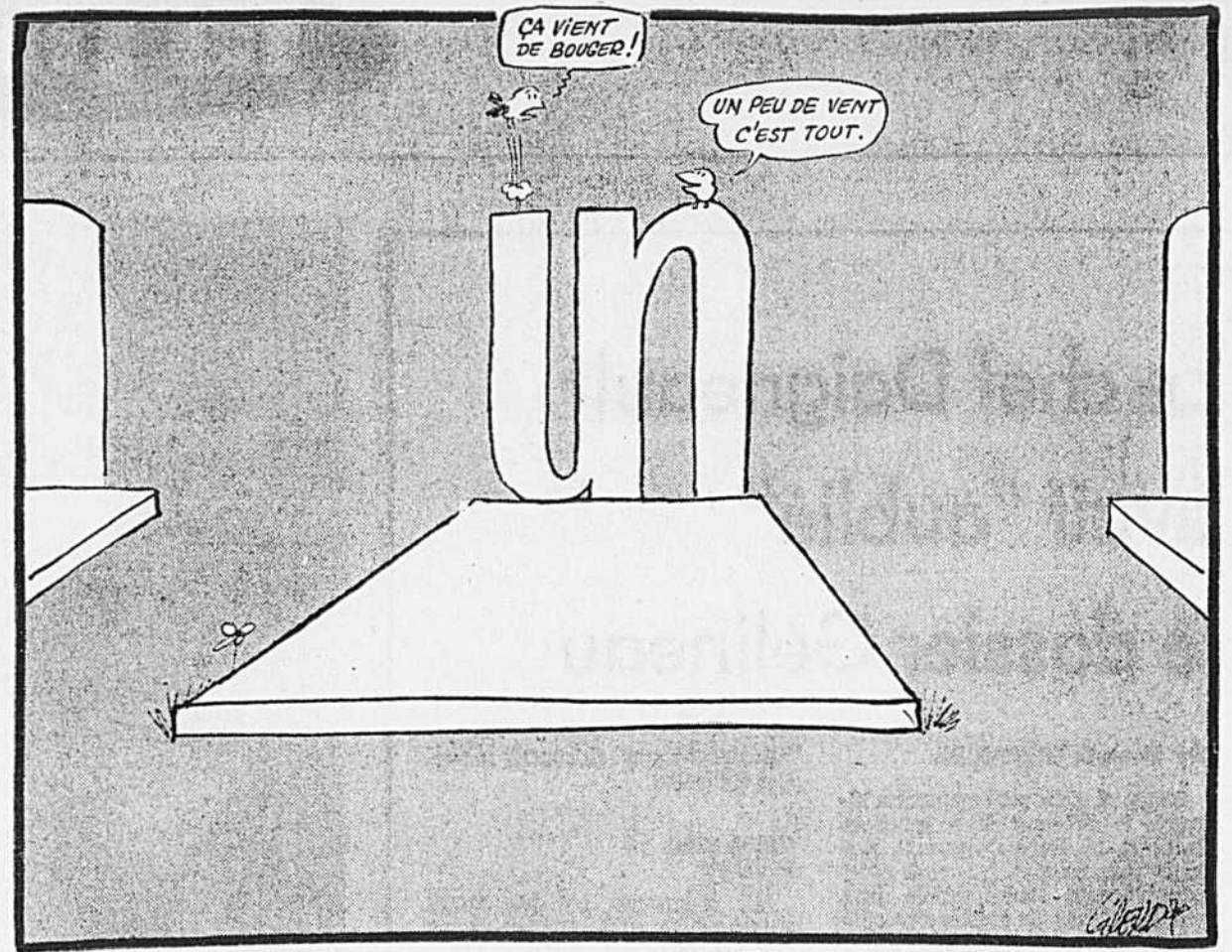
8. La qualité du français de l'affichage et de la publicité devrait être surveillée par l'Office de la langue française ou tout organisme du genre.

9. Un poste d'"ombudsman" devrait être créé pour recevoir les plaintes concernant les violations de cette politique.

Nous croyons également que le milieu anglophone, dans son ensemble, est prêt à coopérer à la réalisation d'un tel programme, pourvu qu'on lui laisse le temps de se retourner et qu'on ne brûle pas inutilement les étapes. Déjà, des entreprises ont fait des progrès notables, par exemple, dans la reconnaissance du fait français et ont accepté une réelle promotion francophone au niveau de leurs cadres.

Mais il serait vain d'attendre que l'unanimité se fasse chez les deux groupes linguistiques avant d'agir. Elle ne se fera jamais.

Vincent PRINCE



(Droits réservés)

Ils sont drôles, ces Anglais

Que veulent les Anglais? "What do the British want?" Les mineurs, en tout cas, veulent la grève, c'est clair. Ils viennent de le proclamer par un vote largement majoritaire (à 81 p. cent). Peut-être la déclencheront-ils dimanche prochain?

Ce ne sera qu'une crise de plus dans une longue succession. Déjà, le ralentissement calculé du travail dans les charbonnages avait réduit considérablement l'activité économique du pays. Pendant combien de temps une nation qui ne peut plus travailler peut-elle survivre?

Sous d'autres cieux, tant de mécontentement aurait probablement conduit à des affrontements dans la rue. Mais les Anglais donnent le spectacle de la discipline dans l'indiscipline. Faut-il attribuer tant de placidité aux vertus d'un humour aussi solidement ancré dans le tempérament national qu'imitable? Ou la placidité n'est-elle cultivée que pour donner le change à l'ironie?

L'ironie? L'ironie, elle trouverait assez naturellement sa

pâturage dans le spectacle que donne présentement une nation qui hésitait encore, il y a quelques années, à se joindre au Marché commun européen, par crainte de se trouver contaminée par l'Europe continentale en proie à l'instabilité chronique de ses gouvernements! Or, depuis combien de semaines ne s'attend-on pas à apprendre que le gouvernement de M. Heath renonce à terminer son mandat, vu la multiplication des écueils?

Que donneraient, d'ailleurs, des élections générales anticipées, quand et les conservateurs et le Labour (parti travailliste de M. Wilson) paraissent s'entendre pour voir dans les engagements des syndicats une tentative pour substituer au pouvoir légitime des élus celui de quelques chefs syndicaux? Si le sens de l'affrontement entre le gouvernement et les syndicats est bien tel qu'on le décrit généralement, il s'ensuit que le jeu normal de la démocratie est gravement faussé, sous une constitution pour tant tenue pour l'une des plus proches de la perfection.

Peut-être, au contraire, les griefs de la classe ouvrière sont-ils tellement valides que la situation dépasse le seuil du tolérable, et que seul un remède de cheval (peut-être conviendrait-il d'écrire plutôt: un socialisme de cheval) peut venir à bout d'inégalités sociales séculaires. En ce cas, ce qui apparaît de loin comme une lutte des classes purement artificielle ou, en tout cas, sciemment entretenue par des éléments communistes au sein des syndicats, ne manquerait pas de fondement dans la réalité. Par ce biais, on est ramené néanmoins aux imperfections d'une démocratie vantée comme un modèle insurpassable.

Entre-temps, contre mauvaise fortune les Britanniques font bon cœur, et paraissent même étonnés sinon un tantinet vexés quand des étrangers s'inquiètent pour leur confort (pour lequel ils sont renommés autant que pour leur humour proverbial). Les apparences sont donc sauves. "For the time being" comme disait Shakespeare.

Guy CORMIER

ce que pense LE LECTEUR

Réflexions d'un homme du Nord sur les droits des Indiens de la Baie James

Ces jours derniers, un de mes amis me faisait parvenir une découpe de "La Frontière" du 12 décembre '73 qui reproduit, au moins en substance, un article de vous dans "La Presse".

J'ai lu l'article avec grand intérêt car le sujet m'intéresse depuis près de vingt ans dans la mesure où le Projet de la Baie James est concerné et depuis les tout débuts en tant que "Les Indiens et leurs droits" sont concernés dans ledit projet.

La question de savoir qui représente qui est très pertinente et je pense pouvoir éclaircir quelque peu votre lanterne à ce sujet. Au moment où se discutait la chose, (1971-72), j'étais moi-même à Baie du Poste, sur le lac Mistassini. J'y étais responsable de l'éducation des adultes, à l'emploi de la Régionale Harricana.

A ce titre j'avais mis à l'étude les diverses propositions de l'Hydro-Québec et ce que l'une ou l'autre variante apporterait de changements. Bien entendu, tout cela se faisait à un niveau très élémentaire, mais suffisant tout de même pour susciter l'intérêt des intéressés. Je pense bien avoir été le premier à proposer un schéma indiquant les attitudes possibles face au projet et aussi une liste de compensations valables dans les circonstances. De toute façon, cette étude, avec d'autres sans doute, fit que les gens du pays, en particulier M. et Mme Philippe Awash, deux des professeurs à mon service, concurent le projet de réunir les Indiens touchés par le Projet de la Baie James pour se renseigner plus à fond sur le programme de l'Hydro-Québec, au nom de qui les relevés étaient conduits.

On était à organiser la réunion et à élire de chaque village des délégués devant prendre connaissance du Projet et poser les questions aux représentants de l'Hydro-Québec. A Baie du Poste même nous avions élu quatre ou cinq représentants à cet effet. Sur les entrefaites, un certain Magella Gros-Louis eut vent de la chose et avec toute la munificence de quelqu'un qui dépense l'argent des autres, s'offrit à défrayer la réunion. On fit les choses en grand et à la fin de juin un avion Canso amenaient les délégués du Nord à Baie du Poste. Les organisateurs originaux furent très déçus car leur rôle passa vite au second plan et même le but premier de la

réunion fut totalement oublié car il n'y eut même pas de représentants de l'Hydro ni de la SDBJ et à peu près le seul item de la conférence fut la signature, avant toute autre délibération ou considération, d'un traité de solidarité par lequel les divers groupes, bandes ou clans de chasse ou individus s'engageaient à considérer nulles et non avenues toute négociation, traité ou entente qui n'aurait pas été fait par "The Indians of Quebec Association".

A remarquer que personne n'avait été délégué à l'effet de signer tel traité de solidarité. Je ne sache pas que les bandes aient été consultées par après ni même averties de la chose. Grâce à ce papier d'une valeur légale plus que douteuse, ces Messieurs de l'IQA purent se déclarer les négociateurs attitrés des Indiens du Nord mais en profitèrent aussi pour bloquer pendant plus d'une année toute ouverture ou négociation avec la Société de la Baie James, malgré les efforts de celle-ci. Cela servait les intérêts des politiciens indiens du sud de laisser pourrir la situation et d'exaspérer les gens; afin de surgir ensuite comme les grands sauveurs et entre-temps de faire grasse et bonne chère dans les hôtels de la métropole. On ne va tout de même pas se priver quand c'est l'argent des autres... Et plus ça va durer, plus gras on sera...

Ce qui, tout de même, n'empêche pas les Indiens de la Baie James d'avoir des droits. Droits pas très faciles à définir en pratique, mais impossibles à nier en principe.

L'IQA fait grand état des divers papiers, traités et proclamations de l'ancien temps, mais, à mon sens, c'est une piste peu sûre et glissante. Que l'on passe de l'Acte de 1912 à la proclamation de 1774, en passant par la cession de 1867, au traité de Paris jusqu'à la Charte de Charles II en 1670, on retrouve le même vice; d'un précédent ou premier voleur qui dicte vertueusement à son successeur ou réclame la façon de disposer du butin et de compenser celui qui a fait les frais de toute l'aventure.

A ce titre, les droits du Québec dépassent de beaucoup ceux de Charles II, qui ne savait même pas de quoi il parlait et faisait généreusement concession, car au moins le Québec a fait et apporte quelque chose dans le sec-

teur, bien que ce fût territoire fédéral et/ou oïarien à toutes fins utiles jusque vers 1950.

Mais tout homme, peu importe sa couleur et sa race, a un droit indéniable à un coin de terre où installer ses pénates, si humbles soient-elles. Il a un droit non moins clair de gagner sa vie, que ce soit par la cueillette, la chasse, l'agriculture ou l'élevage, etc. Et de là découle le devoir aussi imprescriptible de compenser pour celui qui pour quelque motif que ce soit modifie ou dérange ou annule ou détruit et tel lieu d'habitat et telle façon ou moyen de gagner sa vie. Evidemment, ça ne règle rien en pratique, mais de ces deux principes on peut faire découler une négociation raisonnable et juste qui tienne compte des intérêts des parties en présence et nous tienne aussi à égale distance des revendications farfelues de Max and Cie et de la condescendance un peu insultante de la SDBJ première manière.

Qui dans tout cela aura le gâteau? Vous vous le demandez. Les gens du Nord aussi. Je crois encore vrai ce que je disais à mes gens de Baie du Poste: "Les gens du sud sont très enthousiastes pour vendre vos terres, mais encore plus pour en partager le produit". En attendant, ils mangent les intérêts, et les perdants seront encore les mêmes.

Voilà quelques pensées que la lecture de votre article m'a fait ramasser sur un sujet qui m'a longtemps intéressé et que je suis encore, même si c'est de loin et en spectateur plutôt qu'en participant.

Raymond M. ALAIN,
C.P. 55, North West River,
via Goose Bay, Labrador.

Une "femme-à-la-maison" s'adresse à ses soeurs dites "libérées"...

C'est à la suite de la lecture d'une lettre de deux dames de Rimouski, dans LA PRESSE du 24 janvier, que je décide de vous écrire.

Un peu aussi dans le même but, j'aimerais dire à Mesdames Desjar-

dins, Payette et compagnie, que loin d'être des femmes paresseuses, sans imagination, des "cruches", des non-libérées, nous, les femmes qui sommes à la maison, sommes peut-être beaucoup plus libres qu'elles.

Ce sont elles les frustrées, les non-libérées, les non-libres, les "poignées" dans le "patern", pour reprendre leurs termes.

Qu'elles réfléchissent, donc un peu (peut-être que le temps leur manque...) à ceci: Nous les "femmes-à-la-maison" sommes libres, entièrement, de faire ce qui nous plaît, quand cela nous plaît. Nous avons un Chef d'opposition, qui si nous l'avons bien choisi, est très loin d'être un "tyran".

Les femmes qui travaillent ne jouissent pas de ce privilège, carrière ou pas. Elles sont prisonnières d'un système, d'un Monde d'Hommes et non-libres.

Mesdames, jamais vous ne me convaincrez de votre faux bonheur, jamaïs.

Il n'y a qu'à voir vos visages tendus, vos sourires forcés, vos fausses joies, vos faux bonheurs. Et en plus vous faites fausse route.

A l'heure, où, auparavant, j'écouterai "Femme d'aujourd'hui", maintenant, je me trouve autre chose à faire (heureusement que j'ai de l'imagination).

Je suis levée à 6:30 a.m., parce que j'en ai le goût. Et j'ai du travail, des loisirs, des sorties, des amies, un mari, et pas encore d'enfants, malheureusement.

J'ai travaillé pendant 10 ans, et je peux maintenant comparer les deux genres de vie et, croyez-le, je suis beaucoup plus heureuse chez moi.

Gare à vous, Mesdames libérées, peut-être vous prendrez-vous dans votre propre jeu? Peut-être allez-vous trop loin? Il faut savoir s'arrêter, et dans le moment vous nous donnez l'image de "vieilles filles frustrées" et cela dans tous les sens du mot "frustré".

Cette lettre fait suite à une espèce de révolte de ma part, de voir des femmes comme vous, s'abaïsser à ce point... vouloir être les égales des hommes. Incroyable. Mais nous leur sommes supérieures, depuis des siècles; comme vous le disait une bonne dame à votre émission du lendemain du film "Je'm Marie... et vous n'avez rien compris..."

Cessez donc d'être des égoïstes, des introverties, des enragées. Redevenez donc simples, et peut-être pourrions-nous vous pardonner.

Je termine en vous disant, non pas de rester à la maison, si vous n'en

avez pas le goût, ou si vous manquez d'imagination...

Faites ce qui vous plaît...
Mais laissez-nous donc en
paix, nous, les femmes libres.

C. Robichaud,
St-Hyacinthe.

F.-A. Angers suggère
une enquête poussée sur
l'incendie du métro

Cher Monsieur Prince,

J'ai pris connaissance de votre éditorial sur l'incident du métro dans LA PRESSE de vendredi 25 janvier. L'enquête que l'on propose de faire est normale, et il faut que "la lumière soit faite sur les conditions dans lesquelles s'est produit" l'accident. C'est essentiel ne serait-ce que pour pouvoir éviter la répétition en connaissance de cause.

Toutefois on pensera surtout à une enquête sur les faits matériels qui entourent immédiatement l'événement. N'y aurait-il pas des causes lointaines auxquelles il faudrait penser? Des voitures qui roulent sur des pneus gonflés à une vitesse qui est de nature à provoquer un fort échauffement ont probablement une limite de capacité en poids au-delà de laquelle l'éclatement des pneus par leur échauffement plus grand est plus risqué. Or, il est notoire que depuis un certain temps, les autorités de la Commission paraissent avoir entrepris des économies en modifiant la qualité du service donné au début et en comptant sur une utilisation plus intensive de wagons plus remplis pour raccourcir les trains et espacer leur passage.

Sur la route de Longueuil que je fréquente régulièrement, on donne toute la journée, sauf aux heures de pleine affluence, un service de dix minutes à une rame de trois wagons seulement. La plupart du temps, même en temps ordinaire, ces wagons sont remplis à capacité, comme des boîtes de sardines. Il arrive même qu'on laisse des passagers sur le quai pour le train suivant. Il est assez évident qu'en cas d'accident ou d'incident la surcharge des wagons présente diverses catégories de danger depuis le manque d'air respirable jusqu'aux paniques plus difficiles à contrôler. Les accidents coûtent si cher, à chaque fois de toute façon, que ça en prend peu pour effacer certaines économies de bouts de chandelles qui ne contribuent pas au surplus à la popularité du métro.

François-Albert ANGERS,
Montréal.

M. Marc Carrière,
Dupuis & Frères et
les indépendantistes

Sous le titre "Pourquoi des francophones bordent Dupuis & Frères", un lecteur nous a dernièrement donné la raison pour laquelle il ne se fait plus un point d'honneur d'acheter chez Dupuis: il juge inacceptable, par les termes et la forme, les déclarations pro-fédéralistes de M. Marc Carrière.

Je voudrais dire à ce lecteur, et, surtout, aux indépendantistes ayant retourné leur carte de crédit au magasin en question à la suite d'une intervention de M. Carrière, lors de la dernière campagne électorale, que la non humble avis, M. Carrière fait plus pour l'indépendance économique et culturelle des Canadiens français que la grande majorité des indépendantistes.

Il a accepté le défi de donner un essor considérable au seul grand magasin à rayons canadien-français au Québec.

Chez lui, la langue de travail est le français, et les employés compétents ont accès aux échelons supérieurs.

Je ne vois pas comment les partisans de l'indépendance pensent faire avancer leur cause en retirant leur clientèle à M. Carrière pour la porter exclusivement aux marchands anglophones.

T. Langevin
Montréal

la presse

LA PRESSE est publiée par LA PRESSE, L.TÉE, 7, rue St-Jacques, Montréal. Seule La Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de "LA PRESSE" et celles des services de la Presse Associée et de Reu-lier. Tous les droits de reproduction des informations particulières à LA PRESSE sont également réservés. «Courrier de la deuxième classe». Enregistrement numéro 1400. Port de retour garanti.

TELEPHONISTE
(pour tous les services) 874-7272
REDACTION 874-7070
PUBLICITE 874-7306
PETITES ANNONCES 874-7111
LIVRAISON A DOMICILE 874-6911

pleins feux sur l'actualité

MARCEL ADAM



Quelques leçons à tirer de l'affaire du Watergate

UN AN de Watergate, est-ce assez ?

Le président Nixon dit oui et on le comprend sans peine.

J'imagine que beaucoup de citoyens américains en ont également assez. La résistance morale d'un peuple a des limites. Il ne peut, pendant dix ans, être affligé d'épreuves majeures comme celles qu'ont connues les Américains: assassinat d'un président, d'un sénateur, de leaders de mouvements civiques, émeutes raciales, révolte étudiante, guerre étrangère la plus longue et la plus frustrante de son histoire, humiliante crise du dollar et de l'énergie, démission d'un vice-président pour fraude fiscale, et prendre avec un grain de sel le plus grand scandale politique de son histoire qui déshonore la présidence à ses yeux et aux yeux du monde entier.

Quel peuple pourrait endurer de telles épreuves sans se dire "C'est assez!"

Mais quand la même question est posée, comme hier à la radio, au peuple canadien d'expression française, il est intéressant de remarquer que beaucoup de Canadiens en ont aussi assez de l'affaire du Watergate.

Le pessimisme des gens

J'admets qu'il est déprimant de voir se dérouler, jour après jour, le film des turpitudes commises aux plus hauts échelons de la vie politique américaine. Mais il est en même temps intéressant de remarquer que les gens, qui raffolent des scandales, s'en lassent rapidement. Ils ont vis-à-vis eux l'attitude de certains à l'égard de la pornographie: ils en sont friands mais s'en écœurent vite.

Mais cette attitude devant les scandales publics ne me rassure pas tout à fait. Je n'y vois pas le reflet d'une saine moralité mais une réaction de malaise devant une immoralité publique qui interpelle le sens moral de chacun, qui oblige à un examen de conscience douloureux.

J'en vois le signe dans les propos de plusieurs auditeurs qui disaient ne pas comprendre que l'on fasse durer un scandale particulier, alors que l'immoralité, étant monnaie courante partout, est un mal inévitable dans la vie politique.

Ce pessimisme des gens en face de la politique joue un rôle important en matière de moralité publique. Est-il la cause ou la conséquence de l'immoralité politique? Parce que beaucoup de gens ont une double morale: une morale privée, souvent exigeante, et une morale pour le combat de la vie, souvent élastique, ils considèrent que, tout le monde étant comme eux, les hommes publics ne se gênent pas pour profiter de leur situation et ils s'en accommodent facilement.

Or beaucoup d'hommes publics, sachant qu'ils ne jouissent même pas du bénéfice du doute et qu'ils sont perçus au départ comme des gens sans scrupules, résistent difficilement aux tentations car, étant déjà jugés, ils ont peu à perdre. Et le cercle vicieux se referme quand un scandale vient confirmer le préjugé pessimiste des gens à l'égard des hommes publics.

Les leçons à tirer

Mais il faut quand même poser la question: doit-on tolérer la corruption politique, sachant à l'avance qu'on ne pourra jamais l'éliminer définitivement?

Si on répond oui, on doit aussi la tolérer dans tous les secteurs de la société, au plan public et au plan privé. Mais c'est le retour à la loi de la jungle. Si on répond non, on doit en tirer la conséquence logique: se donner tous les moyens — et y recourir inlassablement — pour empêcher et réprimer la corruption.

L'affaire du Watergate, pour déprimante et lassante qu'elle soit, est à cet égard éminemment instructive. Souhaiter qu'elle s'arrête avant que la justice ait suivi tout son cours, c'est donner raison aux malfaiteurs, c'est dire aux profiteurs de toutes sortes qu'avec de la persévérance, de l'impudence et le mensonge ils prévaudront toujours, c'est dire qu'au fond les soi-disant honnêtes citoyens ne valent pas mieux.

Nous n'avons pas de leçons ni de conseils à donner aux Américains. Mais s'il est permis de faire un souhait, c'est que non seulement cette affaire se rende jusqu'à son dénouement normal, mais que les Canadiens sachent en tirer quelques leçons.

Une première leçon c'est que les citoyens ont toujours tort de laisser leurs dirigeants sans surveillance, de laisser se concentrer dans les mains de l'exécutif des pouvoirs toujours accrus, au détriment des pouvoirs parlementaires dont on laisse s'atrophier la fonction de contrôle.

Une autre leçon à tirer est que sans une presse libre le scandale du Watergate n'aurait jamais été étalé comme il l'est aujourd'hui, parce que la classe politique a une tendance naturelle à se ménager, à retenir ses coups car, en ne dépassant pas certaines limites, elle prend une police d'assurance pour l'avenir.

Mais une presse vigilante et intraitable oblige les hommes publics à agir en conformité avec le moralisme qu'ils affichent pour se gagner les suffrages populaires.

Autre leçon: les hommes publics, comme groupe, ne sont pas plus moraux que la population qu'ils représentent.

Parler la même langue ne suffit pas pour sceller une union d'Etats arabes

LE FAIT QUE les Arabes ont une culture commune ne suffit pas pour cimenter une union d'Etats. Le Raïs (Nasser) l'apprit à ses dépens. Du temps de la République arabe unie (union Le Caire-Damas), la bourgeoisie syrienne était mécontente. Elle accusait les Egyptiens d'impérialisme parce qu'ils inondaient le marché syrien avec leurs produits. Cette doléance justifiée ou non, et quelques maladroites de l'entourage de Nasser ont conduit à la dissolution de la RAU. Et pourtant, l'Egypte et la Syrie sont des pays ayant atteint un niveau de développement comparable, comme on l'a vu hier.

Une grande maturité politique et des aspirations économiques plus ou moins réconciliables sont plus nécessaires à une union d'Etats que l'appartenance à une même communauté culturelle.

Rage de Nasser

Enragé par la déconfiture de la RAU, le Raïs tourna sa colère contre les possédants égyptiens, ou ce qu'il en restait après deux réformes agraires. Il nationalisa toutes les entreprises commerciales et industrielles de quelque importance, appartenant tant à la bourgeoisie nationale égyptienne qu'aux capitalistes étrangers (Grecs, Italiens, etc.) installés en Egypte depuis fort longtemps. Les capitalistes anglais et français avaient déjà été spoliés lors de la crise de Suez en 1956. Il va sans dire que la bourgeoisie égyptienne réussit à reconstituer ses forces, sur les plans économique et politique, particulièrement sous le règne de Sadate.

Le virage à droite durant la présidence du vieux Goha, nom d'un personnage du folklore arabe que certains Egyptiens utilisent pour désigner leur chef d'Etat actuel, a été très marqué, au point où le contrat pour la construction de l'o-

léoduc Suez-Alexandrie a été confié à une entreprise américaine, la compagnie Bechtel.

(L'anticommunisme viscéral du musulman très pieux qu'est Anouar El Sadate jette une certaine lumière sur quelques événements.)

Chemin long

La nature de ces aspirations est en général dictée, dans une société donnée, par le niveau de développement déjà atteint. Tous les peuples en voie de développement veulent s'industrialiser, mais il est réaliste de croire que ceux qui ont fait la moitié du chemin parviendront au but beaucoup plus vite que ceux qui viennent juste de prendre le départ.

Les Européens sont parmi les peuples les plus avancés de la terre. On connaît toutefois les difficultés qu'ils éprouvent pour avan-

cer sur le chemin de l'unité. Les Arabes apprendront, s'ils ne l'ont pas déjà fait, que l'unité politique est un chemin long semé d'embûches.

Théocraties

Rappelons, s'il en était besoin, que la Libye et l'Arabie Saoudite sont gouvernées respectivement par un jeune colonel de 32 ans (Kadhafi), féru d'un islamisme moyenâgeux, et par un vieux monarque (le roi Faïçal), leader d'une secte musulmane (Wahabites) tout aussi rétrograde. La loi coranique (amputation de la main des voleurs, flagellation de ceux coupables d'adultère) tient lieu, dans ces pays, de législation pénale ou criminelle. On peut difficilement expliquer que l'Egypte, qui aspire ou devait aspirer à une modernisation plus poussée, ait tenté de s'unir politiquement à la Libye. Si le président Sadate a renoncé à consom-

Musulman évolué

Le leader de la Tunisie fait figure d'avant-gardiste dans le monde musulman. Bourguiba a eu le courage de recommander aux Tunisiens l'abolition du jeûne (de l'aube au coucher du soleil) du mois de Ramadan. Il a adopté cette position parce que le Ramadan entrave la bonne marche de la production dans une société qui se dit moderne.

Le quotidien parisien "Le Monde" a écrit à propos de la fusion Libye-Tunisie qu'il s'agit d'une union entre le feu et l'eau. Disons pour notre part qu'il s'agit d'une tentative de contracter mariage d'un déséquilibré (Kadhafi), peut-être parce qu'il a été éconduit par sa précédente fiancée (l'Egypte) et que personne ne veut de lui au sein du monde arabe.

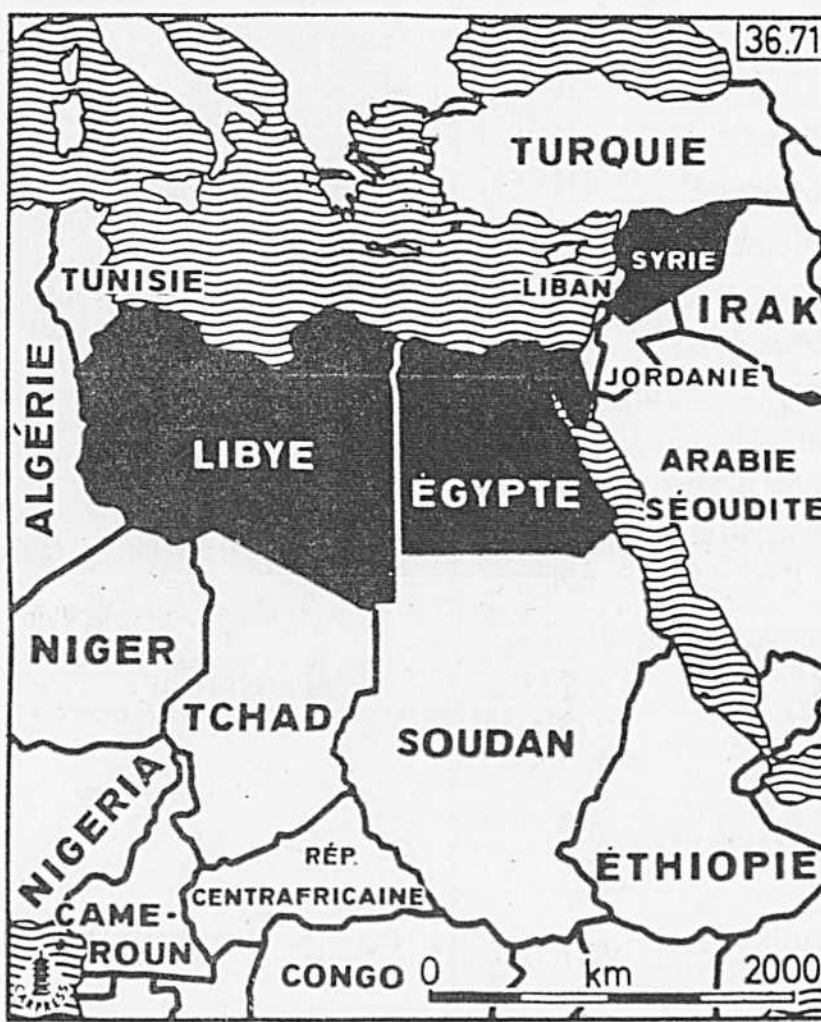
Mais les cheminements de la politique sont toujours tortueux, dans le monde arabe comme ailleurs, et il se peut que cette union réussisse contre toute attente.

Un sage

Si Kadhafi accepte de se montrer quelque peu raisonnable, il y a des chances que le savoir-faire et la sagesse du combattant suprême (Bourguiba) prennent le dessus. Il ne faut pas oublier que les parties contractantes à cette fusion bizarre ont tout à gagner: les deux économies sont pleinement complémentaires. La Tunisie a le potentiel humain et l'expertise technique (know-how), tandis que la Libye a d'immenses réserves de capitaux. L'essentiel est de savoir si le seul but Kadhafi est d'hériter de 7.500.000 habitants après la mort de Bourguiba (70 ans). Mais la classe politique tunisienne est autrement plus habile que ne le croit le Libyen rusé. La Tunisie a demandé un délai de réflexion de 4 mois.

Spyridon CERIGO

— FIN —



Un savant mélange de socialisme et de capitalisme

Dans ce deuxième d'une série de trois articles sur la Suède, notre correspondant, Claude Turcotte, nous explique qu'il n'a trouvé au lieu du pays socialiste dont on lui avait parlé qu'un pays où le pragmatisme régit toute l'activité, publique comme privée.

par Claude TURCOTTE

EN VOL VERS Stockholm, mon voisin de droite était un jeune Américain, fils d'un médecin suédois qui avait quitté la Suède à l'époque où elle est devenue sociale-démocrate. Pour lui, la Suède ne représente plus que des liens familiaux. Il n'est pas question de retourner vivre dans ce pays où la liberté individuelle est, dit-il, trop restreinte.

Dans l'avion de retour se trouvait cette fois à mes côtés un jeune travailleur suédois qui se rendait en mission au Japon pour une firme multinationale suédoise. Il s'est présenté comme un communiste radical, allant même jusqu'à trouver trop mou non seulement le gouvernement social-démocrate, mais aussi le parti communiste principal qui a maintenant 19 députés au Riksdag.

L'éventail politique en Suède se situe entre les deux pôles exprimés par ces deux voyageurs. Quand on fait la synthèse de tous les courants d'idées — et les Suédois collectivement semblent y parvenir à merveille — on arrive sur le plan intérieur à un très savant mélange de capitalisme et de socialisme et sur le plan extérieur à une politique de neutralité.

J'ai posé à plusieurs Suédois, hommes politiques, fonctionnaires et industriels, une question qui a semblé en embarrasser certains: si la Suède est vraiment un pays socialiste comment se fait-il que l'entreprise privée s'y sente aussi à l'aise et fasse preuve d'autant d'efficacité?

Les réponses sont en gros de deux ordres. D'abord les sociaux-démocrates soulignent qu'il ne s'agit pas vraiment d'un pays socialiste mais plutôt d'une économie mixte. Selon le ministre du Travail, M. Rengtsson, la présence de son parti au pouvoir a pour ainsi dire forcé les entreprises à faire preuve de plus d'originalité et à miser carrément du côté de l'efficacité.

Un représentant de la Fédération suédoise des industries souscrit également à cette opinion.

Il y a aussi le fait mentionné par des éléments foncièrement conservateurs qu'en Suède les sociaux-démocrates ont fait la preuve d'un grand réalisme et qu'ils n'ont pas posé de gestes précipités comme (je reprends leur exemple) le président Allende au Chili. Le réalisme et le pragmatisme sont deux mots qui reviennent constamment dans la bouche des Suédois.

Un niveau de vie très élevé

Un principe qu'on entend souvent répéter en Suède dans divers groupes est tout simplement le suivant: "le capitalisme privé, vache à lait du bien-être", ou encore "pas d'exportation, pas de bien-être".

Il y a eu en Suède très peu de nationalisations, sinon pas du tout, depuis 40 ans. "Nationaliser si nécessaire", dit-on au gouvernement, mais dans la pratique il semble que cette nécessité ne se présente jamais.

Quant aux impôts finalement, même les gens du monde industriel reconnaissent qu'ils sont comparables au fardeau fiscal en vigueur au Canada.

Effectivement, depuis une trentaine d'années, le gouvernement social-démocrate a apporté des mesures fort libérales qui ont de toute évidence joué un rôle prépondérant dans l'expansion étonnante de l'industrie suédoise.

La formule a été très simple. On taxe fortement les profits nets des

entreprises, mais en revanche si une compagnie choisit plutôt d'utiliser ses profits pour réinvestir dans l'entreprise, soit pour moderniser, soit pour agrandir, alors là les adoucissements fiscaux deviennent très alléchants.

C'est de cette façon que l'Etat a pu inciter le secteur privé à prendre un envol tel qu'aujourd'hui ce petit peuple de 8 millions d'habitants possède per capita plus de firmes multinationales que les Etats-Unis et détient le plus haut standard de vie en Europe à un niveau à peu près équivalent à celui du Canada.

Presque deux siècles sans guerre

Bien sûr, les politiques sociales-démocrates n'expliquent pas tout et les gens du gouvernement sont les premiers à le reconnaître. L'avantage de la Suède aura été d'avoir appliqué ces politiques longtemps avant la très grande majorité des pays d'Occident.

Le succès industriel de la Suède est dû aussi à un ensemble de qualités qu'on retrouve chez peu de peuples: sens du travail très poussé, discipline étonnante, souci de la perfection et accent marqué pour l'innovation industrielle.

Il faut ajouter à cela un climat de relations industrielles tout à fait calme pendant longtemps. Il y a eu dans les toutes dernières années quelques grèves causées généralement par des questions d'environnement ou de milieu de travail. Mais ces frictions sont encore très bénignes si on fait la comparaison avec le Canada.

Enfin, dernier facteur mais non le moindre, la Suède n'a pas connu de guerre depuis 1814. Le dernier à vouloir conquérir ces arpens de neige fut Napoléon.

Depuis, la Suède a minutieusement évité de prendre parti. Elle a même réussi pendant la dernière guerre, durant un certain temps, à maintenir à la fois de bonnes rela-

tions avec Hitler et avec Churchill. L'industrie en a profité et le pays n'a pas connu la destruction.

En Suède, tous les partis politiques et tous les groupes appuient énergiquement cette politique de neutralité sur le plan international, qui parfois ne manque pas d'audace comme la reconnaissance de la Chine de Pékin même avant la France ou la reconnaissance de Hanoi au plus grand déplaisir des Américains.

Ne faisant partie d'aucune alliance militaire, la Suède accorde tout de même une attention spéciale à la défense nationale. Elle possède une armée et se vante de pouvoir assurer l'entretien et l'armement de cette armée sans l'aide d'aucun autre pays.

Elle achète présentement quelques appareils électroniques aux Etats-Unis, mais advenant des cir-

constances moins pacifiques, la Suède pourrait elle-même produire ces appareils et assurer l'autonomie de son aviation.

La Suède est un pays neutre mais le service militaire y est obligatoire pour tout le monde.

Ayant fait la paix avec ses voisins scandinaves depuis longtemps,

la Suède n'a aucune ambition militaire si ce n'est que d'avoir une force assez efficace pour convaincre un agresseur éventuel qu'il ne serait pas rentable de s'attaquer à ce pays.

DEMAIN: Où va la Suède?

PISCINES-74
VENTE SPÉCIALE
PLAN MISE DE CÔTÉ

\$300.000.00 D'INVENTAIRE
À PRIX TRÈS SPÉCIAUX
ÉCONOMIES SUBSTANTIELLES POUR VOUS
PISCINES SURFACES OU CREUSÉES
LIVRAISON GRATUITE ÉTÉ 74
AUCUN DÉPÔT REQUIS

PISCINES ÉCONOMIQUES INC.
544, boul. Des Laurentides
Pont-Viau, Ville Lava
Tel: 388-2157 — 388-9207
Ouvert: mardi, mercredi de 9 h à 18 h
Jeu - Ven 9 h à 21 h sam 9 h à 17 h
Dim et lundi fermé

ÉPARGNEZ JUSQU'À 25% SUR CHAUFFAGE, PEINTURE ET ENTRETIEN, ETC.

Fenêtres coulissantes

EXTERIEURES ET INTERIEURES LIVRÉES AVEC UN MOUSTIQUEAIRE

- Remplacez vos vieilles fenêtres de bois et cadre de bois et revalorisez votre maison.
- Facilement démontables de l'intérieur pour procéder à leur nettoyage
- Faites sur mesures pour maison, foyer et installées par des experts
- Portes patio (coulissantes) aussi disponibles

Garantie MORRIS Depuis plus de 48 ans MARCHANDISE SATISFAISANTE ou REMPLACÉE SANS FRAIS

TERMES FACILES
Démonstrations et estimations gratuites n'importe où n'importe quand

CHOIX DE COULEURS FINI ÉMAIL CUIT
TÉLÉPHONE 342-3800

5479 av. ROYALMOUNT, V.M.R. 1^{er} rue à l'ouest de Décarie et de la Savane

Après 19h00 et jours de fête 737-1960

Wm MORRIS & FILS MTL INC.
LE PLUS GRAND NOM DANS LE DOMAINE DES PORTES ET FENÊTRES

PARTIR

SUITE DE LA PAGE A 1

cher dans les rivières qui ne sont pas gelées. Parfois, ils découvriront un chevreuil qui s'est aventuré hors des rivières où il s'abrite des grands vents d'hiver. Parfois la tentation sera trop forte. Ils vont le pourchasser avec la motoneige, jusqu'à ce que le chevreuil s'épuise et qu'il se laisse caresser.

Il n'en tuent pas à ce temps-ci de l'année. Non pas parce que c'est interdit, mais parce que la viande a un goût de sapinage trop prononcé. D'ailleurs, ils n'ont pas besoin de viande de chevreuil en ce moment: tous les foyers d'Anticosti ont un immense congélateur rempli de venaison et de gibier.

L'hiver, le grand prédateur

"L'hiver, m'a dit Jude Laberge, c'est le grand prédateur de l'île". C'est vrai: il n'y a pas de loups à Anticosti, et depuis l'époque de Menier, les chiens sont interdits de séjour. J'ai rencontré un gardien de phare qui a tout de même gardé un chien pendant deux ans. "Je ne pense pas qu'il se soit jamais attaqué à un chevreuil, m'a-t-il expliqué en rigolant. C'était plutôt le genre de chien qu'il faut jeter dehors et qui veut rentrer après cinq minutes".

Bien des chevreuils meurent l'hiver, quand les grands vents s'élevaient. Il y a deux ans, il n'y a presque pas eu de faons: on a accusé la rudesse du climat, et aussi les insecticides jetés du haut des airs pour tuer l'argenteuse de l'épinette.

Sur les humains, l'hiver a un effet différent. Ils sont à la fois plus unis et plus isolés. Le mauvais temps retardera souvent de plusieurs jours la livraison du courrier sur Air Gaspé. Premier effet visible: les jeunes ne viendront plus prendre un verre au Deer Head, parce que les chèques d'assurance-chômage sont en retard.

Mais en général, il n'empêche personne de fonctionner. Ce dimanche de tempête, il y a eu un film présenté à l'école: "The Love Machine" en français. Pas fort, ont jugé les jeunes Levert et Poulin, en sortant.

Il y ont eu aussi une partie de hockey dans l'arène non chauffée. Les As de la Consol ont battu Air Gaspé 5 à 4. S'il y avait eu un blessé grave durant ce match, on n'aurait pas pu l'évacuer en avion à Gaspé à cause du mauvais temps.

"Bah, m'a dit Georges McCormick,

on a l'infirmière. Et puis de toute façon, on ne pense jamais à ça".

La messe blanche

Le dimanche, c'est le jour où les frères de Port-Menier téléphonent à leurs enfants pensionnaires sur la Côte-Nord. Depuis l'intégration scolaire d'Anticosti à la régionale de la Côte-Nord, les enfants doivent quitter l'île dès la fin du primaire pour Havre-Saint-Pierre. Comme ils n'ont, à ce moment-là, que 13 ou 14 ans, les mères s'inquiètent de leur sort. Tant qu'il y a eu des religieuses sur l'île, on donnait sur place ces premières années du secondaire. Depuis l'intégration, ce n'est plus possible.

Certains iront aussi à la messe, une messe blanche parce qu'il n'y a plus de prêtre en résidence à Port-Menier. Ce dimanche-là, M. Lucien Martin a récité l'office, garde Viau a sorti le ciboire, les communicants se sont servis eux-mêmes. Clau d'ette Martin jouait de l'harmonium. Le soir, elle est barmaid au Deer Head.

Il y a aussi, organisés des parties, jouent aux cartes, au curling, au ballon-balaï. Les hommes qui, durant la belle saison, sont guidés de chasse et de pêche, éparpillés un peu partout dans l'île, se retrouvent à Port-Menier, où ils auront un emploi pour l'hiver, à l'entretien du village.

Les plus jeunes, eux, vont être "sur le chômage". Au printemps, ils retrouveront un emploi sur l'île.

S'ennuient-ils de se retrouver toujours dans l'unique bar pour prendre un verre, devant les mêmes visages? M. Albert McCormick, qui est venu à Anticosti durant sa jeunesse dans les années vingt et qui n'en est jamais reparti, m'explique: "On passe six mois ici et on s'ennuie à mort. On

et d'assurance sous l'égide entière de l'industrie, le ministre s'y est opposé car ce programme n'aurait aucun pouvoir à l'égard du logement et aurait peu de crédibilité auprès des gouvernements des administrations, locales et des consommateurs.

Ottawa a donc préféré établir un Conseil national de la construction, indépendamment, en vue de fournir sur le plan national une garantie et l'assurance des nouvelles maisons.

Ce conseil verra, entre autres: — à établir la compétence et la stabilité financière des constructeurs grâce à un système d'accréditation;

— à l'inspection matérielle pendant la construction de l'unité d'habitation par des agents du conseil, ce qui revient à dire que le nouvel organisme, en plus d'établir des normes, devra se doter d'un personnel suffisant d'inspecteurs à travers tout le pays;

— à émettre des garanties faisant état d'une responsabilité juridique clairement établie du constructeur en ce qui concerne la qualité du produit au parachèvement et de son comportement soutenu après l'occupation;

— à prévoir des moyens simples de conciliation pour résoudre les différends opposant constructeurs et propriétaires;

— à fournir au consommateur une assurance sur une plus longue période de temps que la simple garantie contre les vices de construction;

— à fournir une protection au consommateur contre la négligence du constructeur soit de parachever la construction ou de faire honneur à la garantie.

Ottawa fournira l'appui financier au comité intérimaire chargé de mettre ce Conseil national de l'habitation sur pied et aux services administratifs de la Société centrale d'hypothèque et de ce Conseil national de l'habitation sur pied et aux services administratifs de la Société centrale d'hypothèque et de logement.

Et si par malheur cela ne fonctionnait pas, alors, a conclu le ministre, Ottawa ira seul de l'avant et établira un programme minimal de protection à l'acheteur en ce qui concerne toute habitation construite au terme d'un prêt en vertu de la Loi nationale sur l'habitation.

REGIME

SUITE DE LA PAGE A 1

Voyons ce qu'a donné l'expérience du Québec. Notons que le même principe s'applique aux consultations.

En 1971, les médecins ont fait 9,042,529 examens ordinaires et en 1972, 8,018,699, soit grosso modo, un million de moins. Faut-il croire que les gens sont moins malades? Ou bien la ruée vers les médecins de ceux à qui les soins médicaux n'étaient pas accessibles s'est-elle maintenant résorbée? Ce serait un indice de meilleure santé. (L'examen ordinaire est payé \$5.)

Mais on déchantait un peu lorsque l'on regarde les statistiques en ce qui a trait aux examens complets au cabinet: 2,472,187 en 1971 et en 1972, 2,941,649, soit près de 500,000 de plus. (Cet examen coûte aux contribuables \$11.) Pourquoi cette augmentation substantielle? Pour de meilleurs soins? Peut-être l'accessibilité aux soins a-t-elle augmenté le nombre des "nouveaux cas", ce qui légitimerait des examens complets?

Ou encore, est-ce le public qui abuse et se promène d'un médecin à un autre... On peut aussi présumer que, par conscience professionnelle, les médecins répètent souvent l'examen complet au même malade.

La Régie de l'Ontario n'a établi aucun contrôle mais a posé un frein indirect aux abus par le biais du tarif décroissant pour les examens répétés. De plus, le Collège des médecins de l'Ontario est très actif et surveille étroitement la pratique de la médecine.

Soulignons qu'avant l'assurance-maladie, la Fédération des médecins spécialistes, dans son cahier d'honoraires, avait adopté un tarif décroissant pour les examens subséquents.

Si l'on examine les statistiques en ce qui a trait aux examens faits par les seuls omnipraticiens, à leur cabinet, on arrive aux résultats suivants: examens ordinaires; 1971: 7,600,995, 1972: 6,735,069; examens complets: 1971: 858,381, 1972: 1,236,460; examens complets majeurs, 1971: 80,968, 1972: 140,532.

Les examens ordinaires ont diminué de 865,934; les examens complets ont augmenté de 378,079 et les examens complets majeurs de 59,564. Il est difficile de tirer de ces chiffres une conclusion absolue. Trop de facteurs psychologiques et sociologiques entrent en jeu. Mais ils nous laissent songeurs.

Le point de vue des médecins

A la suite de la publication du premier article de la série de Claire Dutrisac sur les médecins, leur profession et leurs revenus, la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec nous fait parvenir le communiqué suivant:

"Par suite de la publication d'un article dans le journal LA PRESSE, sous la signature de Claire Dutrisac et intitulé "Pourquoi gagner \$100,000 par année?", le Dr Georges Boileau, président du comité de relations publiques de la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec, tient à faire la mise au point suivante:

"Le titre de cet article est carrément tendancieux et tend à faire croire que les médecins gagnent \$100,000 par année, ce qui est faux. Les statistiques publiées par la Régie de l'assurance-maladie du Québec démontrent en effet que, même en excluant les médecins qui gagnent moins de \$10,000 par année, les médecins omnipraticiens inscrits au régime d'assurance-maladie ont gagné en moyenne, pour l'année 1972-1973, la somme brute de \$45,737, une baisse de \$459 par rapport à la moyenne de l'année précédente.

"De cette somme, il faut enlever les salaires versés par le médecin au personnel (infirmière, secrétaire médicale, réceptionniste, etc.), les frais occasionnés par la tenue d'un cabinet (location, chauffage, électricité, assurances, etc.) et l'équipement. Ces frais s'élevaient à environ 33 1/2 p. cent des revenus bruts. Il faut aussi déduire les coûts de son propre régime de bénéfices sociaux (assurance-salaire, régime de retraite, etc.).

"Par ailleurs, les exemples cités par Mlle Dutrisac, tel les injections sclérosantes et les excrèses de cérumen, sont fort peu représentatifs de l'ensemble des actes médicaux posés au Québec. Même s'il existe certaines anomalies dans les tarifs, anomalies que les Fédérations tentent d'ailleurs de corriger depuis longtemps, ces deux actes représentent ensemble moins de 1 p. cent du coût total des services médicaux défrayés par la Régie.

"Enfin, contrairement à ce qu'affirme Mlle Dutrisac, les médecins du Québec ne reçoivent pas un minimum de \$10 par visite à domicile mais bien \$7, alors que bien des travailleurs spécialisés en exigent plus du double.

"La Fédération des médecins omnipraticiens du Québec regrette donc que le journal LA PRESSE ait publié un article aussi tendancieux, sans en vérifier ni en nuancer les affirmations. Elle regrette en plus que le journal LA PRESSE ait utilisé un titre qui ne correspond pas au contenu de l'article.

"La F.M.O.Q. étudie enfin la possibilité de soumettre le dossier de cette affaire au Conseil de presse du Québec".

Vous désirez du bon temps?

Adressez-vous à une ou à l'autre de ces

AGENCES DE VOYAGES

CENTRE-VILLE

VOYAGES ALPERN INC.	1253, McGill College, suite 240, coin rue Ste-Catherine	866-7811
AMERICAN EXPRESS CO. LTD.	1200 rue Peel	861-3611
VOYAGES BEL-AIR INC.	2155 rue de la Montagne	844-8817
VOYAGES R. BERGERON INC.	Métro Guy	935-1182
VOYAGES CONSTELLATION LTÉE	215, rue Saint-Jacques 550 ouest, rue Sherbrooke	871-3298
AGENCE DE VOYAGES HOLIDAY INC.		849-3571
VOYAGE HONE	1460 Union	845-8221
VOYAGES KUEHNE & NAGEL	485 rue McGill	861-9311
LM VOYAGES LTÉE	1184 ouest rue Ste-Catherine, 4e étage	879-1184
MAISON DES VOYAGES	Coin Union et Président Kennedy	842-8008
AGENCE de VOYAGES HENRI KELENY	2112, boul St-Laurent (Angle Sherbrooke)	845-3111
AGENCE de VOYAGES MEADOWS	751 Square Victoria	849-1243
VOYAGES SELECT LTÉE	620, rue Cathcart suite 504	866-3345
TOUREX VOYAGES INC.	1454 de la Montagne, Suite 211	843-8873
VOYAGES TRAVELAIDE	1010 ouest, rue Sainte-Catherine	861-7272
VOYAGES UNIVERSE	TRAVEL SERVICE 1, Plaza Alexis-Nihon Etage de Modes	932-2911
AGENCE DE VOYAGES VIAU	3428, rue St-Denis	842-1751

EST

AGENCE DE VOYAGES ATLAS	1821 est, rue Sherbrooke	527-8881
VOYAGES R. BERGERON INC.	7190 boul. Pie-IX	376-6700
AGENCE DE VOYAGES MAISONNEUVE	3905 est, RACHEL	255-4162 255-4141
AGENCE DE VOYAGES SUPÉRIEUR, INC.	2012 est, rue Ontario	521-3874 521-0543
VOYAGES TRAVELAIDE	4454, rue Saint-Denis	845-8225

OUEST

AGENCE DE VOYAGES ATLANTIC & PACIFIC	4950 ch. Queen Mary suite 405	735-4181
AGENCE DE VOYAGES LAING INC.	6260 ave Victoria suite 1	735-4451
AGENCE DE VOYAGES LaSALLE	388, rue Lafleur LaSalle	366-8262

NORD

VOYAGES R. BERGERON INC.	7725 St-Denis	273-3301
AGENCE DE VOYAGES JONICA	5392 boul. St-Laurent	279-6396
TOTAL VOYAGES ENR.	361 est, boul. Henri-Bourassa	382-2429 382-3483
VOYAGES TRAVELAIDE	911 est, rue Beaubien	273-7755

LAVAL

AGENCE DE VOYAGES MARKSTED	3812, boul. Notre-Dame, Chomedey, Laval	688-7000
ROSE PAULL		
MONTAMBAULT INC.	15 boul. de la Concorde, Laval	669-1738
VOYAGES TRAVELAIDE	Centre Laval	688-5310

ST-EUSTACHE

MONTAMBAULT INC.	350, boul. Sauve, St-Eustache	627-4761
------------------	-------------------------------	----------

SAINT-JÉRÔME

JARO VOYAGES	Appels de Montreal 22 rue Legault, Saint-Jérôme	430-3657 436-3520
--------------	---	----------------------

RIVE-SUD

AGENCE DE VOYAGES GASTON HOULE	536, Marie-Victorin Boucherville	655-0624
G.W. CLARK & CO. LTD.	43 rue Green, Saint-Lambert	671-5555
VOYAGES TRAVELAIDE	Centre Place Longueuil	679-3777

VILLE D'ANJOU

AGENCE DE VOYAGES MARTIN	Suite 420, édifice à bureaux 7275 Sherbrooke est	353-6930
PLACE VERSAILLES		
AGENCE DE VOYAGES VIAU	Les Galeries d'Anjou	353-7650

Voyagez rassuré, demandez à votre Agence de Voyages, l'assurance voyage acquise auprès de Lloyd's de Londres par l'intermédiaire de l'Agence d'Assurance le Voyageur Ltée

Consultez nos pages techniques chaque samedi

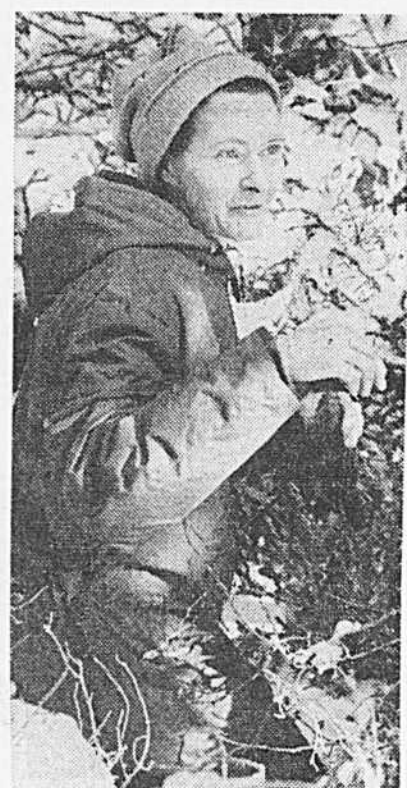


photo Pierre Côté, LA PRESSE

Mme Eléonore Dresdell est une chasseuse experte: tous les matins, elle s'enfonce dans la forêt vérifier ses collets.

passé un an et on ne veut plus partir".

Les jeunes sont moins philosophes: leur nombre a considérablement diminué sur l'île depuis deux ans.

Marielle Martin, une belle fille qui n'a pas encore 20 ans, me disait: "Le problème, c'est que tous les garçons sont nos cousins".

Mais la diminution de population a aussi entraîné des effets bénéfiques: la ségrégation des âges est fortement diminuée. Les équipes de curling sont formées d'hommes et de femmes jeunes et moins jeunes qui se retrouvent avec plaisir dans l'arène attenante au bar.

Les plus vieux ne veulent pas entendre parler de quitter cette île: leur vie est ici. Ailleurs, ça serait peut-être, et ils en parlent avec horreur, un "foyer".

Pour ceux qui ont atteint la quarantaine, le problème est de se trouver un emploi ailleurs. Pour M. Henri Poulin, un expert menuisier, cela ne semble pas impossible, loin de là. Mais il ajoute: "J'aimerais tellement mieux rester".

Les jeunes, eux, sont à l'âge où ils pourraient rompre le plus facilement avec Anticosti. Ceux qui y sont encore songent souvent à l'extérieur, à Sept-Îles, à Québec, à la Baie James.

Mais pas à Montréal: trop chaud l'été, trop isolé, Eh oui.

A Montréal, disent-ils, on peut crever de solitude.

A Anticosti, cela n'arrivera jamais. Dans tout ce froid d'hiver, il y a la chaleur de l'amitié.

Que même nous, les journalistes étrangers, nous avons eu bien du mal à quitter.

DEMAIN: Un passé glorieux, mais quel avenir?

MESURES

SUITE DE LA PAGE A 1

core agi, on ne manque jamais de faire valoir les droits constitutionnels de la province dans cette matière.

Malgré tout, croit le ministre Basford, l'établissement d'un programme national valable est préférable à la révision des lois provinciales en vue de prévoir une garantie légale pour les acheteurs de maisons.

Pour la bonne raison qu'il serait extrêmement difficile, croit Ottawa, d'établir un système simple d'arbitrage et de règlement. De plus, toutes les actions en justice au monde ne pourraient protéger un acheteur contre un constructeur en faillite ni assurer qu'au cours de la construction une maison aurait été bien bâtie.

Il aurait été facile, de dire le ministre, que le gouvernement fédéral agisse seul en ajoutant une garantie à chaque prêt consenti en vertu de la Loi nationale de l'habitation. Mais cela n'aurait protégé qu'une partie des maisons canadiennes et, de plus, l'industrie est opposée à un contrôle purement étatique.

Quant à un programme de garantie

BAIE JAMES

SUITE DE LA PAGE A 1

de salaire pour ne pas perdre leur indexation.

M. Bourassa estime à cet égard que les propositions du président de la CSN sont régressives et feraient beaucoup plus l'affaire des riches que des petits salariés.

"Il est comme Yvon Dupuis", a-t-il ajouté, précisant que, comme ce dernier, M. Pepin fait appel à un débat télévisé chaque fois qu'il est mal pris. Hier, M. Bourassa a déclaré qu'il ne refusait pas l'invitation de rencontrer M. Pepin dans un débat, mais qu'il voulait en étudier le sérieux auparavant.

Super-port

M. Bourassa ne croit pas, par ailleurs, que la construction d'un pipe-line entre Sarnia et Montréal réglerait indéfiniment les problèmes du Québec en matière d'approvisionnement en pétrole.

Rappelant que nous serons toujours dépendants des autres en cette matière, le premier ministre a, encore une fois, défendu l'idée de la construction d'un super-port dans le Saint-Laurent pour accueillir les pétroliers étrangers. Même s'il a admis que la fluctuation du prix du pétrole sur le marché international éclairait la question sous un jour différent, il a annoncé que son gouvernement tentait actuellement d'obtenir le concours d'investisseurs locaux pour participer au projet et lui assurer, ainsi, une participation majoritaire canadienne.

MODE 1974

POUR HOMME

CHAT SAUVAGE	LOUP	RAT MUSQUÉ NATUREL
\$595 et plus	\$525 - \$625	uni ou garni de chat
	\$775	\$575 et plus

Manteau chat sauvage

argenté ou naturel
peaux descendues ou pleines peaux

\$545 à \$845

RAT MUSQUÉ "dos"

toute teinte ou naturel

\$525 à \$695

RENARD ROUX vertical,

peaux descendues

LOUP NATUREL \$595 \$745 à \$995

VISON

peaux descendues. Aurore ranch buff

\$1,095 - \$1,295 - \$1,495

LYNX

1er choix, peaux descendues

\$995

STATIONNEMENT GRATUIT

787 est, MONT-ROYAL

coin SAINT-HUBERT

526-6611

— 200 verges du métro

Giguère

7 PIANCHERS POUR VOUS SERVIR PLAN BUDGÉTAIRE ET MISE DE CÔTÉ

L'Archevêché de Montréal: déficit de \$500,000

par Paul LONGPRE

Malgré un assainissement progressif et constant de sa situation financière, l'archevêché de Montréal a subi, au cours des trois dernières années, des déficits totalisant

près d'un demi-million de dollars.

Les états financiers de la Corporation archiépiscopale catholique romaine de Montréal pour l'exercice financier 1972-73 révèlent en effet un excédent de \$96,900 des dé-

penses sur les revenus.

Il y a donc un redressement notable de la situation par rapport aux exercices financiers précédents, dont les déficits étaient respectivement de \$161,500 et \$240,661.

Cela tient au fait que, pour la première fois depuis que ces données sont rendues publiques, soit trois ans, les administrateurs de l'archevêché ont réussi à la fois à diminuer le flot des dépenses (\$5,000) et à augmenter substantiellement les revenus (\$70,000).

La valeur en capital des différents fonds de l'archevêché se chiffre par plus de \$7 millions, dont environ \$2.4

millions en réserves et \$4 millions en immobilisations. Ces avoirs ne comprennent pas toutefois les valeurs en capital des quelque 260 fabriques du diocèse qui sont autant d'entités corporatives distinctes.

Les différents organismes diocésains étant largement déficitaires, puisque ce sont des organismes de services pour la plupart, le financement du diocèse repose principalement sur la taxe de 5 p. cent versée par les fabriques à même leurs recettes brutes et les revenus de placements ou d'aumônes. La taxe de 5 p. cent a rapporté

\$552,200 au cours du dernier exercice-financier, soit une augmentation de \$46,500. Les revenus de placement et d'aumônes ont été de l'ordre du demi-million de dollars.

L'ensemble des revenus diocésains se chiffrent par \$1,736,700 tandis que les dépenses sont de \$1,823,600. Cet équilibre relatif est d'autant plus précaire qu'il repose, pour un bon tiers, sur le rendement de la taxe des fabriques. Or on sait que plusieurs d'entre elles sont dans des situations financières difficiles en raison de la baisse de la pratique religieuse, du vieillissement des églises et des migrations de population.

LES MAUX DE NOTRE LANGUE

PAR PIERRE BEAUDRY (collaboration spéciale)

Une blancheur un peu trop anglaise

Un chèque est en blanc quand il est sans écriture. On peut aussi, dans un document, laisser en détail en blanc. Et finalement, on peut parler des blancs, c'est-à-dire des espaces libres, d'un écrit.

Le mot anglais "blank" a les mêmes acceptions. Mais il en a aussi une autre qui s'est en quelque sorte "infiltrée" dans la langue des Québécois, mais qui n'y est pas chez elle. Essayons donc de nous en débarrasser.

Quand un Anglais fouille sa mémoire sans trouver ce qu'il y cherche, il dit: "My memory is blank" ou, "There is a blank in my mind" ou encore "My mind is a blank". Autant d'emplois du mot "blank" qui ne sauraient se rendre par "blanc" en français.

Même si cette chronique est très courte et qu'à cause de cela le typographe devra peut-être multiplier les blancs pour lui donner une dimension respectable, je souhaite au lecteur de ne plus avoir de TROUS DE MEMOIRE lorsqu'il aura à se rappeler que c'est TROU DE MEMOIRE et non pas blanc de mémoire qu'il faut dire.

Le Barreau s'élève contre la procédure de la CÉCO

Dans une communication à la Commission d'enquête sur le crime organisé (CECO), et rendue publique aujourd'hui par le bâtonnier du Québec, Me Jacques Viau, le Barreau du Québec déclare qu'il ne peut demeurer silencieux devant la procédure utilisée lors des séances de la Commission.

Celle-ci, en effet, selon les journaux, rendrait publics plusieurs enregistrements de conversations téléphoniques au cours desquelles les noms de citoyens sont mentionnés.

Le Barreau du Québec se dit informé que les demandes répétées de huis clos formulées par les avocats de témoins au sujet de l'audition publique de ces bobines sont systématiquement refusées par la Commission d'enquête.

D'autre part, ajoute le Barreau, il semble qu'aucune

preuve légale ne permette actuellement de relier ces personnes à la commission de quelque offense criminelle.

Le Barreau du Québec est également informé qu'aucune vérification policière n'est faite auprès des gens nommés dans ces enregistrements avant qu'ils ne soient rendus publics.

Enfin, le Barreau apprend avec beaucoup de surprise que certains de ces enregistrements comporteraient des "trous" ou "silences" au milieu de conversations.

Pour ces raisons, poursuit le bâtonnier Viau, le Barreau du Québec invite instamment la Commission d'enquête sur

le crime organisé à décréter le huis clos lors de séances où l'on procède à l'écoute d'enregistrements de conversations téléphoniques au cours desquelles les noms de citoyens sont mentionnés.

Il invite également avec la même insistance la CÉCO à ordonner le huis clos, lorsque pareille récitation de noms est faite par des témoins dont la crédibilité peut prêter à caution.

Le bâtonnier Viau a tenu à préciser que le Barreau ne voulait d'aucune façon s'immiscer dans les travaux de la Commission ni entraver son action.

FENÊTRES - PORTES PAREMENT D'ACIER RUSCO

"L'AS DES AS" pour plus de 40,000 propriétaires montréalais

Rusco Home Specialties
(1962) INC. 9095 boul. Saint-Laurent
Montréal 381-2511



*"Introduire une grenouille, sept fois dans la bouche."
(VIEUX REMÈDE ANGLAIS CONTRE LE MAL DE GORGE.)*

Strepsils.

Quand un mal de gorge vous ferait essayer n'importe quoi.

Vendu en pharmacie seulement.

Strepsils

Quand votre gorge vous fait vraiment mal, vous pouvez obtenir un soulagement avec Strepsils, un remède bien moderne. Les pastilles Strepsils sont enveloppées à l'unité et emballées sous vide dans une boîte métallique qui en conserve la fraîcheur. De plus, les pastilles Strepsils, à base d'ingrédients antiseptiques, le dichlorobenzyl et l'amylmetacresol, fondent lentement afin de prolonger les effets adoucissants et rafraîchissants du médicament. Ne vous laissez pas tromper par leur goût agréable, les Strepsils sont vraiment efficaces.

LOUEZ UNE GRAND TORINO 2 PORTES HAROTOP

pour aussi peu que **\$113** par mois
assurance et licence en sus
contrat de 36 mois, aucune limite de millage

\$1,000,000 D'INVENTAIRE

AJOUTEZ À VOTRE PRESTIGE. LOUEZ DE

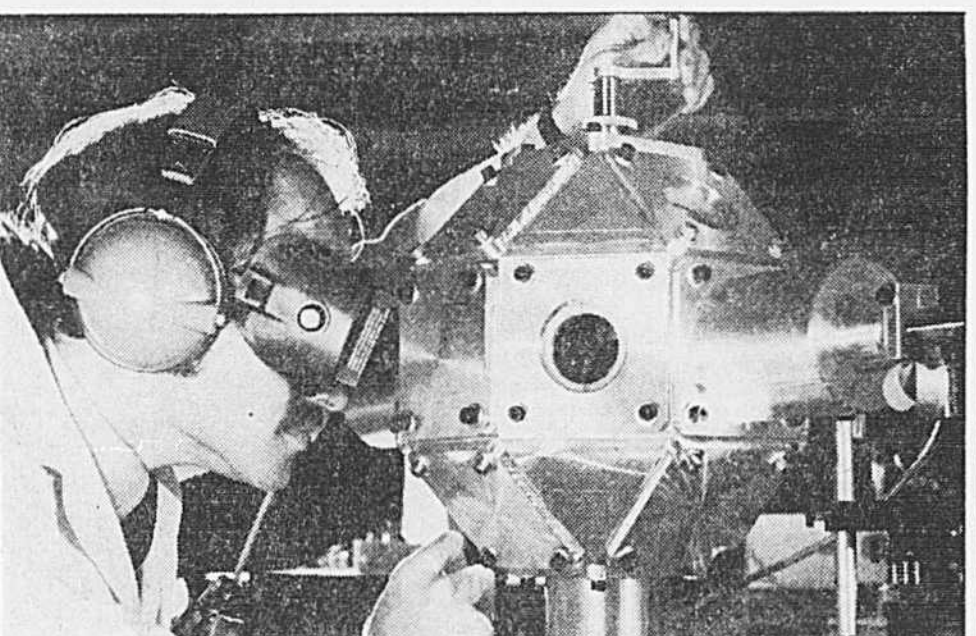
SUD LOCATION INC.
320 St-Charles est, Longueuil
674-6286

TORINO* GRAND TORINO* FORD CUSTOM 500* LTD* ETC.

Croquer!

Poudre adhésive **FASTEETH*** ultra-forte.

Plus sûre pour ceux qui portent un dentier.



L'Institut national de la recherche scientifique... aux sources de l'énergie

A Varennes, des chercheurs de l'INRS se penchent sur de nouvelles sources d'énergie et percent les secrets des rayons laser et de la fusion thermonucléaire contrôlée.

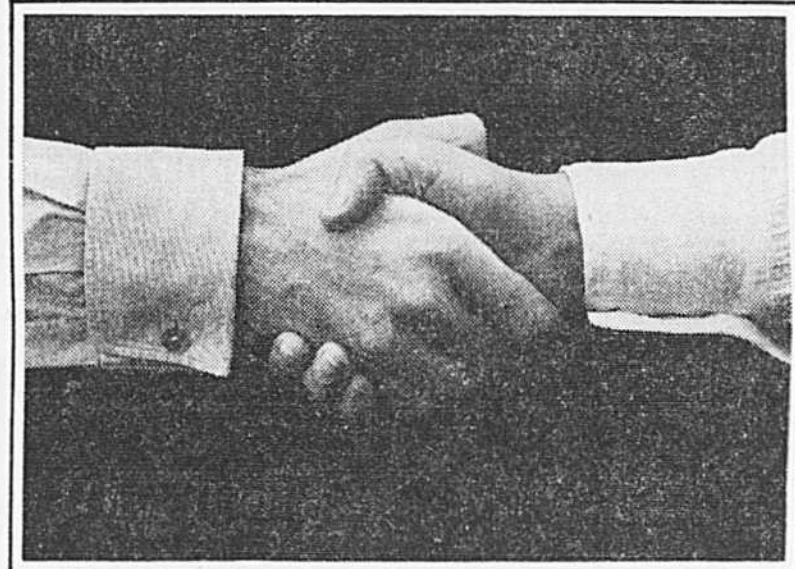
Leur but? Aider le Québec à répondre aux besoins futurs en énergie, en poussant plus loin la formation des spécialistes et la mise au point des techniques qui nous permettront de maîtriser les sources d'énergie de l'avenir.

L'Institut national de la recherche scientifique est une des unités constituantes de l'Université du Québec. Il est lui-même formé de cinq centres de recherche: INRS-Eau, à Québec; INRS-Energie, à Varennes; INRS-Urbanisation, à Montréal; INRS-Santé, à Montréal; INRS-Télécommunications, à Ottawa; et de trois groupes de recherche: INRS-Education, à Québec et à

Montréal; INRS-Océanologie, à Rimouski; INRS-Pétrole, à Québec.

De plus, les 300 membres de l'équipe de l'INRS collaborent étroitement avec les pouvoirs publics et l'entreprise privée pour doter le Québec d'un outil essentiel de progrès collectif.

L'Institut national de la recherche scientifique, l'Université du Québec à Montréal, à Trois-Rivières, à Chicoutimi, à Rimouski, l'École nationale d'administration publique, l'Institut de microbiologie et d'hygiène de Montréal, et la Direction des études universitaires dans l'Ouest québécois avec ses centres de Hull et Rouyn, voilà le réseau qui fait de l'Université du Québec un instrument collectif de développement et d'innovation pour tous les Québécois.



Ensemble, on va y arriver.

Chaque fois que vous nous appelez et que nous sommes incapables de trouver l'employé dont vous avez besoin, nous échouons.

Chaque fois que nous trouvons un employé qualifié mais que celui-ci refuse l'emploi parce que l'usine est trop éloignée de chez lui ou parce qu'il n'est pas satisfait des conditions de travail, vous échouez.

Et personne n'aime échouer. C'est pourquoi nous avons décidé d'effectuer certains changements.

D'abord, des changements physiques dans le fonctionnement des Centres de Main-d'oeuvre du Canada.

Nous allons simplifier la procédure. Pour libérer notre personnel

et lui donner le temps de mettre en valeur notre nouvelle formule, résumée par le titre de cette annonce.

Ensemble, on va y arriver. A partir d'aujourd'hui, le personnel de la Main-d'oeuvre canadienne va davantage travailler directement avec vous à la solution de vos problèmes particuliers.

Ce personnel va aussi travailler directement avec les employés à la solution de leurs problèmes à eux.

Et ce n'est qu'une façon ultra-simplifiée de vous annoncer les incroyables changements qui transforment actuellement les Centres de Main-d'oeuvre du Canada, partout au pays.

Nous demandons, à partir

d'aujourd'hui, à chaque employé de la Main-d'oeuvre canadienne de faire passer les contacts humains avant la paperasse. Et nous aimerions que vous participiez étroitement à notre effort pour arriver un jour au plein emploi des ressources humaines du pays.

Qu'on se le dise. Ensemble, on va y arriver!

Centre de Main-d'oeuvre du Canada
Main-d'oeuvre et Immigration
Robert Andras
Ministre

Canada Manpower Centre
Manpower and Immigration
Robert Andras
Minister

LE MONDE

Moscou exige la levée du blocus de Cuba

MOSCOU (AFP, UPI, Reuter) — L'Union soviétique a réclamé une fois de plus la cessation du blocus économique et politique de Cuba par les Etats-Unis ainsi que d'autres actions hostiles menées contre le régime socialiste de Cuba.

Dans un communiqué commun signé à La Havane à l'issue de la visite de M. Leonide Brejnev et publié hier soir par l'agence Tass, l'URSS déclare également qu'elle considère comme légitime et juste l'exigence de Cuba relative à la liquidation inconditionnelle de la base américaine de Guantanamo et soutient entièrement cette exigence.

La déclaration souligne par ailleurs l'adhésion complète de Cuba à la politique de détente poursuivie par le Kremlin depuis le 24e congrès du P.C. soviétique (avril 1971). Le document note l'existence de l'unité complète d'opinion des deux pays sur la situation internationale et soulignant l'importance internationale de la politique étrangère de l'URSS, constamment orientée vers la paix.

Egil Krogh emprisonné et suspendu du Barreau

WASHINGTON (PA, AFP) — L'ancien chef des "plombiers" de la Maison-Blanche, Egil Krogh, s'est présenté hier à la police de Washington pour commencer à purger la peine de six mois de prison à laquelle il avait été condamné le 25 janvier pour sa participation au cambriolage du bureau du psychiatre de Daniel Ellsberg. Ayant plaidé coupable, Krogh avait été condamné en fait à une peine de deux à six ans de prison, mais il ne sera interné que six mois et sera ensuite placé en liberté surveillée pour deux ans.

Peu après qu'il se fut livré à la police, Krogh était suspendu du barreau de l'Etat de Washington, en attendant une enquête complète sur son cas. Le juge Frank Hale, de la Cour suprême de l'Etat, a signé une ordonnance interdisant à Krogh d'exercer le droit dans cet Etat en attendant que le Barreau statue sur son cas.

Haïti annule une concession à une société américaine

PORT-AU-PRINCE (AFP) — La Cour d'appel de Port-au-Prince a confirmé la résiliation par l'Etat accordé sur l'île de la Tortue à la société Dupont Caribbean Inc., de Eastland, Texas, dirigée par l'ancien maire de cette ville, M. Don Pierson, a-t-on annoncé officiellement hier.

Le 27 août dernier, le tribunal civil de Port-au-Prince avait rendu un jugement de première instance selon lequel le contrat de concession sur l'île de la Tortue conclu en 1970 entre l'Etat haïtien et la société texane et amendé en 1971 (la concession territoriale avait été réduite à 193,50 hectares) était résilié.

A cette occasion, le tribunal n'avait pas accordé les \$500,000 que réclamait l'Etat haïtien à titre de dommages et intérêts pour le non respect du contrat et la Dupont Caribbean Inc. avait été condamnée simplement à payer les dépens. C'est ce jugement qui vient d'être confirmé par la cour d'appel de Port-au-Prince.

Emissaire du Vatican en Pologne

VARSOVIE (AFP) — Mgr Agostino Casaroli, secrétaire du conseil du Vatican pour les Affaires publiques de l'Eglise, est arrivé hier à Varsovie, pour une visite officielle de trois jours en Pologne à l'invitation de M. Stefan Olszowski, ministre polonais des Affaires étrangères.

Le chef de la diplomatie du Saint-Siège ainsi que les personnes qui l'accompagnent, dont l'archevêque Luigi Poggi, ambassadeur itinérant du Vatican, ont été salués à l'aéroport d'Okęcie par M. Olszowski, accompagné de Mgr Stanislaw Dabrowski, secrétaire de l'épiscopat représentant le primat de Pologne.

A sa descente d'avion, le chef de la diplomatie du Vatican, pour la première fois invité officiellement par le gouvernement d'un pays communiste, a déclaré qu'il ne s'abandonnerait pas "à de commodes illusions" sur l'issue des pourparlers qu'il devait engager au sujet de la normalisation des relations entre le Vatican et la Pologne.

Après les Paracels, on se dispute les îles Spratly

Sévère avertissement de Pékin à Saigon

PEKIN (AFP) — Deux semaines après la bataille aéro-navale qui a donné aux forces chinoises, contre les forces sud-vietnamiennes, le contrôle de l'archipel des Paracels (îles Hsisha), Pékin a lancé hier soir un grave avertissement à Saigon, qui laisse présager de nouveaux combats en Mer de Chine du Sud, cette fois pour l'archipel des Spratly (îles Nansha).

La situation apparaît d'autant plus explosive aux observateurs que Taiwan maintient des garnisons sur certaines des îles Spratly, tandis que Saigon a débarqué vendredi dernier des troupes sur quatre îles de cet archipel.

Selon les informations non confirmées en provenance de Saigon, et bien que Taiwan revendique également les Spratly, un accord secret de coopération contre une éventuelle intervention militaire de Pékin aurait

été conclu entre les autorités du Sud-Vietnam et de Taiwan.

Pékin, dans une déclaration du porte-parole chinois des Affaires étrangères distribuée à minuit (locale) aux correspondants étrangers, a fait savoir que la Chine ne tolérerait pas l'atteinte insolente portée par les autorités de Saigon à l'intégrité territoriale et à la souveraineté de la Chine dans l'archipel des Spratly. La déclaration qualifie de nouvelle provocation militaire le débarquement de forces sud-vietnamiennes aux Spratly.

La déclaration souligne que les forces de Saigon se sont déjà fait durement battre dans l'archipel des Paracels.

Les combats qui se sont déroulés aux Paracels les 19 et 20 janvier dernier ont coûté à Saigon un navire pa-

trouilleur, 18 tués, 43 blessés et des disparus, selon les bilans sud-vietnamiens qui ont fait état de deux bâtiments de guerre chinois coulés. En outre, 48 militaires sud-vietnamiens, ainsi qu'un observateur américain, avaient été faits prisonniers par la Chine. L'Américain et cinq des Sud-Vietnamiens ont été libérés la semaine dernière.

L'engagement, selon Pékin, a coûté la vie à un nombre non spécifié de pêcheurs et miliciens.

La bataille des Paracels avait été précédée, le 11 janvier, par une déclaration du ministre chinois des Affaires étrangères. Celle-ci — et la déclaration d'hier réaffirme ce point — proclamait la souveraineté de toujours de la Chine sur les quatre principaux archipels de la Mer de Chine du Sud: les Paracels (Hsisha), les Spratly

(Nansha), Macclesfield Bank (Chungsha) et les Patras (Tungsha).

Ces îles sont très petites, inhabitées en temps normal et n'offrant guère que le guano comme ressources naturelles. Certaines ne sont que des récifs affleurant l'eau. Toutefois, les découvertes de pétrole au large de l'Indonésie font penser que des gisements sous-marins pourraient se trouver dans les parages des archipels de la Mer de Chine du Sud.

L'archipel des Paracels est à peu près à égale distance (180 milles) de l'île chinoise de Hainan et de la côte sud-vietnamienne. Les îles Spratly, objet direct de l'avertissement chinois de lundi, sont à quelque 625 milles de Hainan et 310 milles du Vietnam. La terre la plus proche de ces îles est la côte nord-ouest de Bornéo (Etats malaisiens de Sarawak et Sabah), ainsi que la pointe méridionale des Philippi-

nes. Ce dernier pays a également des revendications sur les îles Spratly.

Plus tôt hier, le commandant des forces navales de Saigon, l'amiral Tran Van Chon, avait déclaré que le Sud-Vietnam avait débarqué des troupes sur plusieurs îles Spratly et allait en débarquer d'autres sur celles qui ne sont pas encore occupées. Il a ajouté que le Sud-Vietnam était déterminé à reprendre les îles Paracels. Toutefois, face à l'importante force navale chinoise, dit-il, Saigon ne peut utiliser ses forces armées pour reprendre ces îles, mais doit recourir à d'autres moyens.

De son côté, un porte-parole du ministère des Affaires étrangères a affirmé que le Sud-Vietnam "s'en tiendra à sa politique de paix et est toujours prêt à recourir à la négociation et aux moyens pacifiques pour résoudre les différends internationaux".

Le juge Ringer ordonne à Nixon de comparaître

LOS ANGELES (AFP) — Le président Nixon a été hier officiellement assigné à comparaître comme témoin dans le procès des cambrioleurs du médecin psychiatre de Daniel Ellsberg qui doit s'ouvrir à Los Angeles le 15 avril.

Le juge Gordon Ringer, de la Cour supérieure de Los Angeles, a signé en début d'après-midi le document ordonnant à Richard Nixon, en tant que témoin capital de John Ehrlichman, son ancien proche collaborateur à la Maison-Blanche et l'un des trois accusés dans ce procès, de venir témoigner le

25 février, pour l'enquête préliminaire, et de nouveau le 15 avril, pour le procès proprement dit.

Mardi dernier, le juge Gordon Ringer avait annoncé qu'il accéderait à la requête des défenseurs de John Ehrlichman voulant que le président vienne témoigner à la défense de leur client. Le lendemain même, la Maison-Blanche faisait savoir officiellement que, pour des raisons constitutionnelles, le président refuserait d'obtempérer.

John Ehrlichman, Gordon Liddy et David Young sont accusés conjointement d'avoir organisé et conduit le cambriolage du bureau du psychiatre de Daniel Ellsberg en 1971. A cette époque, ce dernier était poursuivi pour avoir remis à la presse les fameux documents du Pentagone.

Un peu plus tard, le comté a émis deux chèques pour couvrir les frais de déplacements et autres dépenses qu'encourrait Nixon pour ses deux comparutions. Les chèques, au montant de \$405,24 et \$285,24, seront envoyés avec les assignations.

Documents demandés

Par ailleurs, le porte-parole de la Maison-Blanche, M. Gerald Warren, a annoncé hier que M. James St. Clair, conseiller juridique du président Nixon sur le Watergate, examinait actuellement la possibilité de fournir à M. Leon Jaworski, le procureur spécial chargé de l'instruction de l'affaire, certains documents supplémentaires que celui-ci avait demandés pour poursuivre son enquête.

M. Warren a ajouté que M. St. Clair avait en ce moment des conversations secrètes avec M. Jaworski à ce sujet.

M. Jaworski avait déclaré, au cours d'une interview télévisée dimanche, qu'il attendait une réponse de la Maison-Blanche lundi.

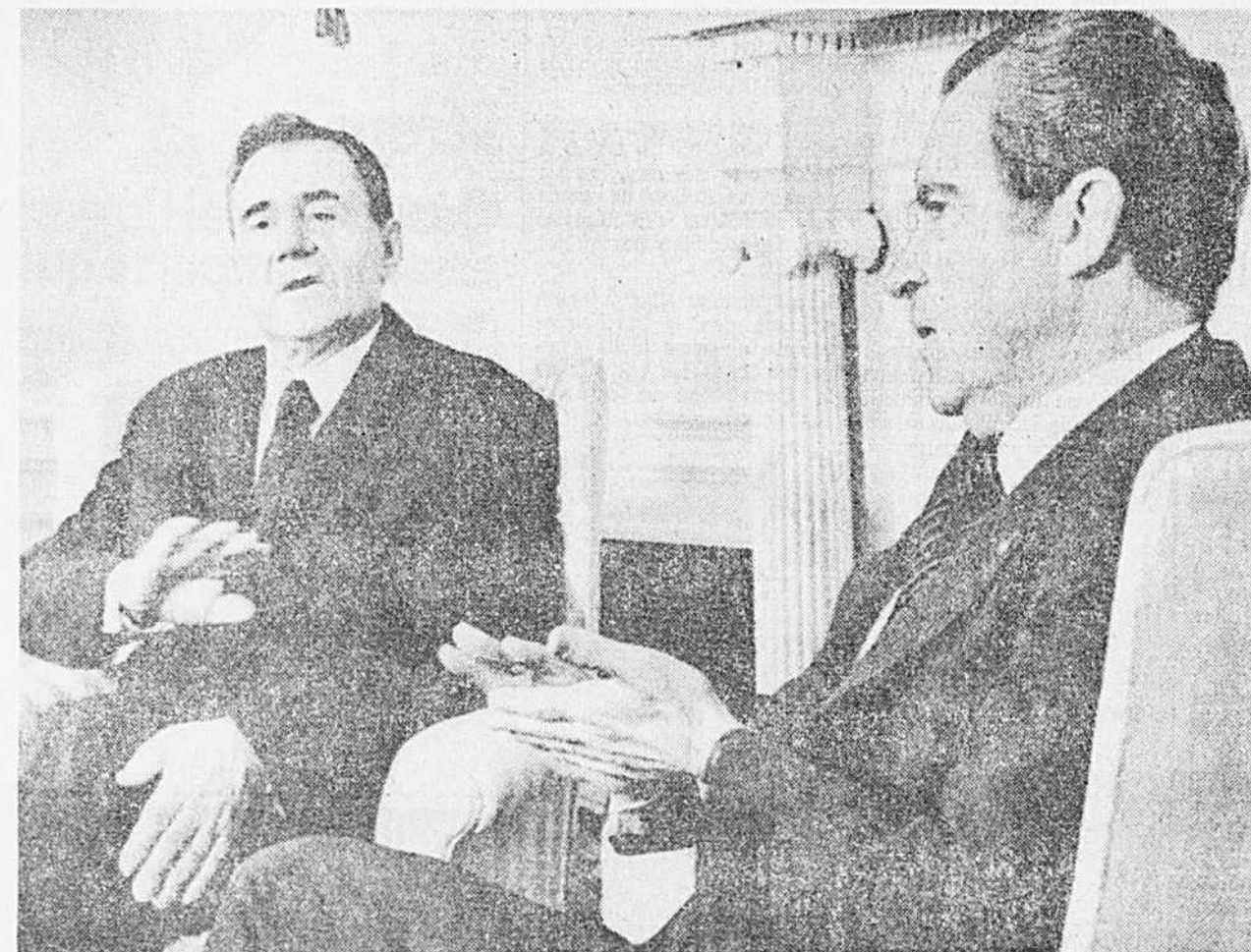
Le porte-parole de la Maison-Blanche a rappelé, à la même occasion, que M. Jaworski avait déjà reçu 17 bandes enregistrées contenant des conversations du président Nixon avec ses conseillers et plus de 700 documents concernant l'affaire de Watergate, qui lui avait été "fournis volontairement" par la Maison-Blanche.

La crédibilité de Dean

La confrontation entre la Maison-Blanche et M. Jaworski, à propos des bandes et des documents de Watergate, tourne principalement autour de la crédibilité de M. John Dean, l'ancien conseiller du président Nixon.

A ce propos, M. St. Clair a publié hier un communiqué déclarant catégoriquement que les bandes et autres preuves fournies à M. Jaworski ne confirmaient pas les déclarations sous serment faites par M. Dean devant la commission d'enquête du Sénat.

M. Dean avait affirmé que M. Nixon était au courant des tentatives d'étouffement de l'affaire de Watergate depuis le mois de septembre 1972. M. Nixon prétend n'en avoir rien su avant le mois de mars 1973.



Le ministre soviétique des Affaires étrangères, M. André Gromyko, confère avec le président Nixon à la Maison-Blanche. Leur entretien a duré un peu plus de deux heures et a porté sur les grands problèmes mondiaux et les relations entre les deux pays.

Pour éviter la grève, Heath devra mettre plus d'argent sur la table

LONDRES (AFP) — La proposition de M. William Whitelaw, ministre de l'emploi, de rencontrer M. Joe Gormley, président, et les autres dirigeants du syndicat des mineurs ce matin, avant qu'une décision soit prise quant à la grève générale, n'offre pas beaucoup d'espoir.

Telle est l'opinion exprimée hier soir devant le 10 Downing Street par le secrétaire général de l'intersyndicale TUC, M. Len Murray, après plus de quatre heures de conversations avec le premier ministre Edward Heath et ses principaux collaborateurs. L'entrevue n'a abouti à aucun accord. "C'est toujours l'impasse", a dit M. Murray.

Tout en soulignant que la réponse à donner à M. Whitelaw appartenait aux mineurs, M. Murray a précisé que le TUC avait déconseillé au ministre de l'emploi de lancer une telle invitation. Le TUC, a expliqué M. Murray, est amené à penser que M. Whitelaw ne proposera rien de plus aux mineurs que ce qui a été annoncé au cours des derniers jours par le premier ministre.

Les termes de la lettre d'invitation envoyée à M. Gormley n'ont pas été révélés. Cependant, M. Whitelaw a indiqué que le but de la rencontre serait d'étudier le rapport sur les rela-

tions salariales et de discuter les possibilités qu'il offre dans la crise des houillères.

Le syndicat des mineurs (NUM) n'a fait aucun commentaire sur les conversations de lundi soir. Mais, rappellent les observateurs, les membres de l'exécutif du NUM ont plusieurs fois souligné qu'ils ne participeraient pas à de nouveaux entretiens s'il n'y avait pas plus d'argent sur la table ou au moins, la promesse d'une offre plus généreuse. Dimanche encore, M. Gormley avait déclaré à la télévision qu'il en avait assez des conversations avortées.

Le comité exécutif des mineurs se réunit ce matin pour tirer les conclusions du vote massif des mineurs (81 p. cent) en faveur de la grève totale. Il est possible que le premier sujet abordé soit la proposition de rencontre de M. Whitelaw, mais les chances d'une acceptation étaient toutefois jugées très minces hier soir dans les milieux politiques.

La grève des heures supplémentaires, qui entre dans sa troisième semaine, a eu pour conséquence une diminution de neuf millions de tonnes de la production de charbon.

Une grève totale des mineurs pourrait entraîner une nouvelle réduction du temps de travail, déjà limité à

trois jours par semaine dans les secteurs industriels non-essentiels, et conduirait presque certainement le gouvernement à recourir à des élections anticipées. On parle du 23 février ou du 7 mars.

M. Heath est actuellement soumis à de fortes pressions du patronat, qui voudrait le voir régler le conflit en proposant davantage aux mineurs que l'augmentation de salaire de 16,5 p. cent qui leur est offerte.

Le gouvernement a jusqu'à présent soutenu que céder aux mineurs pourrait mettre en danger sa politique de lutte contre l'inflation.

Les dirigeants du syndicat des mineurs ont eux-mêmes souligné à plusieurs reprises que le gouvernement, pour éviter une grève, devrait leur faire des propositions allant au-delà de ce que permet la phase trois de son plan anti-inflationniste.

Il s'agit de valoir que l'augmentation proposée est en fait de 7 pour cent, 6 pour cent supplémentaires revenant aux seuls mineurs de service à des heures "non sociales" et les 3,5 p. cent restants étant liés à un accord de productivité qui n'a pas encore été approuvé.

L'Arabie Saoudite et le Koweït appuient les positions de Damas

d'après AFP, UPI, PA

Les forces israéliennes ont terminé hier la deuxième phase de leur retrait de la rive occidentale du canal de Suez, en évacuant une bande horizontale de 112 milles carrés au nord de la route Le Caire-Suez capturée durant la guerre d'octobre.

Sur les hauteurs du Golan, cependant, on signalait de nouveaux accrochages entre forces syriennes et israéliennes tandis que Damas affirmait avoir obtenu l'appui de l'Arabie Saoudite et du Koweït dans sa position de fermeté sur le désengagement des troupes avec Israël.

Au retour du président syrien Hafez El Assad d'un voyage à Riad et à Koweït, on dit à Damas que celui-ci a insisté sur la poursuite de l'utilisation par les Arabes de l'arme du pétrole et sur le fait qu'un désengagement sur le Golan ne saurait être que le prélude dans un programme précis d'évacuation par Israël de tous les territoires arabes occupés depuis 1967.

On indique de source syrienne que

l'Arabie Saoudite et le Koweït s'étaient déclarés prêts à apporter leur plein appui à la Syrie sur ces points et à lui fournir un soutien financier. Le secrétaire d'Etat américain, M. Kissinger, a été pleinement informé de la position de la Syrie à l'égard du désengagement, ajoute-t-on.

A Washington, le département d'Etat a démenti hier que M. Kissinger envisage de se rendre à Damas à la fin de la semaine et même la semaine prochaine. M. George Vest, porte-parole du département, a déclaré que l'emploi du temps de M. Kissinger au cours des 15 prochains jours ne comportait pas de voyage au Proche-Orient.

Ce démenti répondait aux rumeurs selon lesquelles les négociations secrètes sur la séparation des forces israéliennes et syriennes auraient progressé à un point tel qu'il justifierait un prochain voyage de M. Kissinger à Damas et à Jérusalem.

Sur le front du Golan, les forces syriennes et israéliennes ont échangé des tirs d'artillerie pour la 10e journée consécutive. Les échanges se sont poursuivis pendant deux heures.

Portes et fenêtres «Weathervane» en aluminium chez Eaton



Les portes et les fenêtres en aluminium, fabriquées et ajustées sur mesure rehausseront l'aspect de votre maison et garderont la chaleur à l'intérieur durant tout l'hiver.

Des matériaux à la fois fonctionnels et décoratifs; fenêtres à 2 ou 3 coulisces avec moustiquaire.

Renseignez-vous à propos d'autres moyens d'améliorer votre maison; auvents et revêtements extérieurs en aluminium résistant aux intempéries et revêtements extérieurs en acier.

Composez 842-9331, poste 284 et un représentant ira vous faire un devis sans frais ni obligation.

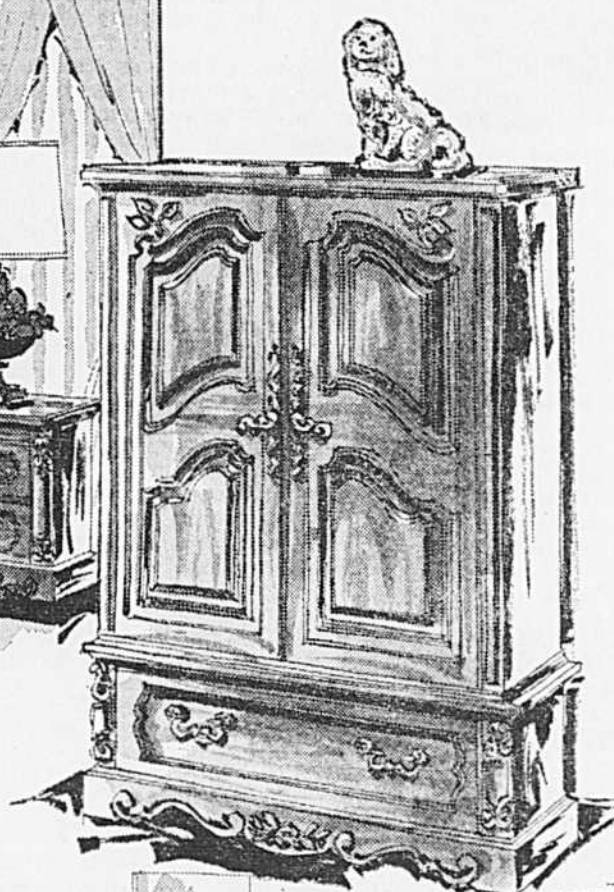
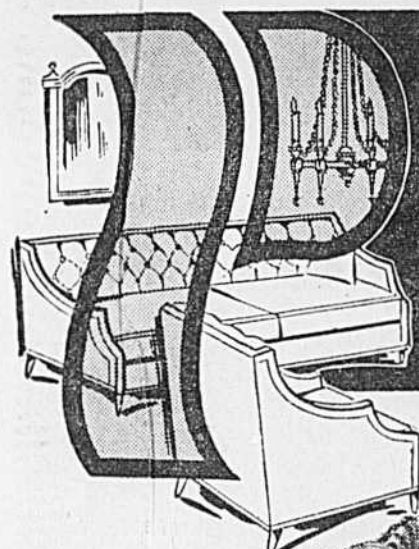
EATON Centre-ville seulement — Quatrième étage

Rayon 453

EATON

GRANDE VENTE DE FÉVRIER

Des meubles de bonne qualité à des bas prix attrayants. La vente spéciale de février Pascal vous offre des centaines de réductions à nos deux entrepôts-salles d'expositions. Voici donc l'occasion d'économiser; Pascal baisse ses prix lorsque les coûts de fabrication augmentent.



BIARRITZ DE "Basic-Witz"

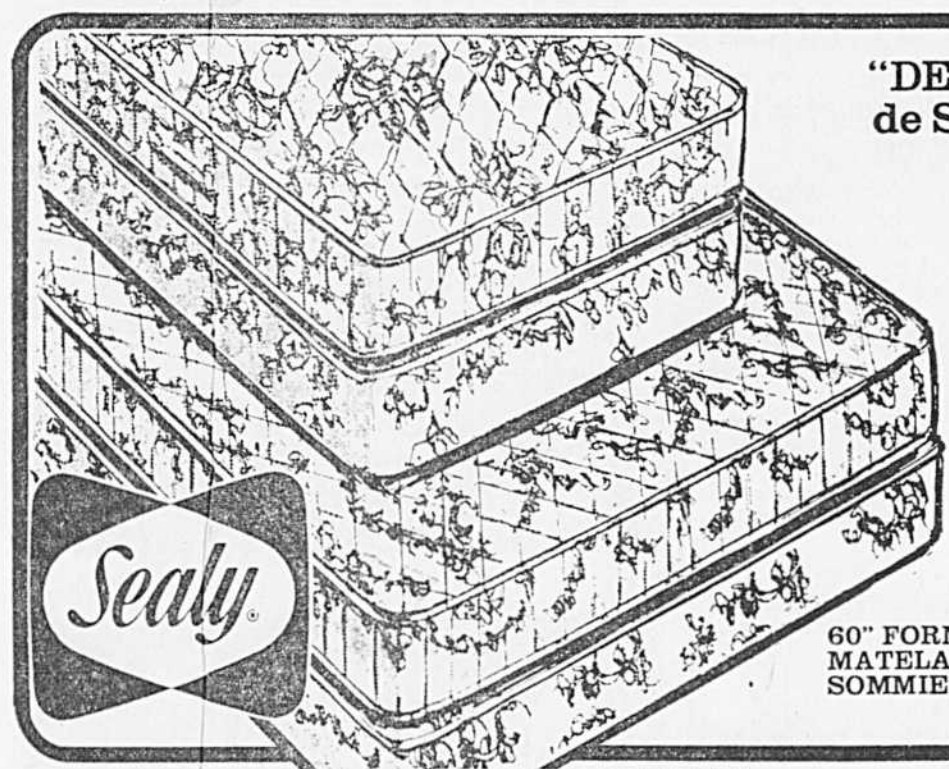
STYLE BAROQUE PROVINCIAL FRANÇAIS

Nous avons ajouté ce formidable mobilier à nos nouveaux arrivés déjà en montre. Des massifs en chêne composent la base de ce style au riche fini brun, embelli de quincaillerie française au fini antique. Le mobilier comprend: bureau triple 74" et miroir 24" x 36". Commode 58" x 40" - Tête de lit appareillée.

695⁹⁵

Table de chevet en sus

119⁹⁵



"DELUXE QUILT" de SEALY

C'est une aubaine sensationnelle offerte par les fabricants du fameux "posturepedic" 312 ressorts trempés, jauge 13. Feutre blanc, tampons en sisal. Recouvrement attrayant 100% rayonné. Le sommier Sealy a une construction par barre de torsion.

MATELAS ou SOMMIER

39" JUMENTAU **59⁸⁸** ch.

54" REGULIER **69⁸⁸** ch.

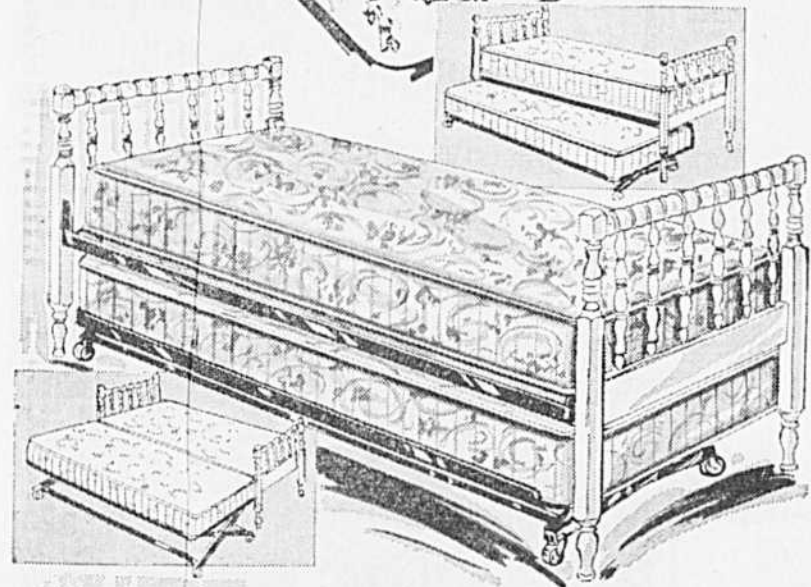
60" FORMAT QUEEN MATELAS ET SOMMIER **159⁸⁸** l'ens.

Sealy



Formidable mobilier de chambre moderne Devants en plastique avec panneaux rouges.

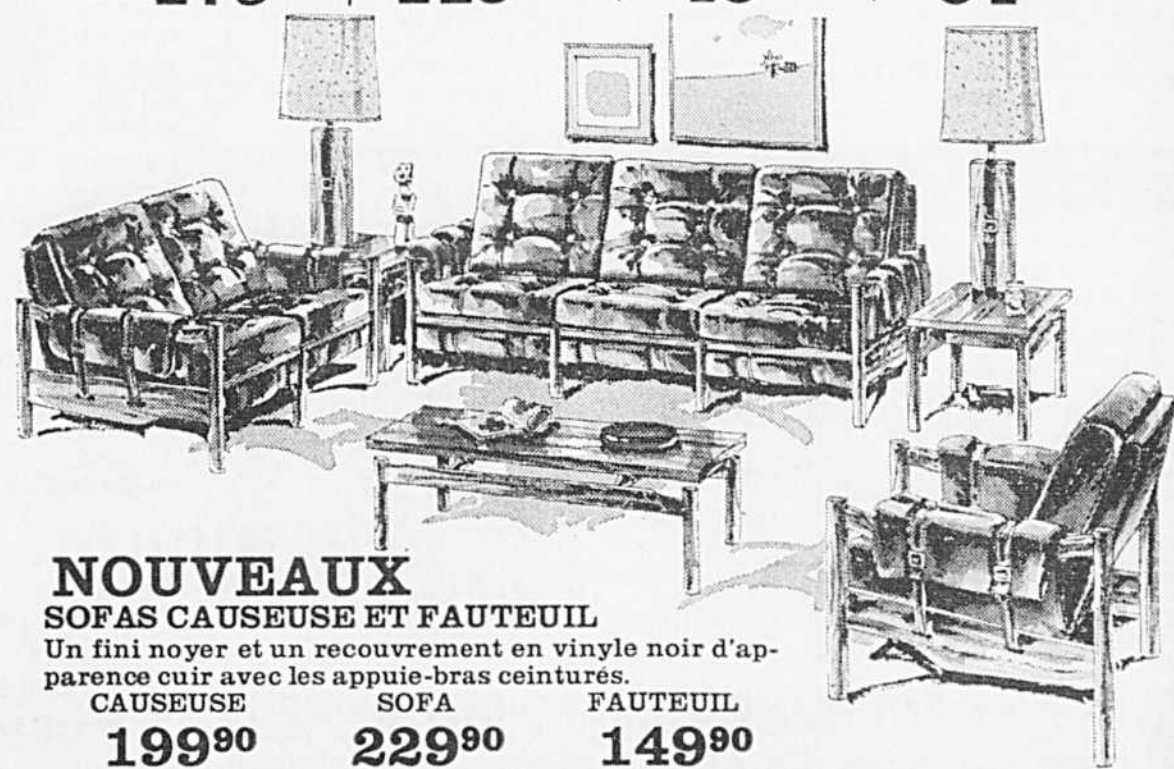
Bureau triple	Combinaison chiffonnier et commode	Table de chevet	Tête de lit
179⁹⁰	119⁹⁰	46⁹⁰	54⁹⁰



LITS À FUSEAUX "Duette" de Beverley

C'est idéal comme lit de jour aussi bien qu'un lit double - Vous pouvez fabriquer ou acheter une splendide housse de recouvrement pour créer l'allure d'un joli canapé - Choix de finis ivoire et doré ou érable naturel.

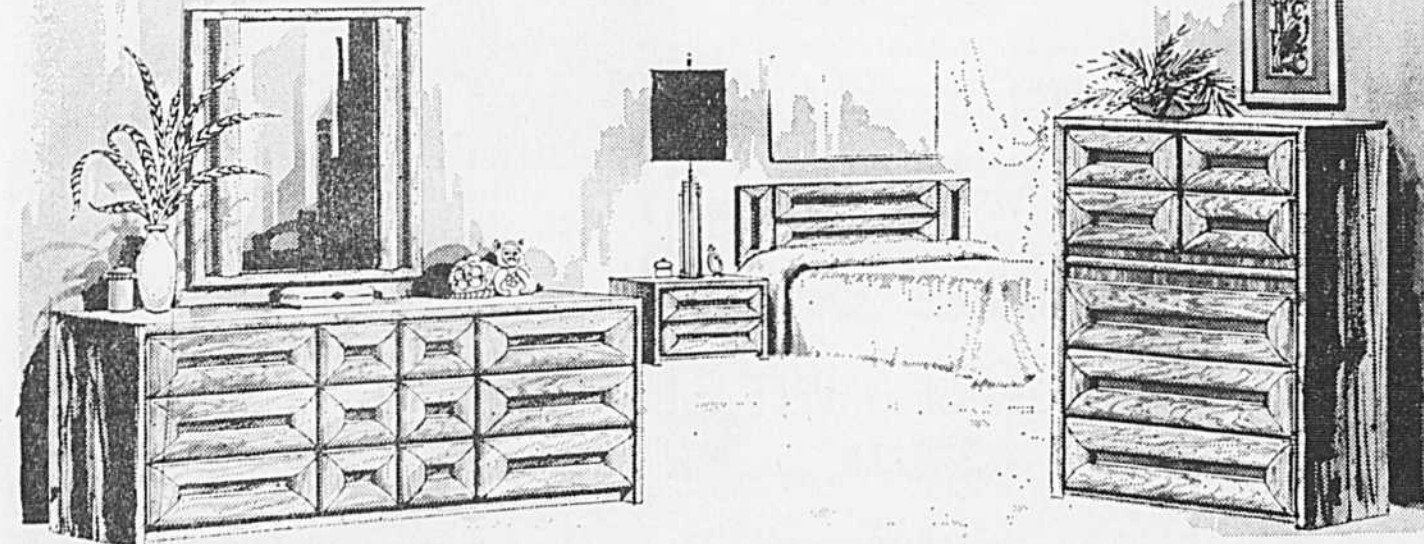
179⁹⁵



NOUVEAUX SOFAS CAUSEUSE ET FAUTEUIL

Un fini noyer et un recouvrement en vinyle noir d'apparence cuir avec les appuie-bras ceinturés.

CAUSEUSE	SOFA	FAUTEUIL
199⁹⁰	229⁹⁰	149⁹⁰



MOBILIER DE CHAMBRE À COUCHER

LANE de style contemporain

"ARCADIA", un charmant mobilier de chambre à coucher en bois dur en pacanier massif et placage. Les poignées des tiroirs sont ingénieusement dissimulées sous les moulures - si vous trouvez le style moderne habituel un peu trop sévère, ce mobilier est celui que vous cherchiez. Le mobilier comprend: bureau 68" à 9 tiroirs, commode à 5 tiroirs - tête de lit et grand miroir.

639⁹⁵

table de chevet en sus **119⁹⁵** ch.

Bibliothèques artisanales "Kessler" l'élégance espagnole du fer forgé

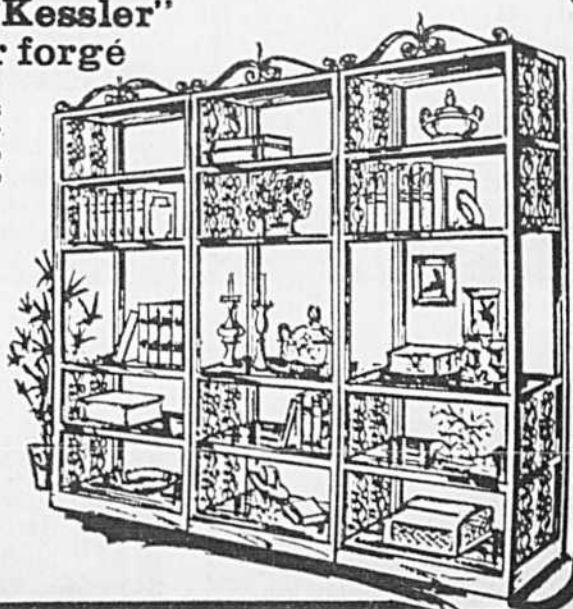
Jolies et versatiles pour plus d'espace - Fer forgé au fini noir mat et tablettes à motif bois de chêne. Chaque section mesure 88" x 16" x 31 1/4".

119⁸⁸
CHAQUE SECTION (3 sections illustrées)

ÉTAGÈRE

66 pouces en fer forgé. Pour étaler vos plus jolis bibelots. Tablette en verre et robuste cadre soudé. Jaune, or ou noir.

29⁸⁸



ENTREPÔTS - SALLE DE MONTRE PASCAL MEUBLES

3600 Côte Vertu, St. Laurent - Centre d'achats Le Bazar

6800 E. Jean Talon à l'ouest des Galeries d'Anjou

MUSIQUE / LA SEMAINE

Concerts, concours, cinéma

Ce soir et demain soir, à l'Orchestre Symphonique de Montréal, dans le cadre des "Grands Concerts", le directeur musical de l'OSM, Franz-Paul Decker, dirigera la neuvième Symphonie de Bruckner, et le soliste, George-Emil Crasnaru, basse de Roumanie, premier prix du Concours international de Montréal l'an dernier, chantera les "Chants et Danses de la mort", de Moussorgsky.



George-Emil CRASNARU Soliste à l'OSM

Par ailleurs, l'OSM intensifiera, ce mois-ci, son programme de décentralisation et d'initiation musicale du grand public et de la jeunesse, avec une nouvelle série de Matinées symphoniques, une autre visite de "L'OSM dans votre école" et un concert dans une résidence de vieillards ou un hôpital d'enfants. Le thème de cette nouvelle série de Matinées, qu'anime Mario Duchêne, est "La voix des nations". On entend y faire découvrir aux écoliers les musiques de diverses nations.

Les Concours de Musique du Québec et du Canada débutent le 1er avril, avec une série d'épreuves éliminatoires qui auront lieu à Montréal, Toronto, Winnipeg, Edmonton et Vancouver, pour se terminer à Chicoutimi du 20 au 24 juin. A ce jour, 48 candidats, dont 30 pianistes, se sont inscrits dans la catégorie "Tremplin international".

Le Trio Romain est l'invité cette semaine du Ladies' Morning Musical Club (salle Maisonneuve, jeudi, 14 h. 30). Ce groupe comprend le pianiste Valentin Gheorghiu (déjà connu à Montréal par quelques concerts et récitals), le

université McGill (rue McTavish). Jeudi soir aura lieu un autre de ces concerts et le programme choisi par Alexander Brött est consacré à Vivaldi. On y entendra les célèbres "Quatre Saisons" ainsi que deux Concertos pour flûte avec comme soliste la Canadienne Suzanne Shulman.

Le ministère des Affaires culturelles du Québec annonce qu'il porte de \$5,000 à \$8,000 le montant du Prix d'Europe, attribué chaque année par l'Académie de Musique de Québec grâce à une subvention du ministère. Le communiqué du ministère n'en dit guère plus long, sauf que "le Conseil d'administration de l'Académie de Musique se prépare à annoncer les nouveaux règlements du concours qui seront en vigueur dès cette année".

Tel que prévu, tous les billets pour le récital de Maria Callas et Giuseppe di Stefano — salle Wilfrid-Pelletier, jeudi 28 mar — ont été enlevés. Il n'en reste plus depuis déjà plusieurs jours, si bien que l'imprésario, Canadian Concerts and Artists, songe à organiser un second récital à Montréal. Montréal devait être la seule ville canadienne à recevoir les deux chanteurs, qui poursuivent actuellement une tournée mondiale, mais depuis, des récitals à Toronto et à Vancouver ont été organisés pour la même période.

Cette semaine-là sera une semaine faste pour les amateurs d'opéra. Le lundi précédent, 25 mars, dans le cadre des concerts populaires de l'OSM au Forum, la soliste sera le soprano canadien Clarice Carson. Mme Carson a choisi une

seule oeuvre, mais une oeuvre substantielle puisqu'il s'agit de la longue scène finale de l'opéra "Anna Bolena" de Donizetti. Mais que les amateurs se rassurent: la chanteuse a prudemment préparé un rappel: l'air "Io son l'umile ancella", d'"Adriana Lecouvreur" de Cilea.

Le compositeur yougoslave Milan Stibij, qui remplace cette année Serge Garant comme professeur à la Faculté de Musique de l'Université de Montréal, fréquente assidûment tous les concerts de la Société de Musique contemporaine du Québec. Interrogé à savoir s'il voyait un avenir dans la musique qui s'écrit aujourd'hui, il a répondu: "Pas tellement... parce qu'il y a là un trop grand écart entre la technique et l'expression."

D'un intérêt particulier pour les amateurs d'opéras et surtout de Wagner: le film "Ludwig ou le Crépuscule des dieux", inspiré des relations entre le roi Louis II de Bavière et l'auteur de la "Tétralogie" dont il fut le mécène. Le Bureau de surveillance du cinéma du Québec est le seul territoire où le film de Visconti est présenté dans sa version intégrale de 184 minutes de durée (i.e. trois heures). Partout ailleurs au Canada et aux Etats-Unis, le film est présenté dans une version amputée de 48 minutes. "Non pas pour des raisons de morale", précise le Bureau, mais parce qu'ailleurs on considère que c'est un film "sérieux" et que deux heures et quart de durée, ça suffit... A Montréal, "Ludwig" passe au cinéma Le Dauphin.

CLAUDE GINGRAS

MUSIQUE / CRITIQUE

Jablonski: un Chopin jeune et sain

Programme consacré à Chopin: Polonaise en fa dièse mineur, op. 44. Quatre Valses: en la bémol majeur, op. 69 no 1; en sol bémol majeur, op. 70 no 1; en la mineur, op. 34 no 2 (deuxième "Valse brillante"); et en mi mineur, opus posthume. Sonate no 2, en si bémol mineur, op. 35. Barcarolle en fa dièse majeur, op. 60. Trois études: en mi bémol majeur, op. 10 no 11; en fa majeur, op. 10 no 8; et en si mineur, op. 25 no 10. "Andante spianato et Grande Polonaise brillante" en mi bémol majeur, op. 22.

par Calude GINGRAS

Marek Jablonski appartient à cette catégorie de musiciens que j'appelle "imprévisibles". D'un concert à l'autre, on ne sait jamais s'ils seront en forme ou non.

Heureusement, hier, ce fut un "bon soir" pour Jablonski. Son récital fut, sinon mémorable, néanmoins fort bon. Le jeune pianiste canadien de naissance polonaise avait consacré à son compatriote Chopin le programme entier de ce récital et c'est le nom de Chopin, sans l'ombre d'un doute, qui avait attiré cette salle archicomble.

Solide maîtrise du piano

Chopin, le plus galvaudé de tous les compositeurs, reste pourtant l'un des créateurs les plus importants du répertoire pianistique. Sa musique, on le sait, pose d'énormes difficultés d'exécution et d'interprétation tout autant. Tout n'a certes pas été également remarquable dans le récital Jablonski sur les plans technique et musical mais, dans l'ensemble, ce fut une belle réussite.

Jablonski a fait admirer une solide maîtrise du piano et il a donné des oeuvres de Chopin une interprétation saine, jeune, non pas géniale, mais enfin débarrassée de cette affreuse sentimentalité qu'on accole trop facilement au nom de Chopin. Jablonski nous a montré hier soir qu'il avait quelque chose à dire, qu'il est un vrai musicien.

Le Chopin de Jablonski avait tour à tour du souffle, de l'élan, du panache, de la sensibilité aussi. En début de récital, la Polonaise op.44 a permis au pianiste de faire valoir toutes ces qualités, lesquelles compensaient pour certains lacunes sur le plan du raffinement et du coloris pianistique, dans les Valses notamment. La seconde moitié du récital a trouvé Jablonski dans une forme un peu moins heureuse. L'unique "Barcarolle" exige plus d'abandon, une sorte de "balancement" évocateur. Les Etudes — qu'un Rubinstein lui-même déclarait trop difficiles à jouer — ont donné un peu de fil à retordre au pianiste, en particulier l'op.10 no 8, avec ses traits brisés, et l'op. 25 no 10, toute en octaves, et il y a eu quelques fautes, notes au début de la Polonaise proprement dite, du long "Andante spianato et Grande Polonaise brillante" op. 22 (que le programme imprimé présentait comme deux oeuvres distinctes!).

Bref, tous ces détails ont empêché le récital de Jablonski d'être la totale réussite qu'annonçait pourtant l'exceptionnelle interprétation de la Polonaise op. 44 jouée au tout début.

Qu'importe, ce récital m'a intéressé et satisfait jusqu'à un certain point. Parce que Jablonski a montré là une affinité profonde pour la musique de son illustre compatriote. Parce qu'il a fait passer des idées. Parce qu'il nous a fait communier à son indéniable amour pour la musique.

Deux rappels

Ovationné sans fin, Marek Jablonski a donné au moins deux rappels. Tout d'abord, une Mazurka... non pas de Chopin mais de Szymanowski. Je suis parti pendant "El Abacin", extrait d'"Iberia" d'Albeniz. Je trouve que Jablonski aurait dû prolonger le climat et choisir ses rappels chez Chopin également.

GODSPELL. PHIL MAURICE. SUR SCENE: CE SOIR - 20h30. THEATRE MAISONNEUVE PLACE DES ARTS.

CÉLIBATAIRES. Rendez-vous, réunions, soirées de gala... Appelez CR. 2-7040. 39 JOURS AVANT BINGO.

YOUNG ERIC FANNY HILL. MAINTENANT A L'AFFICHE. BONAVENTURE.

LES ARPEUTEURS. MARIE DUBOIS, JEAN-LUC BIDEAU. L'INVITATION. Vieux Montréal.

COMMENÇANT VENDREDI le 15 FEVRIER. BULLDOZER. AUX CINEMAS PARISIEN - VERSAILLES - GREENFIELD PARK - LAVAL.

2e SEMAINE EVE. Du DANEMARK Bordello. FANDANGO.

BANCO NACIONAL CINEMATOGRAFICO, S.A. Mecanica Nacional de LUIS ALCORIZA. Mardi 5 février 19 h 30. CINEMATHEQUE QUÉBÉCOISE.

NOTA BENE: Le Bureau de surveillance du cinéma, organisme créé par le gouvernement du Québec, a approuvé chacune des annonces de cinéma paraissant dans nos pages, et conformément à la loi sur le cinéma.

GAGNEZ UN SUPERBE LIT ROND! Remplissez un coupon dans un de ces cinémas MIDI-MINUIT PIGALLE et vous pourrez jouir aussi des plaisirs d'un lit de Laurier Bedding Inc.

3 FILMS D'HORREUR SUR NOTRE ÉCRAN. Les Cicatrices de Dracula. Les yeux de l'Enfer en 3D. L'Oiseau au Plumage de Cristal.

CINEMAS LTD STREISAND & REDFORD REUNIS! THE WAY WE WERE. CÔTE DES NEIGES. the Affair.

DÈS DEMAIN LE CINÉMA VAN HORNE INTRODUIT UNE NOUVELLE POLITIQUE. présenter des films de qualité en première distribution à ceux qui veulent de la qualité.

tmn geneviève jacques bujold godin eux. EDUARDO MANET. mise en scène PAUL BUISSONNEAU. musique MICHEL HINTON.

la presse. trouvez votre occasion dans les PETITES ANNONCES de la presse. plus de UN MILLION D'AUBAINES par année.

SOCIÉTÉ NOUVELLE DE CINÉMATOGRAFIE INC. Charles Bronson CITÉ de la VIOLENCE. 5 DOIGTS de la MORT. Les Aventures de Rabbi Jacob.

14 ANS. Elizabeth Taylor "Ash Wednesday" en couleur. VAN HORNE. STATIONNEMENT GRATUIT.

les ZOZOS. avec FREDERIC DURU ANNE COLE COULEUR. 2e FILM-Alleluia et Sartana fils de... le PARISIEN.

les confidences ÉROTiques d'un lit trop accueillant. avec JANNIE REYNAUD MICHEL LE ROYER. COULEUR.

les confidences ÉROTiques d'un lit trop accueillant. avec MELS ton DIABLE dans mon ENFER.

L'INQUISITION contre Mère Julia les RELIGIEUSES du SAINT-ARCHANGE. AUSSI UN 2e GRAND FILM DANS CHAQUE CINÉMA. LA GRANDE BOUFFE.

UN FAIT SANS PRÉCÉDENT! un film de Claude Chabrol Les Noces Rouges. 100 305 510 715 920.

Décès • Remerciement • in memoriam

ARCHAMBAULT (Hector) — A Repentigny, le 4 février 1974, à l'âge de 79 ans, est décédé M. Hector Archambault, époux de feu Flore Deschamps. Il laisse dans le deuil ses enfants: Gabrielle (Mme Roma Gauthier), Georgette, Maurice, époux de Dorina Moison, Laurette (Mme veuve Lucien Beaudry), Philippe, époux de Jeannette Bertrand, Solange (Mme René Chaput). Les funérailles auront lieu jeudi le 7 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Alfred Dallaire Inc., 222, rue Notre-Dame-des-Champs

pour se rendre à l'église Purification, où le service sera célébré à 10 h. et de là au cimetière de Repentigny, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Salon fermé de 5 à 7 h.

BELANGER (Arthur) — A St-Antoine-sur-Richelieu, le 3 février 1974, à l'âge de 85 ans, est décédé M. Arthur Bélanger, époux de feu Anna Léveillé. Les funérailles auront lieu jeudi le 7 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Emilien Phaneuf, 1044, rue Durivage, St-Antoine-sur-Richelieu, pour se rendre à l'église paroissiale où le service sera célébré à 10 h. et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Salon fermé de 5 à 7 h.

BELANGER (Paul R.) — Subitement à Hemmingford, le 2 février 1974, à l'âge de 48 ans est décédé le docteur Paul R. Bélanger, époux de Renée Ener. Père de François, Anne-Marie, Sophie et Eric; frère du docteur Ronald Bélanger, M. Yvan Bélanger, Mme Gilles Michaud (Paulette), Mme Yvon Lang (Reine) et Mme Jean-Guy Boire (Pauline). Les funérailles privées ont eu lieu lundi le 4 courant pour se rendre par la suite au crématoire du Mont-Royal. Prière de ne pas envoyer de fleurs, des dons à la Société Canadienne du Cancer seraient appréciés.

BENOIT (Edouard) — A Miami, le 1er février 1974, est décédé M. Edouard Benoit, époux en 1ères noces de feu Alice Rouleau, et en 2es noces d'Estelle Courtémance. Les funérailles auront lieu mercredi le 6 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Urgel Bourgie Ltée, 4505 ouest, rue Notre-Dame, à 1 h. 45 pour se rendre à l'église St-Zotique, où le service sera célébré à 2 h. et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BOILEAU (Ernest) — A l'île Bizard, le 2 février 1974, à l'âge de 76 ans, est décédé M. Ernest Boileau, époux de feu Délicia Cardinal, père de Normand, époux de Pauline Prévost, Gisele, Françoise (Mme André Lecavalier), Yolande, épouse de feu Léonidas Boileau. Il laisse 9 petits-enfants. Les funérailles auront lieu mercredi le 6 courant. Le convoi funèbre partira des salons

J. A. Legault, 16114, boul. Gouin ouest, pour se rendre à l'église de l'île Bizard, où le service sera célébré à 3 h. et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BOISVERT (Léda) — A Montréal, le 4 février 1974, à l'âge de 92 ans, est décédée Mme Elie Boisvert, née Léda Beauré. Elle laisse sa fille Claire, épouse de Lucien Pelletier, ses fils Lucien, époux d'Alina Leclair, Noël, époux de Noëlla Gendreau, Jean-Paul, époux d'Irène Rioux, et Armand, ainsi que plusieurs petits-enfants. Les funérailles auront lieu jeudi le 7 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Alfred Dallaire Inc., 3254, rue Bellechasse, à 9h45 pour se rendre à l'église St-Eugène, où le service sera célébré à 10h., et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BOURBONNAIS (Etienne) — A Coteau Landing, le 4 février 1974, à l'âge de 73 ans, est décédé M. Etienne Bourbonnais, époux de Cécile Lalonde, ex-époux au CNR, demeurant au 203 Principale, Coteau Landing. Les funérailles auront lieu jeudi le 7 courant. Le convoi funèbre partira des salons

J. E. Ménard et Fils, Coteau Landing pour se rendre à l'église paroissiale où le service sera célébré à 2 h. 30 et de là au cimetière de St-Zotique, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BOURGEOIS (Marie-Rose) — A Montréal, le 2 février 1974, à l'âge de 79 ans, est décédée Mme Marie-Rose Rousseau, épouse de feu Etienne Bourgeois. Demeurant rue Iberville. Elle laisse dans le deuil ses enfants: Jeanne (Mme veuve Roméo Giguère), Marguerite (Mme Lionel Trépanier), Marcelle (Mme Bertrand Doyon), Fernand, son épouse Thérèse Robert, Jean-Paul, son épouse Noëlla Danis, Guy, son épouse Fleurette Tougas, Berthe (Mme François Gendron), Jacqueline (Mme Gérard Tougas), ainsi que plusieurs petits-enfants. Les funérailles auront lieu mercredi le 6 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Alfred Dallaire Inc., 2645, rue Henri-Bourassa est à 10 h 45 pour se rendre à l'église Saint-Antoine-Marie-Claret, où le service sera célébré à 11 h. 00 et de là au cimetière de Saint-Laurent, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BRUNELLE (Gaston) — A Ville de Pincourt, le 2 février 1974, à l'âge de 70 ans, est décédé M. Gaston Brunelle, époux de Mary Côté. Demeurant au 68, 44e avenue, Pincourt. Les funérailles auront lieu mercredi le 6 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Aubry et Trudeau 551, boul. Duhamel, Pincourt à 2 h 30 pour se rendre à l'église Notre-Dame-de-Lorette, où le service sera célébré à 3 h et de là au cimetière de la paroisse de Ste-Jeanne-de-Chantal, Ile Perrot, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BURON (Norma) — A Montréal, le 3 février 1974, est décédée Mme Jean-Pierre Buron, née Norma Mailloux. M. Jean-Pierre Buron est le fils de M. Armand Buron. Outre son époux elle laisse ses frères et leur épouse: M. Mme Normand Mailloux (Thérèse Choquette), M. Mme Adrien Mailloux (Hélène Benoit), M. Mme Agnès Mailloux (Laurence Choquette), ses beaux-frères et belles-sœurs M. Mme Jean Macias (Suzanne), M. Mme Paul-Emile Buron (Pierrette Martin), M. Mme Jacques Buron (Nicole Tassé) ainsi que Carole et France Buron, de nombreux neveux et nièces. Les funérailles auront lieu mercredi après-midi le 6 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Delphis Monast et Fils, 600, rue St-Charles, Marieville, pour se rendre à l'église paroissiale de Marieville, où le service sera célébré à 3 h. et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Salon fermé de 5 à 7 h.

CAMPBELL (Fernand) — Après une longue maladie, à l'Hôtel-Dieu de Montréal, le 4 février 1974, à l'âge de 51 ans, est décédé M. Fernand Campbell, employé de la Banque Royal, époux de Denise Hébert, demeurant rue Prévost, Longueuil. Outre son épouse, il laisse dans le deuil ses enfants: Ginette (Mme André Tremblay), Sylvie et Daniel. Les funérailles auront lieu jeudi le 7 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire

Ed Darche et Fils, 505 ouest, boul. Curé-Poirier, Longueuil, pour se rendre à l'église Sacré-Coeur, où le service sera célébré à 2 h. et de là au cimetière de St-Hyacinthe, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DE BLOIS (Henri) — A Montréal, le 3 février 1974, à l'âge de 85 ans, est décédé M. Henri De Blois, époux de feu Alice Allard. Lui survivent ses enfants: Conrad, Roger, Raymond, Adrien, Mme veuve Edmond Chevalier (Rita) et Mme René Beaucaire (Rolande). Les funérailles auront lieu jeudi le 7 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire

Magnus Poirier Inc., 6520 rue Saint-Denis pour se rendre à l'église Saint-Jean-de-la-Croix, où le service sera célébré à 10 h et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Salon fermé de 5 à 7 h. 00.

DESROCHERS (Léonie) — A Montréal, le 2 février 1974, à l'âge de 76 ans, est décédée Mlle Léonie Desrochers, fille de feu Abdon Desrochers, et de feu Cécile Mailloux. Elle laisse dans le deuil 3 neveux: René, Roger et Robert Provost. Les funérailles auront lieu mercredi le 6 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Société Coopérative de Frais Funéraires, 4848, rue Papineau, à 8 h. 45 pour se rendre à l'église Immaculée-Conception, où le service sera célébré à 9 h. et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DESJARDINS (Joseph - Arthur) — A Montréal, le 3 février 1974, à l'âge de 77 ans, est décédé M. Joseph-Arthur Desjardins, décoré du Mérite Scolaire de la C.E.C.M., deuxième degré 1948, ex-professeur de l'école Saint-Jean-Baptiste durant 35 ans, époux de feu Thérèse Deschambault. Père de Yves. Les funérailles auront lieu mercredi le 6 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Omer Duquette Inc., 1350 est, rue Beaubien, à 8 h. 30 pour se rendre à l'église Sainte-Thérèse-de-l'Enfant-Jésus, où le service sera célébré à 9 h. et de là au cimetière de Sainte-Thérèse, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DESJARDINS (Joseph - Arthur) — A Montréal, le 3 février 1974, à l'âge de 77 ans, est décédé M. Joseph-Arthur Desjardins, décoré du Mérite Scolaire de la C.E.C.M., deuxième degré 1948, ex-professeur de l'école Saint-Jean-Baptiste durant 35 ans, époux de feu Thérèse Deschambault. Père de Yves. Les funérailles auront lieu mercredi le 6 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Omer Duquette Inc., 1350 est, rue Beaubien, à 8 h. 30 pour se rendre à l'église Sainte-Thérèse-de-l'Enfant-Jésus, où le service sera célébré à 9 h. et de là au cimetière de Sainte-Thérèse, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DESROCHERS (Léonie) — A Montréal, le 2 février 1974, à l'âge de 76 ans, est décédée Mlle Léonie Desrochers, fille de feu Abdon Desrochers, et de feu Cécile Mailloux. Elle laisse dans le deuil 3 neveux: René, Roger et Robert Provost. Les funérailles auront lieu mercredi le 6 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Société Coopérative de Frais Funéraires, 4848, rue Papineau, à 8 h. 45 pour se rendre à l'église Immaculée-Conception, où le service sera célébré à 9 h. et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DOUCHIN (Alice) — A Montréal, le 3 février 1974, à l'âge de 77 ans, est décédée Mme Albert Douchin, née Alice Massia, demeurant 6917 Marzarin. Les funérailles auront lieu jeudi le 7 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Urgel Bourgie Ltée 2805 rue Allard pour se rendre à l'église St-Jean-de-Matha, où le service sera célébré à 11 h. et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DROLET (Lucien) — A Ville Mont-Royal, le 3 février 1974, à l'âge de 59 ans, est décédé M. Lucien Drolet, époux d'Annette Tournant. Il laisse dans le deuil outre son épouse, ses sœurs: Alexina (Mme Paul Prévost), Blanche (Mme Emile Richard) et Germaine, son frère Paul-Emile Drolet ainsi que plusieurs belles-sœurs et beaux-frères, neveux et nièces. Les funérailles auront lieu jeudi le 7 courant. Le convoi funèbre partira des salons

J. R. Deslauriers Ltée 5650, chemin Côte-des-Neiges pour se rendre à l'église St-Joseph de Ville Mont-Royal, où le service sera célébré à 11 h et de là au cimetière de St-François-de-Sales, lieu de la sépulture. Exposé lundi à 7 h p.m. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DUCHARME (Hector) — A Montréal, le 3 février 1974, à l'âge de 80 ans, est décédé M. Hector Ducharme, époux de feu Albertine Gravel, père de Marcel, Fernand, Maurice, Mme Armand Daoust (Viviane) et Claude. Les funérailles auront lieu mercredi le 6 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Urgel Bourgie Ltée, 2630 ouest, Notre-Dame, à 9h45 a.m. pour se rendre à l'église St-Irène, où le service sera célébré à 10h a.m. et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DUPUIS (Marie-Olive) — A St-Philippe de Laprairie, le 3 février 1974, à l'âge de 78 ans, est décédée Mme veuve Roch Dupuis, née Marie-Olive Cholette, mère de Mme Pierre Lefebvre (Suzanne), Jean-Paul, son épouse Marthe Rouillier, Maurice, son épouse Jeannette Ménard, et plusieurs petits et arrière-petits-enfants. Les funérailles auront lieu mercredi le 6 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Poissant et Fils, 237, boul. Edouard-VII, St-Philippe, pour se rendre à l'église paroissiale où le service sera célébré à 2 h. et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

ETHIER (Marie-Louise) — A St-Janvier, le 3 février 1974, à l'âge de 77 ans 5 mois, est décédée Mme Oscar Ethier, née Marie-Louise Lebeau, demeurant Côte-St-Jean à Ste-Monique. Les funérailles auront lieu mercredi le 6 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Aubin Inc., 35, rue Victor ouest, St-Janvier à 2 h 30, pour se rendre à l'église de Ste-Monique, où le service sera célébré à 3 h. et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GAUTHIER (Roger) — A Montréal, le 3 février 1974, à l'âge de 67 ans, est décédé M. Roger Gauthier, époux de Cécile Weibrenner. Il laisse dans le deuil, outre son épouse, 1 fils Jean-Paul. Les funérailles auront lieu mercredi le 6 courant. Le convoi funèbre partira des salons

T. Sansregret Ltée, 3198 est, rue Ontario, pour se rendre à l'église Nativité d'Hochelega, où le service sera célébré à 11 h. et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LACAPPELLE (Wilfrid) — A Repentigny, le 3 février 1974, à l'âge de 59 ans, est décédé M. Wilfrid Lacapelle, époux de Marie-Joséph Rivest, il laisse ses enfants: Mme Gilles Gauthier (Lise), André, époux de Pierrette Marsolais, M. M. Normand Turgeon (Pierrette), Jacques, époux de Ginette Grandbois, Mme Pierre Racine (Monique) et Claude. Les funérailles auront lieu jeudi le 7 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Alfred Dallaire Inc., 438, rue Notre-Dame, Repentigny pour se rendre à l'église du Précieux-Sang, où le service sera célébré à 10 h a.m. et de là au cimetière de Repentigny. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LALONDE-DAOUST (Marie-Anne) — A Montréal, le 4 février 1974, à l'âge de 78 ans, est décédée Marie-Anne Fournier, épouse en 1ères nocces de feu Onézime Daoust et en 2es nocces de feu Alphonse Lalonde, elle laisse ses filles: Mme Richard Goyette (Jeanette), Mme Roger Poirier (Madeleine). Les funérailles auront lieu mercredi le 6 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire

Magnus Poirier Inc., 6520, rue St-Denis pour se rendre à l'église paroissiale de Chenerville, où le service sera célébré à 10h30 a.m. et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LEBLANC (Joseph Eras) — A Ste-Marthe-sur-le-lac, le 2 février 1974, à l'âge de 73 ans, est décédé Joseph Eras Leblanc, époux de Jeannette Perrault. Demeurant au 61, 15, avenue, Ste-Marthe. Père de Suzanne (Mme Armand Nadeau). Les funérailles auront lieu mardi le 5 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Alban Mallette et Fils 147, 8e Avenue, Cité des Deux-Montagnes pour se rendre à l'église Sainte-Marthe-sur-le-lac, où le service sera célébré à 2 h et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LECAVALIER (Maurice) — A Montréal, le 3 février 1974, à l'âge de 59 ans, est décédé M. Maurice Lecavalier, ex-chef-mécanicien du Service des Incendies de la Ville de Montréal, époux de Georgette Bastien. Outre son épouse, lui survivent ses fils Ronald et Gaétan, sa soeur Mme Paul Lessard (Lucienne), et son frère Jean-Louis. Les funérailles auront lieu mercredi le 6 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire

Magnus Poirier Inc., 6520 rue Saint-Denis pour se rendre à l'église Notre-Dame-du-Rosaire où le service sera célébré à 2 h. 00 et de là au cimetière de Saint-Vincent-de-Paul, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LEMIEUX (Alexandre) — A Montréal, le 4 février 1974, à l'âge de 84 ans, est décédé M. Alexandre Lemieux et de feu Hélène Charpentier, il laisse pour pleurer sa perte une soeur et un beau-frère M. et Mme Roland Labbé, ainsi que plusieurs neveux et nièces. Les funérailles auront lieu jeudi le 7 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Société Coopérative de Frais Funéraires, 4848, rue Papineau, à 1h45 pour se rendre à l'église St-Stanislas, où le service sera célébré à 2 h p.m., et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LEWIS (Hervé) — Subitement, à Montréal-Nord, le 3 février 1974, à l'âge de 72 ans est décédé M. Hervé Lewis, ex-employé de l'Hydro-Québec, époux de Rose-Marie Lanthier. Outre son épouse, il laisse dans le deuil ses enfants: Yvon et son épouse Solange Longpré, Lucien-Claude et son épouse Jeanne Boudreau, Carmelle et son époux Raymond St-Onge, Hubert et son épouse Denise Ouellette, Gérard et son épouse Christianne Birtz, Normande et Hélène. Les funérailles auront lieu jeudi le 7 courant. Le convoi funèbre partira des salons

A. Savaria Ltée, 5001 est, rue Henri-Bourassa à 9h45 pour se rendre à l'église Ste-Cécile, où le service sera célébré à 10 h et de là au cimetière de St-Michel de Wentwoth, Clé d'Argenteuil, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LUSSEUR (Liliane) — A Montréal, le 3 février 1974, à l'âge de 59 ans, est décédée Liliane Potvin, épouse de Dr Roger Lusurier. Outre son époux elle laisse dans le deuil ses 3 filles: Louise, Monique et Marie. Les funérailles auront lieu mercredi le 6 courant. Le convoi funèbre partira de sa résidence, 3814, avenue Gray, pour se rendre à l'église Notre-Dame-de-Grâce, où le service sera célébré à 10 h. et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Direction Urgel Bourgie Ltée. Visites de 1 h. à 10 h p.m.

MARTEL (Antoinette) — A Montréal, le 3 février 1974, à l'âge de 78 ans est décédée Antoinette Therrien, épouse de feu Georges Martel, mère de Denyse (Mme Marcel Drolet), et grand-mère de Lyse (Mme Pierre Boileau). Les funérailles auront lieu mercredi le 6 courant. Le convoi funèbre partira des salons

J. R. Deslauriers Ltée, 5650, chemin Côte-des-Neiges, pour se rendre à l'église St-Pascal-Baylon, où le service sera célébré à 9 h. et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MARTEL (Antoinette) — A Montréal, le 3 février 1974, à l'âge de 78 ans est décédée Antoinette Therrien, épouse de feu Georges Martel, mère de Denyse (Mme Marcel Drolet), et grand-mère de Lyse (Mme Pierre Boileau). Les funérailles auront lieu mercredi le 6 courant. Le convoi funèbre partira des salons

J. R. Deslauriers Ltée, 5650, chemin Côte-des-Neiges, pour se rendre à l'église St-Pascal-Baylon, où le service sera célébré à 9 h. et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MARTEL (Antoinette) — A Montréal, le 3 février 1974, à l'âge de 78 ans est décédée Antoinette Therrien, épouse de feu Georges Martel, mère de Denyse (Mme Marcel Drolet), et grand-mère de Lyse (Mme Pierre Boileau). Les funérailles auront lieu mercredi le 6 courant. Le convoi funèbre partira des salons

J. R. Deslauriers Ltée, 5650, chemin Côte-des-Neiges, pour se rendre à l'église St-Pascal-Baylon, où le service sera célébré à 9 h. et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MARTEL (Antoinette) — A Montréal, le 3 février 1974, à l'âge de 78 ans est décédée Antoinette Therrien, épouse de feu Georges Martel, mère de Denyse (Mme Marcel Drolet), et grand-mère de Lyse (Mme Pierre Boileau). Les funérailles auront lieu mercredi le 6 courant. Le convoi funèbre partira des salons

J. R. Deslauriers Ltée, 5650, chemin Côte-des-Neiges, pour se rendre à l'église St-Pascal-Baylon, où le service sera célébré à 9 h. et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MARTEL (Antoinette) — A Montréal, le 3 février 1974, à l'âge de 78 ans est décédée Antoinette Therrien, épouse de feu Georges Martel, mère de Denyse (Mme Marcel Drolet), et grand-mère de Lyse (Mme Pierre Boileau). Les funérailles auront lieu mercredi le 6 courant. Le convoi funèbre partira des salons

J. R. Deslauriers Ltée, 5650, chemin Côte-des-Neiges, pour se rendre à l'église St-Pascal-Baylon, où le service sera célébré à 9 h. et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MARTEL (Antoinette) — A Montréal, le 3 février 1974, à l'âge de 78 ans est décédée Antoinette Therrien, épouse de feu Georges Martel, mère de Denyse (Mme Marcel Drolet), et grand-mère de Lyse (Mme Pierre Boileau). Les funérailles auront lieu mercredi le 6 courant. Le convoi funèbre partira des salons

J. R. Deslauriers Ltée, 5650, chemin Côte-des-Neiges, pour se rendre à l'église St-Pascal-Baylon, où le service sera célébré à 9 h. et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MARTEL (Antoinette) — A Montréal, le 3 février 1974, à l'âge de 78 ans est décédée Antoinette Therrien, épouse de feu Georges Martel, mère de Denyse (Mme Marcel Drolet), et grand-mère de Lyse (Mme Pierre Boileau). Les funérailles auront lieu mercredi le 6 courant. Le convoi funèbre partira des salons

J. R. Deslauriers Ltée, 5650, chemin Côte-des-Neiges, pour se rendre à l'église St-Pascal-Baylon, où le service sera célébré à 9 h. et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MARTEL (Antoinette) — A Montréal, le 3 février 1974, à l'âge de 78 ans est décédée Antoinette Therrien, épouse de feu Georges Martel, mère de Denyse (Mme Marcel Drolet), et grand-mère de Lyse (Mme Pierre Boileau). Les funérailles auront lieu mercredi le 6 courant. Le convoi funèbre partira des salons

J. R. Deslauriers Ltée, 5650, chemin Côte-des-Neiges, pour se rendre à l'église St-Pascal-Baylon, où le service sera célébré à 9 h. et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MARTEL (Antoinette) — A Montréal, le 3 février 1974, à l'âge de 78 ans est décédée Antoinette Therrien, épouse de feu Georges Martel, mère de Denyse (Mme Marcel Drolet), et grand-mère de Lyse (Mme Pierre Boileau). Les funérailles auront lieu mercredi le 6 courant. Le convoi funèbre partira des salons

J. R. Deslauriers Ltée, 5650, chemin Côte-des-Neiges, pour se rendre à l'église St-Pascal-Baylon, où le service sera célébré à 9 h. et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MARTEL (Antoinette) — A Montréal, le 3 février 1974, à l'âge de 78 ans est décédée Antoinette Therrien, épouse de feu Georges Martel, mère de Denyse (Mme Marcel Drolet), et grand-mère de Lyse (Mme Pierre Boileau). Les funérailles auront lieu mercredi le 6 courant. Le convoi funèbre partira des salons

J. R. Deslauriers Ltée, 5650, chemin Côte-des-Neiges, pour se rendre à l'église St-Pascal-Baylon, où le service sera célébré à 9 h. et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MASSE (Emile) — A Montréal, le 3 février 1974, à l'âge de 71 ans, est décédé M. Emile Masse, époux d'Aurore Lavoie, il laisse outre son épouse, ses enfants: Mme Réal Brabant (Louise), Mme Marcel Gagnier (Jeanne), Mme Fernand Perron (Cécile), M. Jean Masse, époux de Liette Amyot, André, époux de Mariette Parent, ainsi que plusieurs petits-enfants. Les funérailles auront lieu jeudi le 7 courant. Le convoi funèbre partira des salons

MASSE (Emile) — A Montréal, le 3 février 1974, à l'âge de 71 ans, est décédé M. Emile Masse, époux d'Aurore Lavoie, il laisse outre son épouse, ses enfants: Mme Réal Brabant (Louise), Mme Marcel Gagnier (Jeanne), Mme Fernand Perron (Cécile), M. Jean Masse, époux de Liette Amyot, André, époux de Mariette Parent, ainsi que plusieurs petits-enfants. Les funérailles auront lieu jeudi le 7 courant. Le convoi funèbre partira des salons

MASSE (Emile) — A Montréal, le 3 février 1974, à l'âge de 71 ans, est décédé M. Emile Masse, époux d'Aurore Lavoie, il laisse outre son épouse, ses enfants: Mme Réal Brabant (Louise), Mme Marcel Gagnier (Jeanne), Mme Fernand Perron (Cécile), M. Jean Masse, époux de Liette Amyot, André, époux de Mariette Parent, ainsi que plusieurs petits-enfants. Les funérailles auront lieu jeudi le 7 courant. Le convoi funèbre partira des salons

MASSE (Emile) — A Montréal, le 3 février 1974, à l'âge de 71 ans, est décédé M. Emile Masse, époux d'Aurore Lavoie, il laisse outre son épouse, ses enfants: Mme Réal Brabant (Louise), Mme Marcel Gagnier (Jeanne), Mme Fernand Perron (Cécile), M. Jean Masse, époux de Liette Amyot, André, époux de Mariette Parent, ainsi que plusieurs petits-enfants. Les funérailles auront lieu jeudi le 7 courant. Le convoi funèbre partira des salons

MASSE (Emile) — A Montréal, le 3 février 1974, à l'âge de 71 ans, est décédé M. Emile Masse, époux d'Aurore Lavoie, il laisse outre son épouse, ses enfants: Mme Réal Brabant (Louise), Mme Marcel Gagnier (Jeanne), Mme Fernand Perron (Cécile), M. Jean Masse, époux de Liette Amyot, André, époux de Mariette Parent, ainsi que plusieurs petits-enfants. Les funérailles auront lieu jeudi le 7 courant. Le convoi funèbre partira des salons

MASSE (Emile) — A Montréal, le 3 février 1974, à l'âge de 71 ans, est décédé M. Emile Masse, époux d'Aurore Lavoie, il laisse outre son épouse, ses enfants: Mme Réal Brabant (Louise), Mme Marcel Gagnier (Jeanne), Mme Fernand Perron (Cécile), M. Jean Masse, époux de Liette Amyot, André, époux de Mariette Parent, ainsi que plusieurs petits-enfants. Les funérailles auront lieu jeudi le 7 courant. Le convoi funèbre partira des salons

MASSE (Emile) — A Montréal, le 3 février 1974, à l'âge de 71 ans, est décédé M. Emile Masse, époux d'Aurore Lavoie, il laisse outre son épouse, ses enfants: Mme Réal Brabant (Louise), Mme Marcel Gagnier (Jeanne), Mme Fernand Perron (Cécile), M. Jean Masse, époux de Liette Amyot, André, époux de Mariette Parent, ainsi que plusieurs petits-enfants. Les funérailles auront lieu jeudi le 7 courant. Le convoi funèbre partira des salons

MASSE (Emile) — A Montréal, le 3 février 1974, à l'âge de 71 ans, est décédé M. Emile Masse, époux d'Aurore Lavoie, il laisse outre son épouse, ses enfants: Mme Réal Brabant (Louise), Mme Marcel Gagnier (Jeanne), Mme Fernand Perron (Cécile), M. Jean Masse, époux de Liette Amyot, André, époux de Mariette Parent, ainsi que plusieurs petits-enfants. Les funérailles auront lieu jeudi le 7 courant. Le convoi funèbre partira des salons

MASSE (Emile) — A Montréal, le 3 février 1974, à l'âge de 71 ans, est décédé M. Emile Masse, époux d'Aurore Lavoie, il laisse outre son épouse, ses enfants: Mme Réal Brabant (Louise), Mme Marcel Gagnier (Jeanne), Mme Fernand Perron (Cécile), M. Jean Masse, époux de Liette Amyot, André, époux de Mariette Parent, ainsi que plusieurs petits-enfants. Les funérailles auront lieu jeudi le 7 courant. Le convoi funèbre partira des salons

MASSE (Emile) — A Montréal, le 3 février 1974, à l'âge de 71 ans, est décédé M. Emile Masse, époux d'Aurore Lavoie, il laisse outre son épouse, ses enfants: Mme Réal Brabant (Louise), Mme Marcel Gagnier (Jeanne), Mme Fernand Perron (Cécile), M. Jean Masse, époux de Liette Amyot, André, époux de Mariette Parent, ainsi que plusieurs petits-enfants. Les funérailles auront lieu jeudi le 7 courant. Le convoi funèbre partira des salons

MASSE (Emile) — A Montréal, le 3 février 1974, à l'âge de 71 ans, est décédé M. Emile Masse, époux d'Aurore Lavoie, il laisse outre son épouse, ses enfants: Mme Réal Brabant (Louise), Mme Marcel Gagnier (Jeanne), Mme Fernand Perron (Cécile), M. Jean Masse, époux de Liette Amyot, André, époux de Mariette Parent, ainsi que plusieurs petits-enfants. Les funérailles auront lieu jeudi le 7 courant. Le convoi funèbre partira des salons

MASSE (Emile) — A Montréal, le 3 février 1974, à l'âge de 71 ans, est décédé M. Emile Masse, époux d'Aurore Lavoie, il laisse outre son épouse, ses enfants: Mme Réal Brabant (Louise), Mme Marcel Gagnier (Jeanne), Mme Fernand Perron (Cécile), M. Jean Masse, époux de Liette Amyot, André, époux de Mariette Parent, ainsi que plusieurs petits-enfants. Les funérailles auront lieu jeudi le 7 courant. Le convoi funèbre partira des salons

MASSE (Emile) — A Montréal, le 3 février 1974, à l'âge de 71 ans, est décédé M. Emile Masse, époux d'Aurore Lavoie, il laisse outre son épouse, ses enfants: Mme Réal Brabant (Louise), Mme Marcel Gagnier (Jeanne), Mme Fernand Perron (Cécile), M. Jean Masse, époux de Liette Amyot, André, époux de Mariette Parent, ainsi que plusieurs petits-enfants. Les funérailles auront lieu jeudi le 7 courant. Le convoi funèbre partira des salons

MASSE (Emile) — A Montréal, le 3 février 1974, à l'âge de 71 ans, est décédé M. Emile Masse, époux d'Aurore Lavoie, il laisse outre son épouse, ses enfants: Mme Réal Brabant (Louise), Mme Marcel Gagnier (Jeanne), Mme Fernand Perron (Cécile), M. Jean Masse, époux de Liette Amyot, André, époux de Mariette Parent, ainsi que plusieurs petits-enfants. Les funérailles auront lieu jeudi le 7 courant. Le convoi funèbre partira des salons

MASSE (Emile) — A Montréal, le 3 février 1974, à l'âge de 71 ans, est décédé M. Emile Masse, époux d'Aurore Lavoie, il laisse outre son épouse, ses enfants: Mme Réal Brabant (Louise), Mme Marcel Gagnier (Jeanne), Mme Fernand Perron (Cécile), M. Jean Masse, époux de Liette Amyot, André, époux de Mariette Parent, ainsi que plusieurs petits-enfants. Les funérailles auront lieu jeudi le 7 courant. Le convoi funèbre partira des salons

LEBLANC (Joseph Eras) — A Ste-Marthe-sur-le-lac, le 2 février 1974, à l'âge de 73 ans, est décédé Joseph Eras Leblanc, époux de Jeannette Perrault. Demeurant au 61, 15, avenue, Ste-Marthe. Père de Suzanne (Mme Armand Nadeau). Les funérailles auront lieu mardi le 5 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Décès - remerciement - in memoriam

NECROLOGIE



M. Lucien Laberge

Accidentellement, à Montréal, le 4 février 1974, à l'âge de 83 ans, est décédé M. Lucien Laberge, employé à La Presse pendant 50 ans, retraité, époux de feu Claire Lacroix. Il laisse dans le deuil ses filles: Cécile (Mme Daniel Gouache), Marcelle (Mme Jean-Charles Viau), Gisèle (Mme Armand Turenne), Jeannine (Mme Roland Desrochers), ses garçons: Gérard, employé à La Presse depuis 38 ans, époux de Marie Bourgault, Jean-Paul, époux de Margot Beausoleil, Paul-Emile, époux de Pauline Miron, Gilles, Claude, époux de Thérèse St-Ours, ainsi que de nombreux petits-enfants et arrière-petits-enfants. Les funérailles auront lieu jeudi le 7 courant. Le convoi funèbre partira des salons J.-Paul Marchand, 4223, rue Papineau, pour se rendre à l'église St-Louis-de-France, où le service sera célébré à 20 h et de là au cimetière de Ste-Rose, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

IN MEMORIAM

SIMARD (Adrien) — A la douce mémoire de mon cher époux disparu le 5 février 1973. Tu m'as quittée pour toujours laissant dans nos coeurs un souvenir éternel. Du haut du ciel, veille sur nous. De son épouse.

LEGAULT (Joseph-Napoléon) — Papa bien-aimé, un jour vous nous avez quittés, me laissant seul, désemparé, vous qui avez tant travaillé et souffert pour nous. Chèrement par vos souffrances vous avez gagné votre ciel. Celui qui pense souvent à vous. Votre fils Fernand.



Remerciements à Jean XXIII pour faveur obtenue. Mme O. F.

NECROLOGIE

Père Jean-Marie Donaldson, S.S.
A Bujumbura (Burundi), le 27 janvier 1974, est décédé accidentellement le père Jean-Marie Donaldson, de la Congrégation des Pères du Saint-Sacrement. Né le 30 mai 1923, il était le fils de feu William Donaldson et de Lucienne Rochette. Entré dans la Congrégation du Très Saint-Sacrement en 1944, il fut ordonné prêtre le 23 septembre 1950. Après l'obtention d'une licence en théologie à Rome, en 1952, il fut professeur de lettres au Séminaire Saint-Sacrement de Terrebonne, puis au Mont Saint-Sacrement de Valcartier, et enfin au Séminaire Saint-Augustin de Cap-Rouge jusqu'en 1970. En 1966, il fut stagiaire à l'Office national de cinéma et étudiant à l'Université de Montréal. Depuis 1970, il oeuvrait à Bujumbura à titre de coopérant canadien, dans les cadres de l'Agence canadienne de développement international; il dispensait l'enseignement à l'École technique officielle et à l'École des arpenteurs-géomètres.

Le père Donaldson laisse dans le deuil, outre sa famille religieuse et sa mère, ses frères, sœurs, beaux-frères et belles-sœurs: M. et Mme Jean Brochu (Marcelle), M. et Mme Robert Donaldson, M. et Mme André Donaldson, M. et Mme Paul-Eugène Donaldson, M. et Mme Paul Sansfaçon (Pierrette), M. et Mme Jacques Donaldson, M. et Mme Marc Donaldson, Gilles Donaldson et Thérèse Donaldson.

La dépouille mortelle, rapatriée par les soins de l'ACDI, est exposée aux salons Cloutier, 975, avenue Marguerite-Bourgeois, à Québec. Les funérailles auront lieu le mercredi 6 février, en l'église Saint-Sacrement de Québec, à 10 h. 30. L'inhumation se fera au cimetière Belmont.



Remerciements au pape Pie XII pour guérison obtenue avec promesse de publier. F. V.



Remerciements pour faveur obtenue par l'intercession de saint Jude, avec promesse de publier. G. L.



Remerciements à Jean XXIII pour grande faveur spirituelle. A. G.

L'usine de filtration de l'Île Perrot a charrié du poison durant deux jours

par Florian BERNARD

Personne ne s'en doutait, bien sûr, mais ce goût amer de l'eau qui coulait des robinets à l'Île Perrot, à Pincourt et à Notre-Dame provenait d'un bidon de solvant pour carburateurs...

C'est avec stupéfaction que

les contribuables ont appris, hier soir, qu'un employé de l'usine de filtration avait, par mégarde et sans s'en rendre compte, laissé plus de deux gallons de ce liquide toxique s'écouler dans le bassin d'eau potable. Le solvant en question était contenu dans un bidon provenant du ga-

rage municipal de l'Île Perrot. Quelqu'un avait posé ce bidon sur le couvercle du puits d'un bassin. Avec le temps, et la rouille aidant, le contenu du bidon s'était échappé, par le fond, pour pénétrer dans le réservoir d'eau... On estime que c'est durant

la nuit de mercredi à jeudi, la semaine dernière, que le solvant pour carburateurs s'est infiltré dans le bassin car, dès mercredi soir, les appels téléphoniques ont afflué à l'hôtel de ville.

Ce n'est pourtant que jeudi matin, suite aux appels répétés, que l'administration municipale de l'Île Perrot a décidé de diffuser des messages d'urgence, demandant aux citoyens de ne pas boire d'eau jusqu'à ce qu'une analyse soit complétée.

Qui est le coupable ?

L'un des employés de l'usine, M. Maurice Fortin, qui occupe le poste de gardien des bassins, a reçu un avis de congédiement du maire Marcel Rainville. Cet employé affirme toutefois qu'il n'est pas le responsable de l'accident et que, de plus, il revenait de vacances au moment où les dégâts ont été constatés. M. Fortin précise

qu'il a lui-même trouvé le bidon incriminant "que quelqu'un avait caché dans l'usine".

Il a précisé à LA PRESSE qu'il est allé porter ce bidon au chef de police de l'Île Perrot, en même temps qu'une longue lettre où il explique pourquoi il n'est pas coupable. M. Fortin s'est plaint que la municipalité n'a jamais cherché à embaucher des employés vraiment compétents pour l'usine de filtration. Il a ajouté que ce sont souvent des chauffeurs de camion ou autres ouvriers non spécialisés qui s'occupent des bassins. Selon lui, le bidon de solvant a pu être déposé sur le couvercle d'un bassin par n'importe qui durant ses vacances.

Inquiétude de Pincourt

Une partie du territoire de Pincourt reçoit son eau de l'Île Perrot. Dès mercredi soir, plusieurs citoyens ont

téléphoné à leur hôtel de ville pour savoir d'où provenait ce goût étrange de l'eau. Personne, bien sûr, n'était en mesure de leur répondre de façon précise.

Le maire de Pincourt, Mme Janet Burley, a affirmé à LA PRESSE que sa municipalité n'a pas été officiellement informée de l'accident. Elle ajoute qu'elle a appris la nouvelle, par personne interposée, le lendemain de l'accident, au moyen de la radio.

En fin de soirée, hier, les dirigeants de l'Île Perrot affirmaient que tout danger d'intoxication était écarté et que les bassins avaient été complètement nettoyés. Entre-temps, la police de l'Île Perrot, en collaboration avec les autorités de la ville, mène une enquête afin de savoir qui est responsable d'un tel accident dont les conséquences auraient pu être désastreuses.

Le ministère enquête sur les conditions de vie des épileptiques du Foyer Savoy

par Jeanne DESROCHERS

"Trouvez-vous normal que des adultes gagnent \$1 par jour pour une pleine journée de travail? Ce sont des hommes jeunes, qui ont envie de sortir, de mener un semblant de vie normale.

Les vieux qui vivent dans des institutions ont deux fois plus d'argent de poche qu'eux."

La vie n'a jamais été facile pour les épileptiques. On a peur d'eux, on les éloigne. Il est difficile pour eux de se trouver du travail. Et c'est bien à tort, disent les médecins, car des médicaments de plus en plus perfectionnés permettent de contrôler la maladie.

Dans la région de Montréal, au pied du mont Saint-Hilaire, 130 épileptiques adultes, du sexe masculin, vivent dans une résidence qui s'appelle Foyer Savoy, après avoir porté pendant plusieurs années le nom de Foyer Dieppe.

Des parents et amis de ces pensionnaires ont porté à l'attention de LA PRESSE et du ministère des Affaires sociales ce qui leur paraît une situation bien irrégulière.

Ces hommes qui ont en moyenne de 30 à 35 ans et qui prennent régulièrement des médicaments destinés à éliminer, ou du moins à limiter les crises d'épilepsie, font de pleines journées de travail tout en gardant le statut d'assisté social.

Leur prestation de \$75 par mois sert à payer leur pension à l'institution (\$60 par mois) et leurs dépenses personnelles (\$15). Pour leur travail de 9 heures à 5 heures dans différents ateliers (fabrication et réparation de meubles, etc...) et aux différents services de ménage et d'entretien de l'immeuble, ils sont payés, selon nos informateurs, entre 50 cents et \$1 par jour.

De là le grief formulé plus haut. "Que voulez-vous que fassent des jeunes adultes avec \$25 ou \$35 par mois, quand vous savez ce que ça coûte de fumer, de jouer aux quilles, de prendre l'autobus pour aller en ville, d'aller au

cinéma avec une petite amie...?"

Interrogé sur le bien-fondé de ces griefs, le directeur de l'institution, M. Charles-Henri Gagnon, estime que les épileptiques du Foyer Savoy ont un traitement de faveur. "Plus vous en faites pour eux, moins ils sont satisfaits", dit-il.

M. Gagnon croit que les candidats aux dernières élections ont provoqué le mécontentement en faisant des promesses illogiques aux pensionnaires. Ceux-ci, dit-il, ont au foyer tous les divertissements qu'ils peuvent désirer, un gymnase bien équipé, des moniteurs.

M. Gagnon souligne en outre qu'un service de réadaptation et de placement réussit de mieux en mieux la tâche de préparer les pensionnaires à affronter le marché du travail. Les placements augmentent d'année en année, dit le directeur, qui fait remarquer cependant que certains pensionnaires plus âgés, dont certains habitent au foyer depuis ses premières années (il a été fondé en 1946), ne sauraient d'adapter au monde extérieur.

La réadaptation

La réadaptation des épileptiques à une vie normale, telle est la vocation du Foyer Savoy. Et il semble qu'on conteste justement, auprès du ministère des Affaires sociales, les efforts de l'institution en ce sens. Les patients, mobilisés par la production dans les ateliers, auraient peu de temps à consacrer à un vrai traitement de réadaptation, et leurs moniteurs, trop peu nombreux, ne pourraient suffire à la tâche.

Les pensionnaires du foyer Dieppe feraient penser, plutôt qu'à des patients en traitement, à des collègues d'autrefois, bien logés, bien nourris, surveillés comme des enfants, subissant une discipline presque militaire.

S'ils travaillent autant qu'ils le disent, l'institution ne devrait pas coûter trop cher au ministère des Affaires sociales. C'est là une question qui devrait être élucidée au cours des jours pro-

chains, alors que le ministère ira vérifier si le Foyer Savoy fait à sa tâche de réadaptation, comme on l'en accuse.

Voici ce qu'une police enregistrée d'épargne-retraite doit vous apporter en plus d'appréciables déductions d'impôts.

Quand vous diminuez votre revenu imposable de \$4,000 en souscrivant une police enregistrée d'épargne-retraite, vous agissez sensément.

Mais il est encore plus sage de bien étudier une police avant de s'engager, car elles ne se ressemblent pas toutes.

Prenons la nouvelle police enregistrée d'épargne-retraite "Rente à primes flexibles" de la New York Life. C'est, pour plusieurs raisons, la police idéale.

Sa flexibilité vous permet de toujours adapter vos paiements à votre situation financière. Jusqu'à certaines limites, vous pouvez augmenter vos primes à volonté, ou encore les réduire, si nécessaire.

De plus, la police "Rente à primes flexibles" de la New York Life vous apporte un revenu garanti au moment de la retraite, plus les dividendes accumulés.

Que pouvons-nous ajouter encore? Eh bien, si, par malheur, vous deveniez invalide et ne pouviez plus continuer à payer vos primes, votre police resterait en vigueur et continuerait à prendre de la valeur. Si, pour une raison ou pour une autre, vous ne pouviez payer vos primes après la première année, votre police serait rétablie n'importe quand au cours des cinq années suivantes, sans que vous ayez à payer d'arrérages ou d'intérêts.

Au moment de la retraite, que vous viviez ou voyagiez au Canada ou aux Etats-Unis, partout vous trouverez un bureau de la New York Life où vous pourrez compter sur l'aide amicale de ses agents.

Et si vous mouriez avant votre retraite, la police enregistrée d'épargne-retraite "Rente à primes flexibles" de la New York Life permettra à votre famille d'hériter de tous les avantages accumulés au moment de votre décès.

C'est maintenant que vous devez assurer votre avenir en souscrivant une police enregistrée d'épargne-retraite. Maintenant vous connaissez les avantages qu'une police idéale doit vous procurer. Et maintenant, vous savez où obtenir tous les renseignements la concernant.

Appelez un agent de la New York Life. Il se fera un plaisir de vous donner tous les détails relatifs à la police enregistrée d'épargne-retraite "Rente à primes flexibles"



Nous assurons votre avenir aujourd'hui.

New York Life Insurance Company

VILLE DE QUÉBEC
Suite 612
2 Place Québec
Guy McInnis,
directeur
418-529-0486

1425, rue de la Montagne
Donald H. Harvey, CLU,
directeur
514-844-3373

630 ouest, boulevard Dorchester
André Prevost, CLU,
directeur
514-878-3985

Sept arrestations à United Aircraft

Bien que la journée ait été relativement calme, hier, aux abords des établissements de la United Aircraft du Canada, où la grève des 2.600 employés de la production sévit depuis près d'un mois, sept hommes ont été appréhendés par la police à proximité de l'usine numéro 1 de la compagnie, à Longueuil.

Le premier coup de filet de la police s'est abattu à l'aube sur deux grévistes au moment où ceux-ci s'affairaient à déplacer un câble de fer devant l'entrée principale de l'usine. Deux heures plus tard, soit vers 8 heures du matin, la police mettait le grappin sur les cinq occupants d'une automobile qui gênait la circulation, boulevard Marie-Victorin, à peu de distance de l'usine. Ce n'est qu'après avoir fracassé quelques vitres du véhicule que les policiers ont pu amener les cinq hommes, dont seulement deux sont des employés en grève de la United Aircraft.

Comme ce fut le cas chaque jour depuis le début de la grève, la force policière continue d'assurer au 2.700 employés non grévistes de la United Aircraft l'accès aux établissements de l'entreprise; ils étaient hier une trentaine de policiers municipaux de Longueuil et une quarantaine d'agents de la Sûreté du Québec à effectuer ce travail.

Les sept hommes appréhendés au cours de la matinée ont comparu en Cour municipale de Longueuil vers la fin de l'après-midi. Ils se sont dits non coupables sous les divers chefs d'accusation portés contre eux, dont ceux d'avoir commis des méfaits et d'avoir proféré des injures sur la voie publique.

Ils ont été libérés sous un cautionnement de \$50 après s'être engagés entre autres choses, à garder la paix jusqu'à leur procès qui aura lieu le 21 mai prochain.

VITE... VITE... LA QUANTITÉ EST LIMITÉE.
Prochain tirage: 22 février

SUPER-Oto

MÊMES GROS LOTS

maintenant à tous les 2 mois
FÉVRIER-AVRIL-JUIN-AOÛT-OCTOBRE-DÉCEMBRE

Un jour ce sera ton tour

THEATRE / CRITIQUE

Un jour dans la "québécoisisation" du Trident

"Un jour, dans la mort de Joe Egg" de Peter Nichols. Adaptation de Claude Roy. Mise en scène de Jacques-Henri Gagnon. Décors de Jacques Fillion. Costumes de Gaétane Lamontagne. Eclairage de Denis Mailoux. Avec Michel Forget (Brian), Denise Verville (Sheila), Marie-Hélène Gagnon (Joe Egg), Yvon Poirier (Freddie), Christiane Gauvin (Paméla) et Annette Leclerc (Grace). Production du Théâtre du Trident de Québec. Affiche au Grand Théâtre de Québec (salle Octave-Crémazie).

Marial DASSYLVA
de notre envoyé à Québec

"A Day in the Death of Joe Egg" de Peter Nichols a remporté en 1967 le prix de la meilleure pièce de l'année en Angleterre. C'est une oeuvre réaliste, habilement construite, dans la veine de la "black comedy", le courant qui a succédé à celui des Jeunes Hommes en colère.

"Un jour dans la mort de Joe Egg" pose essentiellement le problème qui confronte des parents qui ont mis au monde un "petit monstre", mongol, paraplégique, retardé mental, etc.

Plus près de nous, le dramaturge canadien David Freeman a posé le problème dans "Creeps" et "Battering Ram", mais cette fois, de l'intérieur, soit en se demandant comment vivre avec un handicap pareil et comment s'ajuster à une société qui considère le handicapé comme un végétal ou un légume?

Dans la pièce de Nichols, Joe Egg est un véritable légume. Elle a dix ans, ne parle que par des "Ah! ah!", bouge à peine et est

souvent en proie à des crises convulsives.

Résignation masochiste

Brian et Sheila, les parents de Joe Egg, ont eu le temps sinon de s'accoutumer, du moins de s'adapter à leur calvaire. Passée la première période d'espoir toujours déçu — les démarches auprès des médecins et des spécialistes — ils se sont réfugiés dans une résignation un peu masochiste qu'ils essaient de masquer sous un humour noir et féroce.

Mais comme le fera remarquer un autre personnage de la pièce, "Les plaisanteries de mauvais goût, l'humour noir, où est-ce que ça vous mène? Ça cache la douleur mais ça ne la fait pas taire."

Justement, la pièce de Nichols tente d'exposer en termes dramatiques les différentes avenues qui pourraient s'offrir à Sheila et à Brian, la présence de l'enfant et les soins qu'elle requiert étant pour eux un fardeau de plus en plus difficile à supporter et un perpétuel danger pour leur ménage.

Il y aurait, bien sûr, d'un côté, la continuation de l'arrangement actuel avec ce que cela comporte de risque pour leur union; de l'autre, il y aurait également la solution plus radicale, celle de laisser mourir l'enfant par euthanasie ou par absence de soins adéquats. Entre les deux, il y aurait l'envoi

de la malade dans une institution spécialisée et sa prise en charge totale par l'Etat.

Solution radicale

La première partie de la pièce s'emploie à montrer où en sont rendus Brian et Sheila. La seconde partie, elle porte presque en entier sur la crise de Brian alors que sa femme revient à la maison en compagnie de Paméla et de Freddie après une répétition de théâtre amateur. Au cours de cette répétition, les nerfs de Sheila ont flanché.

Pour Brian, le vase déborde et lui aussi en a au ras du bol. Il fait d'abord une très mauvaise blague à ses invités et à sa femme en laissant croire qu'il a étouffé sa fille. Mais une fois l'émotion dissipée, sa fille a une crise et, pendant qu'on fait les préparatifs pour la transporter en clinique, Brian succombe à la tentation de l'abandonner à son sort et à la nuit froide (étant donné qu'il fait un froid de canard).

Quand on retrouve la petite, tout le monde est convaincu qu'elle est morte. On la transporte tout de même à l'hôpital, où elle reprend vie.

Brian a eu amplement le temps de réfléchir et il a pris la décision de quitter Sheila. Le retour de celle-ci ne le fera pas changer d'idée, même si sa femme a décidé, de son côté, d'envoyer Joe Egg en institution, pendant des périodes plus ou moins longues.

Interprétation plutôt faible

Habilement construite, la comédie de Nichols demande une interprétation à la fois très souple et très ferme des deux rôles principaux, ceux de Sheila et de Brian, et des rôles secondaires.

Malheureusement, dans la production du Trident, c'est justement l'interprétation qui, dans son ensemble, me paraît l'élément le plus faible, car en ce qui a trait au décor de Jacques Fillion et aux costumes de Gaétane Lamontagne, il n'y a rien à redire.

Dans le rôle de Grace, la mère de Brian, Annette Leclerc livre un numéro de sa façon un peu trop fébrile pour être vraisemblable. Cela n'est pas trop grave, même si cela rend par moment inintelligibles les scènes finales de la pièce.

Mais dans le rôle de Paméla, Christiane Gauvin pose comme une débutante et prend de grands airs tout à fait inutiles.

Dans le rôle de Freddie, le mari de Paméla, Yvon Poirier se révèle moins apprêté, mais ce n'est pas le grand naturel souhaité.

De son côté, Denise Verville me semble en grande partie écrasée par le rôle de Sheila. Et madame Verville a une manie: celle de jouer avec ses mains plutôt qu'avec son corps, sa tête ou sa voix. La moindre petite émotion se traduit chez elle par un geste du bras, de la main et du doigt. C'est une maladie qu'un bon metteur en scène aurait sinon tout à fait guérie du moins essayé de corriger.

Enfin, Michel Forget a de bons moments dans le rôle de Brian. Mais, en voulant trop accentuer la décontraction, (et le côté blagueur de son personnage), il se distancie peut-être lui-même un peu trop par rapport à celui-ci. Et lui aussi a de la misère avec les fins de phrase et le naturel.

Une production locale, donc, que celle de "Un jour dans la mort de Joe Egg", une production dont la qualité d'interprétation se situe quelque part entre le professionnel et le semi-professionnel et le franchement amateur.



Michel Forget et Denise Verville interprètent respectivement les rôles de Brian et de Sheila dans la production de la pièce de Peter Nichols, "Un jour dans la mort de Joe Egg" présentée à l'affiche au Grand Théâtre de Québec (salle Octave-Crémazie).

Heyvaert est décédé

C'est hier matin à l'âge de 39 ans, à la suite d'une longue maladie, qu'est décédé le sculpteur québécois Pierre Heyvaert. Il était bien connu dans les milieux artistiques de la métropole par son oeuvre et par l'action qu'il mena au sein de l'Association des sculpteurs du Québec dont il fut le président pendant plusieurs années.

Pierre Heyvaert est né en Belgique en 1934 où il étudia à l'École technique et à l'École des Arts industriels et décoratifs d'Ixelles. Il s'établit au Canada en 1957 et devint, par la suite, citoyen canadien.

Depuis 1962, il a organisé diverses expositions de peinture et de sculpture tout en exposant ses travaux dans tous les coins du pays et même à l'étranger. Son travail d'animateur rendit de fiers services à la sculpture québécoise. Il était de ces artistes qui n'ont pas seulement à coeur le succès individuel mais aussi celui de tous ses compagnons.

En 1965, il représente le Canada à "Forma Viva", Symposium international de sculpture à Kostanjica, Yougoslavie. L'année suivante, il participe au Symposium international de sculpture sur bois à Québec. Et en 1967, beaucoup s'en souviennent, il réalise une sculpture pour le Pavillon du Québec à l'Expo 67, Terre des Hommes, de Montréal.

En 1969, il est boursier du ministère des Affaires culturelles du Québec et expose en Belgique. Il participa à un grand nombre d'expositions collectives



Le sculpteur Pierre Heyvaert

et individuelles. On retrouve ses oeuvres dans d'importantes collections telles que celles de l'université Bishop de Lennoxville, de la Galerie nationale du Canada, du Musée d'art contemporain, du Musée des Beaux-arts, du Musée du Québec et du jardin de

sculptures de Kostanjica en Yougoslavie. Jeudi prochain, nous reparlerons plus longuement, dans la chronique ARTS PLASTIQUES / LA SEMAINE, de l'apport de Pierre Heyvaert à la collectivité québécoise.

G.T.

Le Canada ne manquera pas de pétrole en 74

QUEBEC (PC) — Un vice-président de la compagnie Imperial Oil a affirmé à Québec qu'il semble maintenant presque certain que le Canada ne connaîtra pas de pénurie pétrolière cet hiver.

Prononçant une allocution devant les délégués à la réunion annuelle de l'Association canadienne des constructeurs, M. J. G. Livingstone a précisé qu'un certain nombre de facteurs ont contribué à effacer la menace de pénurie cette année.

"Selon moi, à moins de réductions massives des approvisionnements de pétrole arabe ou d'une baisse drastique de nos possibilités de raffinage, nous aurons suffisamment de pétrole pour 1974."

Il a ajouté que le transport du pétrole de l'Ouest canadien par pétroliers sur les Grands Lacs et le canal de Panama, la production accrue des raffineries de l'Est canadien et la température douce ont tous contribué à réduire la pénurie. Il est d'avis que des pénuries de produits spéciaux peuvent encore se produire, mais que ces pénuries doivent être reliées à la non-disponibilité limitée de produits spéciaux plutôt qu'à une pénurie nationale de pétrole.

Stanfield réclame une enquête

VICTORIA (PC) — Le leader Robert Stanfield de l'Opposition conservatrice a affirmé hier que le gouvernement fédéral devrait enquêter officiellement sur les profits des compagnies pétrolières. Il a ajouté que le ministre John Turner des Finances pourrait profiter de son discours du budget pour donner les résultats d'une telle étude et formuler des suggestions.

Rappelant que certains organismes ont accusé les compagnies pétrolières de réaliser des profits exagérés, M. Stanfield a précisé qu'Ottawa devrait enquêter sur la justesse de ces déclarations.

Il a aussi suggéré une révision des stimulants tarifaires consentis par le fédéral aux compagnies pétrolières qui réaliseraient des profits excessifs tout en bénéficiant des largesses d'Ottawa au chapitre des taxes.

Par ailleurs, M. Livingstone a déclaré que le transport du pétrole de l'Ouest vers les ports de l'Est, par pétroliers, pourrait bien s'avérer plus important que les réductions d'approvisionnement provenant des pays étrangers.

Il a exprimé l'avis que la pénurie a aussi été évitée par la température hivernale plus chaude que la normale dans l'Est canadien et par le fait que la population semble consciente du besoin d'économiser l'énergie.

En ce qui concerne les prix, M. Livingstone croit que les prix dans l'Est canadien devraient généralement demeurer à leur présent niveau, tandis que ceux de l'Ontario et de l'Ouest devraient augmenter, si la législation fédérale sur la fixation des prix du pétrole est approuvée.

Cette législation porterait le prix du pétrole à \$6 le baril à travers le pays et Ottawa verserait des subventions pour maintenir ce prix à un taux fixe

international, prix qui se situe présentement aux alentours de \$10.50 le baril.

L'extension du pipe-line transcanadien pour transporter le pétrole de l'Ouest jusqu'à Montréal, avant la fin de 1975, ne pourvoiera qu'à la moitié des besoins des raffineries de la métropole.

Selon M. Livingstone, après avoir coupé toutes leurs exportations et avoir approvisionné l'Ontario et l'Ouest canadien, les provinces productrices ne pourront, d'ici 1983, fournir que 50 pour cent des besoins de la région métropolitaine.

"Seul un programme de développement ambitieux des sables bitumineux de l'Alberta, par la création d'un nouveau chantier de développement tous les deux ans, à partir de 1978, pourrait retarder la redoutable échéance jusqu'en 1984 ou 1985.

Le pétrole canadien coûtera \$6 le baril

TORONTO (PC) — Il faut s'attendre à ce que le prix du pétrole brut canadien augmente de \$2 le baril en avril, qu'il atteigne ainsi \$6 le baril et que cela résulte en une hausse de sept cents le gallon d'essence en Ontario, selon le ministre de l'Énergie, M. Donald Macdonald.

Le prix du pétrole brut canadien est présentement gelé à \$4 le baril, mais cette restriction disparaîtra à la fin de mars et c'est ce qui apportera la hausse de deux dollars le baril.

M. Macdonald a parlé de la situation de l'énergie hier à Toronto, au cours d'une conférence de presse, ainsi que dans une allocution à un déjeuner du Canadian Club et de l'Empire Club.

Il a dit que le gouvernement désire, après l'abolition du gel, une hausse graduelle qui portera le prix du pétrole brut canadien à \$8 le baril en 1976, ce qui sera conséquemment le double du prix actuel. Il a ajouté que ce n'est que quelques années plus tard que les sociétés seront autorisées à exiger un prix qui sera le même que le prix

international, prix qui se situe présentement aux alentours de \$10.50 le baril.

Les sables de l'Athabaska

Au sujet de l'exploitation des sables bitumineux de l'Athabaska, M. Macdonald a déclaré qu'elle se fera conformément à nos propres besoins de pétrole, et non pas conformément aux besoins qu'ont ou que pourront avoir les Américains.

Pour ce qui est du gaz naturel, il a dit que les Américains ne veulent pas s'engager pour le moment à faire passer le gaz naturel de l'Alaska par le pipe-line transcanadien qu'il est question d'aménager. Ce pipe-line sera celui de la vallée du Mackenzie.

M. Macdonald a dit enfin qu'il devra y avoir avant longtemps des négociations avec les provinces canadiennes productrices de pétrole relativement au montant exact qu'elles toucheront par la taxe fédérale sur les exportations de pétrole aux États-Unis, taxe qui est de \$6.40 le baril. Il s'agira de répartir la moitié des \$6.40 entre les provinces et les sociétés pétrolières.

De beaux, bons jours, cet été avec la Caisse "bonnes vacances"

7.97%*

Taux annuel (boni inclus)
* Intérêt simple en vigueur le 1er janvier 1974.
Sujet à changement sans préavis

On ne prépare pas son été le 20 juin au soir. Les excursions, les vacances, la piscine, l'équipement de camping, c'est tout de suite qu'on y pense. C'est tout de suite qu'on regarde. C'est tout de suite qu'on ouvre son compte Caisse "bonnes vacances" de la BCN pour commencer à épargner... tout de suite.

Mais c'est tout de suite, parce que tout le monde veut profiter du généreux taux d'intérêt offert: 7 1/4% sur tous les dépôts plus un boni "bonjour vacances" portant ce taux à 7.97% si l'objectif-épargne ou l'objectif-échéance est atteint.

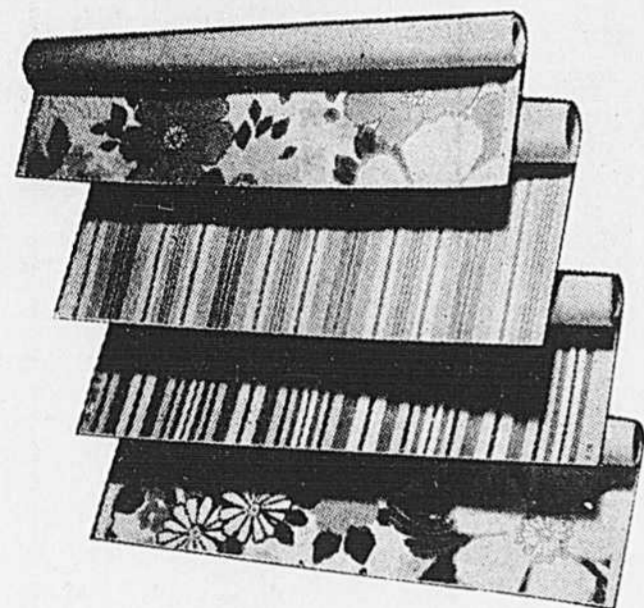
Rendez-vous donc tout de suite à la succursale BCN la plus pratique pour vous, à un bureau d'Air Canada ou de Tilden Rent-a-car ou à une agence de voyages et pensez à vos beaux, bons jours de l'été en ouvrant votre compte Caisse "bonnes vacances"!



BCN
Banque Canadienne Nationale
La banque qui vous aide à mieux vous servir d'une banque.

EATON

Égayez vos murs avec ce papier peint à prix d'aubaine

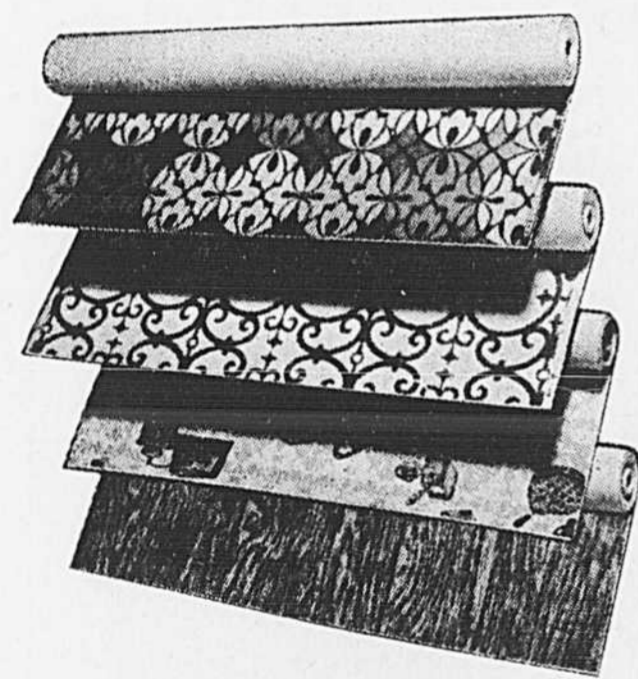


Papier préencollé à prix spécial

Prix spécial Eaton:

1 99
le rouleau double

Papiers taillés avec précision, lavables et colorés. De l'eau et du savon suffisent à le nettoyer. Tremper le rouleau et appliquer. Épargnez sur un assortiment de 12 de nos motifs les plus populaires. Un rouleau double de 20 1/2" de large couvre approximativement 60 pi. carrés.



Papier peint à enlever sans mouiller

S'enlève en laissant une surface lisse. Le vieux plâtre ne s'arrache pas. Préencollé, taillé avec précision. Laver avec une éponge humide. Enduit d'un produit pour lui permette de résister aux taches domestiques. Chaque rouleau double couvre approximativement 60 pi. ca. Choisissez parmi sept de nos motifs les plus populaires dans une vaste gamme de couleurs.

Prix spécial Eaton:

3 89
le rouleau double

Eaton, Centre-Ville (sixième étage), Pointe-Claire, Anjou et mail Cavendish (quartier Côte St-Luc) rayon 374

Achats en personne seulement

Les gros nettoyages deviennent faciles avec l'aspirateur Aqua Vac 8 pour débris et liquides.

Prix Spécial accessoires compris

49⁹⁹

Voici un aspirateur conçu spécialement pour les gros travaux et dont la puissance de succion le rend efficace aussi bien pour l'aspiration des déchets que des liquides. Sa capacité d'absorption d'eau ou de débris est de 6.4 gallons. Arrêt automatique dès qu'il est plein. Chariot amovible, monté sur roulettes pour permettre un plus grand champ d'action. Cet aspirateur 11 pièces comprend: 2 tuyaux de 6' en vinyle (1 de 2 1/2" D pour les débris secs et un de 1 1/4" D pour les liquides), 2 rallonges de 20" pour chacun des tuyaux, bec à tentures, bec à tapis avec brosse délogepoussière, bec-raclor, 5 sacs filtre, prise de sécurité, cordon de 17 1/2". Poids 10 lb, hauteur 18".



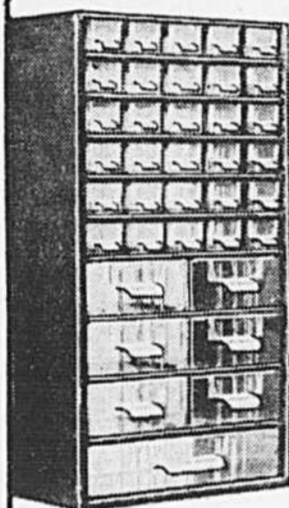
Petit classeur pratique

9 99

Prix spécial

Ne vous énervez plus à chercher un peu partout le petit objet dont vous avez besoin, procurez-vous ce classeur pour ranger outils, mercerie, accessoires, articles de quincaillerie, menagers, etc... que vous aurez désormais à portée de la main. Monture en acier épais renforcé. 37 tiroirs en plastique transparent. Cartes pratiques pour index. Modèle stable avec pieds en plastique. 21" de hauteur.

Eaton Centre-ville (quatrième étage), Anjou, Pointe-Claire et Mail Cavendish (quartier Côte St-Luc). Rayon 253



Avec le "Spinfoam" Bissell j'ai du temps libre et mes tapis sont plus propres. Applicateur électrique de shampooing Bissell

39⁹⁵

Facile à manier, il nettoie les tapis en un clin d'oeil, sans effort de votre part. Il applique une mousse qui ne nécessite pas de rinçage, et qui va chercher la saleté en profondeur. Brosse spécialement étudiée pour garder un bel aspect aux tapis pelucheux et autres. D'une conception toute nouvelle, facile à manier, c'est un appareil de confiance. Réservoir d'une capacité de 64 oz, moteur "Universal CSA" de 2.5 amps, contrôle. Vitesse de rotation 700tr/mn, mise en marche et arrêt par interrupteur au niveau du pied, poignée en vinyle.

2. Balai mécanique "Gemini" de Bissell
17⁹⁹

Passez le balai mécanique "Gemini" sur vos tapis ou sur les sols lisses et vous verrez la différence; débarrassés de la poussière, des miettes et autres saletés, ils respireront de propreté et reviendront à la vie. Son utilisation est un jeu d'enfant. Brosse ajustable à 5 positions: haute, moyenne, basse, intérieur/extérieur, surface lisse. Vide-poussière double. Il est si pratique que vous ne devriez pas attendre pour vous en procurer un.

- 3. Shampooing pour capitonnage 12 oz .99
- 4. Shampooing pour tapis 22 oz 1.99
- 5. Shampooing pour tapis 64 oz 3.98

Eaton Centre-ville (quatrième étage), Anjou, Pointe-Claire et Mail Cavendish (quartier Côte St-Luc). Rayon 254



Venez ou téléphonez **842-9211**, livraison des articles de 3.00 et plus.

Rabais fort avantageux!

Offre annuelle de bas-culotte Secret



«Top Secret»

Prix courant 200 ch. 3 pour **435**
Offre spéciale du fabricant
150 ch.

1. Tricot uni sans coutures. Culotte renforcée. Pied sandale. Beige, havane ou taupe. Tailles A (95 à 115 lb), B (115 à 135 lb), C (135 à 155 lb).

«Big Secret»

Prix courant 175 ch. 3 pour **385**
Offre spéciale du fabricant
131 ch.

2. Les bas-culotte des grandes tailles. Tricot extensible. Maillé 20 deniers. Culotte et pointes renforcées. Talons chair. Beige tendre, taupe ou beige brumeux. Tailles courtes (170 à 220 lb), élancée (200 à 250 lb).

«Ultra Secret»

Prix courant 175 ch. 3 pour **385**
Offre spéciale du fabricant
131 ch.

3. Tricot uni et diaphane. Culotte et pointes renforcées. Talons chair. Beige tendre, moka, havane ou "Shadow" (gris moyen). Tailles A (90 à 120 lb), B (110 à 140 lb), C (130 à 160 lb).

«Nude Secret»

Prix courant 159 ch. 3 pour **345**
Offre spéciale du fabricant
119 ch.

4. Tricot raffiné et ultra diaphane de la taille aux pointes. Beige, taupe, havane. Tailles A (90 à 120 lb), B (110 à 140 lb), C (130 à 160 lb).

«All-Day Secret»

Prix courant 159 ch. 3 pour **345**
Offre spéciale du fabricant
119 ch.

5. Résistant tricot maille, 20 deniers. Culotte et pointes renforcées. Talons chair. Beige, blanc, taupe. Tailles A (90 à 120 lb), B (110 à 140 lb), C (130 à 160 lb).

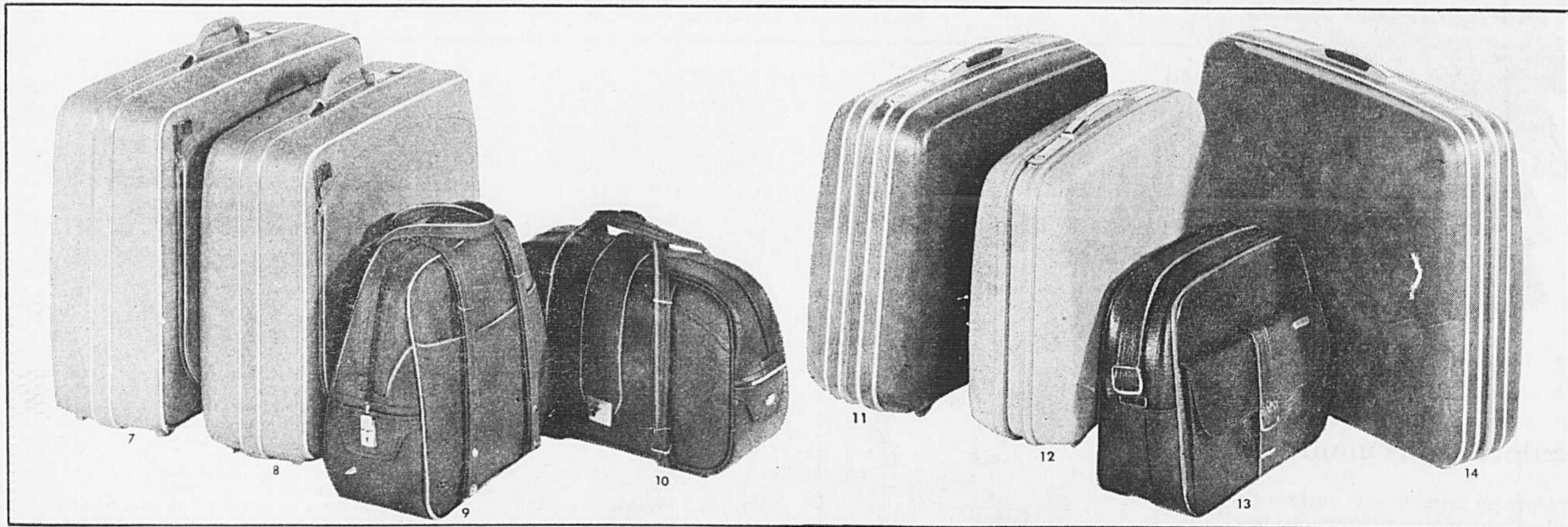
«Support Secret»

Prix courant 350 ch. 2 pour **515**
Offre spéciale du fabricant
263 ch.

6. Bas-culotte de soutien en nylon et Spandex "Lycra" extensible, résistant et diaphane. Culotte et pointes renforcées. Talons chair. Beige tendre, moka. Tailles A (100 à 135 lb), B (135 à 170 lb).

Venez ou téléphonez **842-9211** Livraison des commandes de 3.00 ou plus.
Eaton Centre-ville (rez-de-chaussée), Anjou, Pointe-Claire et Mail Cavendish (quartier Côte St-Luc). Rayon 201.

Bagages réputés Samsonite et Dionite à prix spécial



Bagages souples «Bonneville» de Dionite.

Monture ABS renforcée d'un "T" en aluminium. Serrures chromées. Poignées "pleine main". Glissières en nylon. Pochettes amovibles. Doublure traitée "Sanitized" assurant une fraîcheur durable. Pour dames: ton or, rouge, bleu, beige ou bouleau. Pour hommes: bouleau ou noir.

Représenté	Prix spécial	Représenté	Prix spécial
Dames 7. Outre-mer, 27"	39⁹⁹	Hommes 10. Fourre-tout sport	21⁹⁹
8. Pullman, 25"	36⁹⁹	Non représenté: 1 - complet court séjour	27⁹⁹
9. Fourre-tout de luxe	22⁹⁹	1 - complet compagnon	34⁹⁹
Non représenté: Court séjour, 22"	27⁹⁹	3 - Complets	45⁹⁹
Fourre-tout junior	18⁹⁹	Sac d'auto	23⁹⁹
Sac d'auto	26⁹⁹		

Bagages moulés «Sherbrooke» de Samsonite.

Monture en magnésium résistant, serrures protégées, en retrait. Poignées escamotables, coins arrondis. Pour dames: tons de jaune clair, blanc, orange vif ou bleu sarcelle. Pour hommes: noir ou brun.

Représenté	Prix spécial	Non représenté:	Prix spécial
Dames 11. Garde-robe, 24"	56⁹⁹	Dames De toilette	34⁹⁹
12. Court séjour, 21"	36⁹⁹	Pullman, 26"	59⁹⁹
13. Grand fourre-tout	24⁹⁹	Hommes 1-complet	44⁹⁹
Hommes 14. 3 complets	61⁹⁹	2-complets	59⁹⁹

Eaton est juste au bout du fil **842-9211**

Eaton Centre-ville (sixième étage), Anjou, Pointe-Claire et Mail Cavendish (quartier Côte St-Luc). Rayon 264.

EATON